

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. DENIS BERGERON, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE FABRICATION
D'ENGRAIS À BÉCANCOUR PAR ENTREPRISE IFFCO CANADA LTÉE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 3 septembre 2013 – 19 h
Auberge Godefroy, Salle Louisbourg
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 3 SEPTEMBRE 2013.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LECTURE DES REQUÊTES	8
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	19
DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR	26
DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LES PERSONNES-RESSOURCES	27
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. JEAN-PHILIPPE CORMIER	29
M. DENIS LECLERC	33
M. JACQUES RHEAULT	35
Mme CAROLINE BEAUDRY	47
M. PIERRE BOUCHER	53
M. DOMINIQUE BOUCHARD	54
Mme LAURENCE REQUILÉ	65
M. MARC BRULLEMANS.....	76
M. ROBERT TREMBLAY	84
M. JEAN-MAXIME LEMERISE (Équiterre)	87
M. MATHIEU CYRENNE	88
M. JEAN LANDRY	92
Mme JOYCE RENAUD.....	99
M. DONALD MARTEL	108
M. YVES HAMELIN (ARKEMA CANADA)	113
M. RAYMOND DESBORDES.....	118
M. JACQUES RHEAULT	122

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. PIERRE ANDRÉ, président :

5 Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir, et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour*, par Entreprise IFFCO Canada limitée.

10 Je m'appelle Pierre André, c'est moi qui présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique, donc qui a la responsabilité de réaliser le mandat qu'a donné au BAPE le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet. Je serai secondé par le commissaire Denis Bergeron.

15 Compte tenu du fait que certains représentants du promoteur et certains de ses spécialistes sont anglophones, ce dernier a prévu un système de traduction simultanée, pour permettre à tous de bien suivre les explications et les discussions. Je vous invite donc à vous rendre à l'arrière de la salle, où des casques d'écoute sont disponibles.

20 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, en date du 4 juillet 2013; cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril :

25 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais sur le territoire de la Ville de Bécancour, par Entreprise IFFCO Canada limitée et de me faire rapport de ses constatations, ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.* » Et c'est signé Yves-François Blanchet.

30 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de rendre une décision. Son rôle est consultatif; son mandat lui vient, comme vous l'avez entendu, du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Notre mandat est plutôt d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux qu'il soulève. Outre sa responsabilité d'enquête, la commission doit faciliter l'accès à l'information sur les enjeux et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

40 De plus, la commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

Ainsi, dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyses.

45 Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires, en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Mon collègue, monsieur Bergeron, et moi-même avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec. Nous nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les Valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

50 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou
55 d'attitudes méprisantes dans cette salle.

Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées, qu'elles soient pour ou contre le projet. Ces règles sont disponibles dans le site web du BAPE, ainsi qu'à l'arrière, à l'accueil; vous pouvez consulter un document qui en fait état. Ces règles portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes et je me réserve le droit d'interrompre un intervenant qui ne les respecterait pas. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

60 Le travail d'examen de la commission s'inscrit dans la démarche d'autorisation du projet. Il nous revient d'en faire l'examen public, un examen qui se construit à partir de votre questionnement et du nôtre.

65 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres et, par la suite, le gouvernement du Québec rendra sa décision sur le projet.

70 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectuera donc l'examen public du projet, de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec. Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où un document pertinent est disponible.

80

85 Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 26 août dernier et sera d'une durée maximale de quatre mois, comme le prévoit la réglementation. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au plus tard le 27 décembre 2013. Le ministre dispose de 60 jours pour rendre ce rapport public.

90 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première partie, première soirée, selon nos règles de procédure : je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées; puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête; enfin, j'inviterai les représentants du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet. Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur, et c'est à ce moment qu'un registre sera disponible, à l'arrière de la salle, pour ceux ou celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées, dans l'ordre d'inscription, à venir poser leurs questions.

95 Les personnes qui suivent les travaux par Internet, d'abord, je les salue, mais je leur mentionne également qu'elles peuvent poser des questions par courriel pendant toute la durée de la première partie de l'audience publique. Les instructions sur la façon de les poser sont données sur le site web de la commission. Nous accorderons toutefois priorité aux questions des personnes inscrites au registre.

100 L'audience publique est divisée en deux parties : la première débute ce soir. L'objectif de cette première partie d'audience est de compléter l'information sur le projet; elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

110 La première partie ne sert pas à recevoir d'opinions ou des commentaires venant des participants, mais bien à poser des questions. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas intéressés par votre opinion; cela veut dire que votre opinion sera accueillie à la deuxième partie d'audience; c'est à ce moment-là que nous désirons l'entendre, c'est-à-dire à compter du 1^{er} octobre prochain. Les citoyens prendront alors position sur le projet, feront état de leurs recommandations, de leurs avis.

115 Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire *Avis d'intention*, disponible à l'accueil et dans le site web du BAPE. Vous pouvez le laisser à l'arrière de la salle, si vous avez déjà connaissance d'une intention de dépôt de mémoire. Je vous rappelle qu'un mémoire peut consister en une seule page – ce n'est pas un document qui nécessite d'être volumineux –, comme il peut contenir le nombre de pages que vous voulez.

120

125 Pour ceux qui seraient intéressés à déposer un mémoire ou dire une opinion, je vous demande de signifier le plus tôt possible votre intention auprès de la coordonnatrice de la commission, madame Marie-Josée Harvey, qui est à l'arrière de la salle; cela facilitera notre logistique pour la deuxième partie de l'audience publique.

130 De plus, afin de nous permettre de faire une lecture attentive et appropriée de vos mémoires, vous devrez nous les faire parvenir quatre jours avant le début de la deuxième partie, soit au plus tard vendredi le 27 septembre 2013, à midi. Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous, afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale. Ces trois options – dépôt d'un mémoire avec présentation, dépôt d'un mémoire sans présentation ou présentation verbale – sont donc possibles. Faites-nous part de vos intentions au plus tard deux semaines avant le début de la

135 deuxième partie de l'audience publique, soit le mardi 17 septembre prochain.

140 À la fin de l'audience publique, la commission poursuivra ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. Au cours de cette soirée et des journées ou séances qui suivront, la commission compte recevoir, du promoteur et des personnes-ressources, les réponses aux questions, séance tenante. Dans le cas d'une impossibilité, nous les exigeons dans un délai de 24 à 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics et ils deviendront accessibles par Internet à la bibliothèque de Bécancour et également dans le site web du BAPE. De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté à nos bureaux de Québec et à la bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM, à Montréal.

145 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet à la bibliothèque de Bécancour.

150 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique, peut-être un peu plus en détail que le court résumé que j'en ai fait voilà quelques minutes déjà.

155 Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes qui assistent la commission dans ses travaux. Toujours à ma gauche, un peu plus loin, celle des personnes-ressources; il s'agit de personnes de ministères ou d'organisations publics que nous avons invitées pour venir répondre à la majorité des interrogations autour des enjeux les plus préoccupants. La table sténotypiste, juste

160 devant moi, qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission; vous y trouverez la responsable des communications, ainsi que la coordonnatrice de la

commission. À ma droite, la table des représentants du promoteur et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

165 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière, au registre, qui sera ouvert pendant la pause qui suivra la présentation du promoteur. Deux questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions, de participer à cette soirée.

170 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées; il n'y a pas de rapport direct entre le promoteur et les participants ou entre les personnes et les participants, vous vous adressez à moi. Je redirigerai les questions – également, mon collègue, monsieur Bergeron, peut diriger ces questions – aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne, en plus de la personne initialement interpellée ou même que
175 j'adresse la question à la personne qui n'est pas interpellée en premier.

Je vous demande de poser des questions courtes et claires et d'éviter les préambules, à l'exception de ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question; toujours, ceci, afin de favoriser la participation. Et plus les questions sont claires, plus les réponses peuvent être
180 claires également. Mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire.

Évidemment, une fois que vous avez posé vos deux questions, si vous avez d'autres questions, libre à vous de vous réinscrire au registre. Vous pouvez vous inscrire autant que de
185 fois que vous voulez.

Donc, tel que mentionné plus tôt, les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 24 à 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics, idéalement, pendant la première partie
190 d'audience publique. Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission juge nécessaire, cette information doit lui être remise, avec la mention « Confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous
195 expliquerons la procédure aux personnes concernées si le besoin se présente.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.
200 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer les références à un document; la commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents déposés.

205 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire, afin d'évaluer la qualité de ses services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle avant de quitter, ce soir ou demain.

210 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête : à ma gauche, les analystes, messieurs Jean-François Bergeron et Guy Fortin; à l'arrière de la salle, la conseillère en communication, madame Julie Olivier; coordonnatrice, madame Marie-Josée Harvey; madame Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie; et le Centre du service partagé du Québec, monsieur Daniel Buisson est responsable de la logistique et monsieur Maxime Légaré est technicien au son.

215 J'invite le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe. Donc, monsieur Simon Pillarella, vice-président, Développement des affaires chez Entreprise IFFCO Canada limitée, est le porte-parole.

220 **M. SIMON PILLARELLA :**

Merci, Monsieur le président. J'aimerais tout d'abord vous présenter notre président-directeur général, monsieur Manish Gupta, à ma droite; monsieur Steve Psutka, premier vice-président, Technique, madame Lina Lachapelle, directrice de projets de l'étude d'impact, monsieur Vincent Cloutier, à l'arrière, économiste en chef à la Coop fédérée, Roberg Auger qui est le directeur de projets adjoint à l'étude d'impact, et monsieur A.K. Singh qui est vice-président exécutif, technique.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Je vais inviter maintenant les personnes-ressources de se nommer et d'identifier l'organisme qu'elles représentent. Je vais commencer par monsieur Bourque.

235 **M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Oui, bonjour, Monsieur le président, Jean-François Bourque, je travaille au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs; je suis porte-parole du ministère et aussi chargé de projet pour le projet d'IFFCO. Donc, je suis responsable de faire cheminer le projet d'IFFCO dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, car, comme vous l'avez mentionné, c'est le Conseil des ministres qui prend la décision, mais c'est le ministère de l'Environnement qui est responsable de faire cheminer le projet dans la procédure.

245 Je suis accompagné de plusieurs personnes-ressources, c'est pour ça qu'il y a une chaise de libre à côté de moi, parce qu'elles vont venir à tour de rôle, là, selon le sujet. Certaines vont être avec moi tout le long de l'audience, d'autres seront là demain ou rejoints par téléphone. Si vous voulez, je peux nommer la liste des sujets pour lesquels ils sont ici ou...?

LE PRÉSIDENT :

250 Oui, vous pouvez simplement les identifier, comme ça, on saura.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

255 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

260 Peut-être que pendant que vous le faites, j'avise l'audience que la commission a pris l'initiative d'inviter le ministère à préparer une courte présentation sur la bourse carbone et le plan d'action, changements climatiques. Cette présentation se fera demain après-midi à 13 h 30. Ça n'empêche pas les citoyens qui sont présents ou les personnes présentes ce soir qui veulent poser des questions sur ces enjeux, de le faire, évidemment.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

265 Donc, comme vous l'avez dit d'ailleurs, justement, il y a des spécialistes sur différents sujets, j'en ai plusieurs, je vais les nommer assez rapidement : évidemment, au niveau des gaz à effet de serre; au niveau des risques d'accident technologiques; au niveau des rejets pour de l'eau et au niveau des émissions atmosphériques, que ce soit les dispersions atmosphériques ou les émissions atmosphériques; il y a des gens qui sont spécialisés au niveau des milieux humides, au niveau de la faune. La Direction régionale au niveau de l'analyse et expertise est ici présente.

275 Il y a toujours une personne qui est analyste sur le projet avec moi, qui est ici. Il y a des spécialistes au niveau des plaines inondables, du bruit, des sols contaminés, matières dangereuses, espèces floristiques menacées ou vulnérables, espèces floristiques envahissantes et des aspects sociologiques. Donc, toutes ces personnes ont été consultées dans le cadre de l'étude d'impact et ils pourront apporter des précisions, si nécessaire.

M. JEAN DÉSILETS :

280 Jean Désilets, du ministère des Ressources naturelles. Je suis de la Direction générale de l'électricité. Donc, je suis ici pour répondre aux questions qui concernent l'énergie, l'électricité, et

285 je suis accompagné d'un collègue, Richard Sirois, qui est plutôt expert du côté du gaz naturel.
Merci.

Mme SOPHIE GIRARD :

290 Bonsoir. Sophie Girard, je suis directrice aux services techniques à l'Environnement de la
Société du parc industriel de Bécancour et je suis accompagnée du président-directeur général,
monsieur Maurice Richard.

LE PRÉSIDENT :

295 On poursuit avec monsieur Bélanger.

M. GASTON BÉLANGER :

300 Gaston Bélanger, directeur général de la Ville de Bécancour, coordonnateur des mesures
d'urgence. La Ville est représentée à la fois par sa mairesse et des membres du Conseil
municipal qui sont dans la salle, et plus techniquement, j'ai, oui, nos deux siamois en avant, nos
deux personnes en uniforme de pompier, alors, monsieur Normand Lamy et Paul... pas Paul
Desmarais, mais Luc Desmarais – on va essayer de faire en sorte qu'il ne se prenne pas pour
Crésus! – alors, qui s'occupent des mesures d'urgence avec moi.

305 **M. PIERRE RACINE :**

310 Moi, je suis Pierre Racine, conseiller en sécurité civile, à la Direction régionale de la
Sécurité civile et de la Sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec; mon ministère,
c'est le ministère de la Sécurité publique.

Mme PASCALE CANTIN :

315 Oui, bonsoir, je suis Pascale Cantin, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation, je suis de la Direction de l'agroenvironnement et du développement durable; mon
rôle, je suis conseillère auprès du ministère en gestion des éléments fertilisants. Je suis
accompagnée de monsieur Vincent Moffet, directeur, et monsieur Pierrot Ferland qui est un
conseiller régional.

320 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Je vais inviter maintenant chaque requérant à présenter sa demande
d'audience publique et à lire sa requête. Je leur demande de s'en tenir strictement aux motifs
présentés au ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont entendus en

325 seconde partie de l'audience publique, et aussi parce que le ministre a pris la décision d'aller en
enquête et audiences publiques à partir de ces requêtes qu'il a reçues. Je me réserve le droit
d'interrompre, de vous interrompre, ces requérants, si vous débordez trop de la lecture de votre
requête originale.

330 Donc, je vais donc appeler les gens dans l'ordre de réception des requêtes et je demande
à chacun des requérants de se présenter à la table au centre. Je vais inviter Entreprise IFFCO
Canada limitée, monsieur Simon Pillarella, son porte-parole.

M. SIMON PILLARELLA :

335 « Monsieur le ministre,

340 *Dès le début du projet, Entreprise IFFCO Canada limitée a amorcé le dialogue avec les
différentes parties prenantes de la communauté qui s'appêtent à accueillir nos installations.
Cette démarche correspond à nos valeurs et s'inscrit dans notre philosophie d'entreprise. Nous
croyons en effet qu'entretenir de saines relations avec le milieu d'accueil est un facteur important
du succès d'une entreprise, et que cet exercice commence dès la phase de conception du projet.*

345 *C'est dans cet esprit que nous avons mené des consultations régionales durant les
réalisations de notre étude d'impact. Ces consultations nous ont permis d'identifier les enjeux liés
à notre projet et d'améliorer celui-ci, en tenant compte des préoccupations exprimées. Nous
portons à votre attention deux améliorations importantes résultant de la consultation publique : le
changement de site au sein du parc industriel, pour opter pour un site industriel déjà exploité,
celui de Norsk Hydro, ce qui réduit l'empreinte écologique, et l'usage optimal de l'hydroélectricité
pour minimiser l'émission de gaz à effet de serre associés à notre procédé et ainsi rendre cette
usine parmi les plus performantes de son industrie.*

355 *La future usine d'engrais de Bécancour produira annuellement de 1,3 à 1,6 million de
tonnes d'urée granulaire. Actuellement, l'urée utilisée par les agriculteurs québécois est importée
du Moyen-Orient et de l'Europe du Nord, principalement. Ce projet permettra donc au Québec de
passer d'importateur à exportateur d'urée. La Coop fédérée, qui est partenaire financier du projet,
assurera également la distribution du produit à travers son réseau actuel et prévoit même une
expansion de son marché au Canada et dans l'est des États-Unis.*

360 *Ce projet représente un investissement initial de l'ordre de 1,2 milliard de dollars et des
dépenses annuelles d'exploitation de l'ordre de 270 millions de dollars. Il créera de 1 000 à 1 500
emplois en période de pointe de la construction et près de 250 emplois réguliers.*

365 *Entreprise IFFCO Canada limitée souhaite maintenir, tout au long du processus
d'autorisation gouvernemental, le climat de transparence et de partenariat créé avec le milieu*

d'accueil dans le cadre des consultations préalables. C'est pour cette raison que nous sollicitons, par la présente, afin de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour qu'il tienne une audience publique sur le projet.

370 *Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées. Signé : Manish Gupta, président-directeur général, Entreprise IFFOC Canada »*

LE PRÉSIDENT :

375

Merci, Monsieur Pillarella. J'invite maintenant monsieur Mario Lyonnais, pour le CLD de la MRC de Bécancour; monsieur Lyonnais est préfet de la MRC.

M. MARIO LYONNAIS :

380

Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

385

Monsieur, bonsoir.

M. MARIO LYONNAIS :

390

« Monsieur le ministre,

La CLD de la MRC de Bécancour souhaite s'exprimer sur ce projet. Notre territoire est particulièrement touché au plan économique depuis l'annonce de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. De plus, le nouveau fonds de diversification de 200 millions favorisera le développement industriel et l'implantation de nouvelles entreprises.

395

La population du territoire de la MRC a besoin de ce projet, porteur de retombées économiques positives, outre les emplois qui seront créés, nombre de sous-traitants, pendant et après la construction de l'entreprise, trouveront des occasions d'affaires.

400

Nous souhaitons vous présenter les bénéfices de telles retombées. Nous vous saurons gré de nous tenir informés de la date et du lieu du déroulement de l'audience publique relative à ce projet.

405

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en mes respectueuses salutations... »

Monsieur le président, monsieur Jean-Guy Paré.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lyonnais.

410

M. MARIO LYONNAIS :

Merci beaucoup.

415

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant madame Claudette Boulanger, présidente-directrice générale, Groupe ORVERT. Bonsoir, Madame.

420

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Bonsoir, Messieurs.

425

« Suite à la présentation du projet d'usine d'urée d'IFFCO Canada à Bécancour lors de l'audience publique du BAPE du 9 juillet dernier, le Groupe ORVERT limitée aurait des questions supplémentaires à soumettre au promoteur du projet.

430

Premièrement, au cours de la présentation, le terme « développement durable » a été utilisé à plusieurs reprises. Après la présentation, nous avons posé une question pour savoir sur quels principes le promoteur s'appuie pour qualifier leur projet de projet de développement durable. Deux principes de la loi québécoise sur le développement durable ont été donnés à titre d'exemple pour préciser notre question, soit le principe de pollueur payeur et le principe d'internalisation des coûts. Malheureusement, les promoteurs n'ont pas été en mesure de répondre à la question.

435

Donc, la première question que nous voulons demander, via le BAPE, aux promoteurs du projet est la suivante : quels sont les principes utilisés pour qualifier leur projet de projet de développement durable? Et quels sont les indicateurs de performance utilisés pour quantifier leurs retombées à long terme?

440

De plus, s'il est démontré que le projet d'usine d'urée de Bécancour s'avère un projet de développement durable, notre deuxième question est la suivante : quelle analyse sociale, environnementale et économique – le triple bilan – et quelle analyse de l'environnement externe motivent la réalisation d'un tel projet?

445

« Finalement, suite aux réponses que nous aurons obtenues, le Groupe ORVERT limitée présentera un mémoire au BAPE pour le projet d'usine d'urée de Bécancour d'IFFCO Canada.

Le mémoire sera présenté verbalement lors d'audiences publiques et sera déposé par écrit au Bureau du BAPE.

À propos du Groupe ORVERT : le Groupe ORVERT est une entreprise privée ayant comme mission de « favoriser la recherche et la mise en place de solutions concrètes, innovantes à la création de la richesse en milieu rural compatible avec son environnement naturel, physique, économique et social » par l'entremise de son « Triangle ORVERT ». Le modèle de développement que nous proposons vient directement corriger l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Pour ce faire, nous agissons sur des causes, soit de réduire les émissions de CO₂ par la substitution de l'utilisation d'énergies fossiles par l'énergie chanvre; par l'augmentation de la captation du CO₂ par la culture du chanvre en grande surface; et par le changement de paradigme par le biais du marketing social et de l'éducation aux changements par la voie des arts.

Veillez, Messieurs, accepter nos salutations les plus distinguées. »

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. J'invite maintenant madame Laurence Requilé, vice-présidente du Parti Vert du Québec. Bonsoir, Madame.

Mme LAURENCE REQUILÉ :

« Monsieur le ministre,

Suite à la présentation du projet d'usine d'urée d'IFFCO Canada à Bécancour lors de l'audience publique du BAPE du 9 juillet dernier, le Parti Vert du Québec aurait des questions supplémentaires à soumettre au promoteur du projet.

Premièrement, lors de la rencontre à laquelle nous avons assisté en avril dernier, IFFCO Canada nous avait avancé que le projet d'usine d'urée émettrait 625 000 tonnes de GES par année. Au cours de la rencontre du 9 juillet dernier, IFFCO a révisé à la baisse ses émissions de GES à 575 000 tonnes par an. Il justifie cette baisse en utilisant l'électricité comme source d'énergie au lieu du gaz naturel.

Bien qu'IFFCO essaie de nous démontrer leur volonté à réduire les émissions des GES, il en reste que leur production de GES fera augmenter le bilan total du Québec de près de 5 %. De plus, le gouvernement du Québec prévoit, via leur future politique énergétique, faire baisser les émissions de GES de 25 % d'ici 2020.

490 *Donc, considérant que le seuil critique de 400 ppm de GES dans l'atmosphère a été atteint
dernièrement; considérant que les changements climatiques sont un fait irréversible; considérant
que les émissions de GES de l'usine D'IFFCO Canada seront responsables de près de 5 % des
émissions totales du Québec; considérant que dans leur calcul d'émissions de GES IFFCO ne
prend pas en compte les émissions des GES à l'extraction, le traitement, le transport de leur
matière première, à savoir gaz naturel ou électricité, ni leur calcul d'émissions de GES lors de
495 l'utilisation de leur engrais, par le cycle de vie, et considérant que l'entrée en production de l'usine
d'urée de Bécancour est prévue pour 2017, le Parti Vert du Québec veut connaître en détail le
plan de réduction des GES d'IFFCO Canada pour répondre à l'objectif de réduction de 25 % du
bilan total des GES au Québec pour 2020.*

500 *En second lieu, durant la rencontre du 9 juillet, un représentant de la Coop fédérée a vanté
les retombées économiques pour ses membres, car elle prévoit une augmentation des ventes
d'urée au Québec. Aussi, une intervention a été faite qui dénonçait les impacts environnementaux
lors de l'utilisation d'engrais azoté. Le représentant de la Coop fédérée a répondu que l'utilisation
d'engrais était réglementée et que celle-ci est sans conséquence pour l'environnement.*

505 *Considérant que la Coop fédérée est un partenaire du projet d'usine d'urée de Bécancour;
considérant que l'utilisation d'engrais azoté a un impact environnemental, le Parti Vert veut
connaître les réglementations qui gèrent l'utilisation d'engrais azoté au Québec, ainsi que les
conseils d'utilisation qui sont émis pour leurs spécialistes en fertilisation. Également, le Parti Vert
veut savoir de quelle façon la Coop fédérée prévoit augmenter ses parts de marché.*

510 *Veillez, Monsieur le Ministre, accepter nos meilleures salutations.*

LE PRÉSIDENT :

515 *Merci, Madame. J'appelle maintenant le Groupe Équiterre, monsieur Jean-Maxime
Lemerise. Bonsoir, Monsieur.*

M. JEAN-MAXIME LEMERISE :

520 *Bonsoir. Bonsoir à tous.*

« Monsieur le ministre,

525 *Équiterre demande, par la présente, que vous mandatiez le Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement, soit le BAPE, pour la tenue d'audiences publiques sur le Projet de
construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour. Donc, celle en cours.*

530 *Alors que cette usine pourrait augmenter jusqu'à 1 à 5 % – parce qu'on a des chiffres différents – les émissions de gaz à effet de serre du Québec, il serait primordial que le gouvernement de la province explique comment il a l'intention d'atteindre sa cible de 25 % de réduction.*

LE PRÉSIDENT :

535 *Monsieur Lemerise, je vais vous demander de ralentir un peu. Je pense que la traductrice derrière, elle doit chauffer. Juste un peu. Allez-y.*

M. JEAN-MAXIME LEMERISE :

540 *D'accord, oui, sans problème, excusez-moi. Donc :*

545 *« [...] comment est-ce que le gouvernement a l'intention d'atteindre sa cible de 25 % de réduction des gaz à effet de serre des niveaux de 1990, d'ici 2020. Puisque le système de plafonnement et d'échange régularisera ce type d'industrie, comment IFFCO se conformera-t-elle à la loi dès son ouverture, en 2017? Le système est assez complexe, il est important d'expliquer le processus qui sera mis en oeuvre. »*

550 *Donc, je crois que demain, à 13 h 30, il va y avoir des explications là-dessus, si j'ai compris.*

555 *« Bien que plusieurs impacts environnementaux aient été exposés durant l'étude d'impact publiée en juin 2013, Équiterre considère que de nombreux éléments sont en suspens, notamment les impacts indirects de l'usine, par exemple, quelle sera la quantité de GES générée dans le transport des intrants, ainsi que les produits finis, c'est-à-dire le transport vers le client?*

560 *Il n'est pas prévu que la quantité d'engrais azoté utilisée aux champs au Québec augmente suite à la construction de cette usine. Puisque les coûts de transport diminueront, est-ce que l'on peut anticiper une baisse de prix, donc une hausse des utilisations des engrais aux champs, au Québec, qui elle aussi est émettrice de GES?*

565 *La centrale de gaz naturel de TransCanada, située à côté de l'usine, n'est pas exploitée en ce moment. Cette usine sera-t-elle utilisée de pair avec l'usine d'urée? Si oui, comment le recours à cette usine sera-t-il un avantage afin de réduire les impacts indirects de la consommation de gaz naturel?*

Pour ces raisons, Équiterre souhaite la tenue d'audiences publiques sur le projet. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées. »

570 Signé : Sidney Ribaux, directeur général; Steven Guillbault, directeur principal d'Équiterre.
Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

575 Merci, Monsieur Lemerise. Madame Lise Bourassa et monsieur Yvon-Vanda Pinet. Sont-ils présents?

VOIX D'UN PARTICIPANT :

580 Non, ils ne sont pas là.

LE PRÉSIDENT :

585 Parfait, parfait. Donc, leur mémoire, leur mémoire, excusez-moi, leur requête d'audience publique sera rendue publique, ne sera pas lue.

J'appelle monsieur Jacques Rheault. Monsieur Rheault est citoyen.

M. JACQUES RHEAULT :

590 Bonsoir, Monsieur le commissaire.

595 *« Nous avons assisté à des rencontres d'information sans avoir de réponses claires. Considérant l'ampleur des dangers qui guettent les populations avoisinantes, comme Trois-Rivières qui est située tout près de l'usine, alors qu'il y a juste le fleuve Saint-Laurent qui sépare les deux rives. Vous savez sans doute que l'ammoniaque est très dangereuse pour la santé, et les risques pour les travailleurs aussi.*

600 *Je crois fermement que la population de la Rive-Nord doit être informée des dangers sur l'urée et des conséquences environnementales de ces produits répandus dans les champs agricoles s'il arrivait un drame, comme à Mégantic, lors d'une explosion. Je crois fermement qu'il serait sage que les populations des deux rives décident de leur avenir.*

605 *Je crois qu'un BAPE pourrait permettre de nous faire entendre et d'avoir des réponses précises, claires et des garanties écrites qu'un tel drame ne pourra jamais se produire, sinon il est illusoire de penser autrement. »*

À titre de citoyen de Trois-Rivières, je me sens interpellé par la venue de cette entreprise à proximité du fleuve Saint-Laurent et de ses affluents et rivières. J'ai participé à une rencontre d'information pour prendre connaissance des impacts environnementaux et sur l'activité

610 économique de la venue de cette usine qui, disons-le, pourrait changer et augmenter
considérablement les gaz à effet de serre qui viendront changer notre vision de développement
durable et les risques associés qui pourraient entraîner des conséquences aussi graves que
Mégantic. Je comprends...

615 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rheault, on comprend que vous êtes sorti de votre requête, vous en avez pour
quelques secondes?

620 **M. JACQUES RHEAULT :**

Deux minutes, même pas.

LE PRÉSIDENT :

625 30 secondes?

M. JACQUES RHEAULT :

630 Bien...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y pour finaliser pour finaliser, 30 secondes.

635 **M. JACQUES RHEAULT :**

Je voulais laisser une chance à la madame en arrière.

640 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, oui? Non, mais ça ne veut pas dire accélérer pour la même matière.

M. JACQUES RHEAULT :

645 Je suis pour le développement économique en autant que des garanties financières seront
apportées par l'entreprise, advenant une explosion ou une catastrophe, pour dédommager les
victimes et les agriculteurs et toutes les infrastructures des villes et municipalités touchées, ainsi
que tous les impacts environnementaux, et que nos gouvernements n'aient pas à payer comme à
650 Mégantic – je parle ici de nos taxes et de nos impôts.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Merci, Monsieur Rheault. Puis j'imagine que dans votre mémoire, vous allez revenir sur ces questions. Non? C'est bon.

655

M. JACQUES RHEAULT :

Exact.

660

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Gilles Brochu, président, Conseil régional de l'environnement, Centre-du-Québec. Bonsoir, Monsieur.

665

M. GILLES BROCHU :

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Monsieur le commissaire. Voici la lettre que nous avons envoyée au ministre :

670

Par la présente, au nom du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, la CRECQ, je désire vous transmettre une demande pour une audience publique du BAPE sur le projet cité en rubrique, c'est-à-dire le Projet d'usine d'engrais à Bécancour, par l'entremise IFFCO Canada limitée.

675

Le projet IFFCO Canada entraînerait une augmentation très importante de la consommation de gaz naturel au Québec et, par le fait même, augmenterait notre dépendance à cet hydrocarbure fossile qui provient de plus en plus de sources non conventionnelles, tel le gaz de schiste.

680

Tout cela dans un contexte où des projets de conversion et de construction de gazoducs touchant le Québec se multiplient. D'ailleurs, le projet d'IFFCO Canada nécessitera l'implantation d'un deuxième tronçon de gazoducs entre la Rive-Nord du fleuve Saint-Laurent et le parc industriel de Bécancour.

685

Pour le Conseil régional de l'environnement, les audiences du BAPE devront permettre d'analyser ce projet dans la conjoncture actuelle particulière, où l'exploitation, le transport et l'utilisation d'hydrocarbure et autres produits dangereux sur notre territoire soulèvent plus que jamais des préoccupations et des questionnements de la part des intervenants socioéconomiques, des élus et des citoyens.

690

Le CRECQ croit également que la population doit pouvoir s'exprimer sur l'impact que pourrait avoir le projet sur la capacité du Québec à rencontrer ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 25 %, prévue d'ici 2020.

695 *En effet, les émissions de gaz à effet de serre de la future usine d'engrais représenteraient, en 2020, environ 1 % ou 5 % – on voit qu'on va avoir besoin d'explications tantôt – de la cible fixée par le Québec pour ses émissions de gaz à effet de serre.*

700 *Bien que cette usine devrait être soumise au nouveau système de plafonnement et d'échange des droits d'émissions des gaz à effet de serre, l'analyse du projet doit permettre d'examiner toutes les options possibles pour réduire cet impact, dans une perspective de cycle de vie.*

705 *Enfin, le CRECQ, en tant qu'organisme régional de concertation en environnement, porte un intérêt particulier pour ce projet et le milieu touché par ses impacts potentiels, pour différentes raisons : 1) le CRECQ regroupe des élus et des intervenants socioéconomiques des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska; le CRECQ, deuxièmement, a pour but de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable et, enfin, le CRECQ est très actif depuis plusieurs années dans de nouveaux dossiers touchant*
710 *l'énergie et le développement durable.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués. »

715 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Brochu. J'invite maintenant, madame Joyce Renaud, membre du Comité vigilance gaz de schiste de la Mauricie. Bonsoir, Madame.

720 **Mme JOYCE RENAUD :**

Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs.

725 *« Lors de la présentation du projet d'usine d'urée à Bécancour le 9 juillet dernier, le Comité vigilance gaz de schiste de la Mauricie a tenté une fois encore d'en connaître un peu sur les motivations et visées du promoteur IFFCO. Les réponses reçues nous semblaient très insatisfaisantes, raison pour laquelle la demande de BAPE été faite.*

730 *Les risques sont de deux ordres : locaux, panache d'ammoniaque forçant l'évacuation des citoyens de la MRC de Bécancour, Des Chenaux, voire ceux de Trois-Rivières, mais aussi globaux; émissions de GES, gaz à effet de serre, avec tout ce qui s'ensuit, mais aussi par*

surutilisation de l'azote, risque d'eutrophisation des lacs, de marées rouges côtières et d'appauvrissement des sols, pour ne prendre que ces exemples.

735 *Compte tenu de la nature diverse de ces risques, de nombreux spécialistes auraient
avantage à éclairer le BAPE et la population. Ainsi, la présence d'un spécialiste de
l'accidentologie liée à l'ammoniaque serait appréciée, mais surtout celle d'un spécialiste du cycle
de l'azote capable à la fois de comprendre le devenir de l'urée dans les champs, mais aussi de
situer l'importance des émissions de protoxyde d'azote dans un contexte de lutte aux
changements climatiques.*

740 *Selon nous, il est clair que le promoteur n'accorde pas l'importance voulue à la question
des GES, et il nous apparaît incontournable que le BAPE puisse traiter convenablement cette
question. Une expertise indépendante est essentielle, et en cela réside la principale motivation
incitant notre Comité à réclamer ce BAPE.*

745 *Notre Comité s'oppose à l'exploitation de gaz de schiste et nous ne pouvons que craindre
la venue d'une usine faisant bondir de 15 % la demande en gaz naturel du Québec, et
probablement doubler celle en gaz de schiste dont la filière, nous le savons pour nous être
déplacés en Pennsylvanie, fait porter de grands risques aux nappes phréatiques, en plus de
750 s'avérer très nocive lorsque l'on fait un bilan des GES émis.*

*Sachant que vous prendrez en considération notre demande, veuillez recevoir, Monsieur le
Ministre, nos salutations les plus distinguées. »*

755 *Merci.*

LE PRÉSIDENT :

760 *Merci, Madame. Donc, cela complète les neuf requêtes que le ministre a reçues. La parole
est maintenant au promoteur, monsieur Simon Pillarella, d'Entreprise IFFCO Canada limitée, qui
présentera son projet durant environ 15 minutes. Après cette présentation, nous ferons une
pause de 15 minutes, et le registre des questions sera ouvert. Monsieur Pillarella?*

M. SIMON PILLARELLA :

765 *Mesdames, Messieurs, bonsoir, merci d'être venus en si grand nombre pour assister à la
présentation de notre projet et, bien sûr, poser vos questions, plus tard dans la soirée.*

770 *Donc, pour la présentation de ce soir, je vais commencer par vous dire qui est IFFCO
Canada, vous présenter le projet également, les impacts et les risques de ce projet, et nos
engagements, également, envers le développement durable.*

775 Commençons tout d'abord par qui est IFFCO Canada. Vous avez entendu ce nom-là, certainement, dans les médias, dans la région, dans les présentations qu'on a faites. Donc, que veut dire IFFCO? Ça veut dire Indian Farmers Fertiliser Corporative, c'est l'actionnaire majoritaire du projet, coopérative de plus de 50 millions d'agriculteurs en Inde, qui a comme mandat d'approvisionner le pays en engrai, et pour assurer la sécurité alimentaire du pays.

780 Également partenaire du projet, acteur connu du milieu agricole québécois : la Coop fédérée; le gouvernement est également actionnaire de ce projet-là à travers sa branche d'investissement, Investissement Québec, et finalement, Pacific Gateway Energy, une société d'investissement qui a travaillé avec IFFCO pour amener ce projet en Amérique du Nord et, finalement, au Québec.

785 Si on va un peu plus dans le détail, quelle est la vision d'IFFCO Canada? Bien, c'est de faire de cette entreprise-là une usine modèle à l'échelle mondiale, dans l'industrie des engrais. Les valeurs qui sont préconisées par notre entreprise sont des valeurs qui reflètent celles des deux grandes coopératives qui forment IFFCO Canda, c'est-à-dire des valeurs de responsabilité sociale, de coopération et de développement durable. Et l'engagement que nous prenons, ce soir, que nous avons pris depuis le début du projet, c'est de faire de cette usine-là une des usines avec les plus faibles empreintes carbonées de son secteur, par l'usage de l'hydroélectricité, d'en faire le meilleur usage possible.

790 Le projet – allons un peu plus dans le détail. Donc, on parle d'une usine d'engrais azoté dans le parc industriel de Bécancour, un investissement initial d'environ 1,2 milliard de dollars, des coûts annuels d'exploitation de 270 millions de dollars, production très significative, 1,3 à 1,6 million de tonnes d'urée granulaire par année, et des marchés ciblés qui sont, en priorité, le Québec, le Canada, les États-Unis et, éventuellement, d'autres marchés d'exportation. Il est important de rappeler que ce projet-là fait passer le Québec d'importateur à exportateur.

800 Comment peut-on justifier un projet comme celui-là? Bien, tout d'abord, c'est un projet qui répond à un besoin : l'urée, c'est le principal engrais utilisé par les agriculteurs québécois et ailleurs dans le monde. Aujourd'hui, 100 % des besoins des agriculteurs du Québec sont comblés par l'importation. Donc, d'avoir une usine au Québec permet d'assurer un approvisionnement stratégique pour un intrant important du milieu agricole.

805 Deuxièmement, ce projet-là permet de contribuer à la sécurité alimentaire. Il ne faut pas oublier que la population mondiale va augmenter de 2 milliards d'individus d'ici 2050. Donc, les besoins alimentaires devront augmenter, et les engrais sont une façon de contribuer à accroître les rendements pour nourrir l'accroissement de la population mondiale.

815 Et troisièmement, bien, nous sommes dans un marché en croissance partout dans le monde, l'industrie fonctionne à pleine capacité, aujourd'hui, de nouvelles unités de production devront être construites, car l'industrie fonctionne à 95 % de sa capacité aujourd'hui, principalement dans le segment azote où nous nous trouvons.

820 Le choix de Bécancour s'est fait parmi plus de 40 sites à travers l'Amérique du Nord. Pourquoi? Bien, parce que c'est un parc industriel et portuaire de classe mondiale, un emplacement stratégique en termes logistiques, par le port, l'accès ferroviaire, routier, mais aussi parce que c'est au coeur du Québec agricole; les infrastructures sont présentes, de bonne qualité; on a accès au gaz naturel, qui est un intrant de production; également, un bassin de main-d'oeuvre qualifiée, industrielle, présent dans la région et nous croyons qu'il s'agit du meilleur endroit au Québec pour réaliser un tel projet.

825 L'urée, je pense que c'est normal que vous ne connaissiez pas nécessairement ça, on a amené des échantillons que vous pourrez probablement voir ou toucher ou sentir lors de la pause – si vous m'autorisez? Donc, c'est de petites billes blanches, comme vous allez le constater. Je vais vous dire un peu en quoi ça consiste, les marchés qui sont visés, les volumes produits et comment on produit l'urée.

830 Donc, commençons avec le procédé de fabrication, je vais essayer de résumer ça en termes simples. Bien, pour produire de l'urée, on a besoin de trois ingrédients principaux : de l'eau, de l'air et du gaz carbonique, qui est une matière première. On a une première unité de production d'ammoniac, où nous séparons la molécule de gaz pour en extraire l'hydrogène, d'un côté, et le carbone. L'hydrogène se mélangera avec l'azote de l'air pour former l'ammoniac, un produit de transition qui sera utilisé dans la production d'urée. Le carbone se mélangera avec l'oxygène de l'air pour former le gaz carbonique, qui sera récupéré à 100 % dans la production d'urée, où nous mélangeons l'ammoniac avec le gaz carbonique pour former l'urée granulaire. Nous avons besoin de vapeur pour alimenter les différents procédés, et c'est de là que viennent les émissions de gaz à effet de serre de notre usine.

840 L'urée granulaire qui sera produite, on a présenté les chiffres un peu plus tôt, le marché principal sera le marché agricole, mais il est important de rappeler qu'il y a également un marché secondaire industriel, par exemple le marché des résines synthétiques qui utilise l'urée, mais également d'autres industries, comme l'industrie du bois, l'industrie des cosmétiques qui utilisent l'urée également.

850 Nous allons également produire de l'urée liquide, commercialisée plus communément sous le nom de fluide d'échappement diesel. Pour ceux qui ont des véhicules diesel, vous êtes au courant que les nouveaux véhicules ont de petits réservoirs d'urée liquide qui permettent de capter les émissions d'oxyde d'azote des véhicules diesel. Donc, c'est un marché auquel nous voulons nous attaquer.

855 Et finalement, nous allons produire, en petits volumes, du sulfate d'ammonium, qui est un engrais de spécialité, qui est issu d'une mesure d'atténuation de notre procédé où on revalorise un déchet de production pour en faire un engrais de spécialité.

860 Donc, je vous présente notre projet d'usine avec les principaux équipements, pour vous aider à comprendre. Donc, ici, on a le Parc industriel de Bécancour, l'unité de production d'ammoniac à laquelle je faisais référence plus tôt, unité de production d'urée, le granulateur pour faire les petites billes blanches, entrepôt pour stocker le produit, réservoir d'ammoniac et convoyeur qui se rend jusqu'à la jetée portuaire pour la livraison par bateau.

865 En termes d'échéancier, le projet a démarré en 2012, avec la formation d'IFFCO Canada, et l'entente entre les actionnaires a été signée vers la fin de l'année 2012. Nous sommes présentement à la phase 2 du projet, c'est-à-dire l'évaluation technique et environnementale, l'étude d'impact a été complétée, rendue publique, et nous sommes présentement dans la phase d'audiences publiques, dans le but d'obtenir un permis environnemental qui nous permettra de commencer la construction, nous l'espérons, quelque part en 2014, pour une mise en service en 2017, si tout se déroule comme prévu.

870 Nous avons fait une étude d'impact et de risque, comme je l'ai dit, et c'est important de revoir un peu ceux-ci, mais avant d'y arriver, il est important de rappeler que nous avons mené diverses consultations lors de l'étape projet. Tout a commencé à l'automne 2012, donc consultation de la population et de divers groupes sur les enjeux du projet; nous avons mené une deuxième vague de consultations, au printemps 2013, sur l'étude d'impact, pour présenter l'étude d'impact préliminaire et recueillir les commentaires de la population, et nous avons continué différentes rencontres et consultations par la suite. Ça fait partie d'un des engagements d'IFFCO Canada de dialoguer avec les différentes parties prenantes pour améliorer le projet, comprendre les préoccupations et toujours faire mieux.

880 Ces consultations-là ont mené à des modifications importantes du projet. Dans un premier temps, nous avons changé de site, à l'intérieur du Parc industriel, pour minimiser l'impact sur les milieux humides. Deuxième changement, qui est encore plus important : nous avons adapté notre procédé de fabrication pour donner une part plus importante à l'hydroélectricité, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

890 Le site, comme nous l'avons dit, bien, nous avons changé de site pour un site industriel qui est revalorisé, l'ancien site de Norsk Hydro, pour les gens qui connaissent un peu le Parc industriel, qui est plus près du port, plus éloigné des zones résidentielles et qui offre une plus faible perturbation du milieu naturel. Bien sûr, nous allons compenser à travers un plan de compensation pour la perte des milieux humides. Voici le site en question. Donc, c'est l'ancien site Norsk Hydro, le carré jaune représente le site de notre future usine.

895 En termes de distance de notre usine de la population : notre usine respectera le Guide
des meilleures pratiques du Conseil en fertilisation du Canada. En termes de distance des
populations, nous serons à plus de 1,6 kilomètre des résidences isolées, les plus isolées, sur l'île
Montesson, et à plus de 3,6 kilomètres de distance du centre-ville de Bécancour.

900 En termes d'impacts résiduels du projet en phase de construction : on constate que la
plupart des impacts résiduels sont faibles ou très faibles. Nous avons un impact moyen au niveau
du réseau routier, car il s'agit d'un chantier majeur dont je vous présenterai les chiffres plus tard,
qui générera un certain niveau de trafic, et l'impact résiduel est fort ou très fort pour les
retombées économiques et l'emploi. Nous y reviendrons plus tard.

905 Au niveau des normes tout d'abord sur la qualité de l'air : les normes de qualité de l'air
seront bien sûr respectées aux récepteurs sensibles et aucun impact n'est anticipé sur la santé
humaine. Pour ce qui est de la qualité de l'eau, encore une fois, la qualité de l'effluent final
respectera les objectifs environnementaux de rejets fixés par le ministère du Développement
durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour protéger la qualité de l'eau et de la
910 vie aquatique.

Pour ce qui est des impacts résiduels du projet en phase d'exploitation : encore une fois,
on constate que la plupart des impacts sont faibles ou très faibles dans notre étude d'impact.
Pour ce qui est du climat sonore, nous avons été obligés de mettre un impact moyen à une
915 résidence isolée à l'intérieur du Parc industriel de Bécancour. Pour ce qui est impacts les plus
importants, mentionnons les gaz à effet de serre avec un impact résiduel fort et les retombées
économiques avec un impact résiduel très fort. Donc, nous allons nous attarder sur ces sujets qui
sont plus importants.

920 En termes d'émissions de gaz à effet de serre, j'aimerais rappeler que les deux tiers de
notre consommation de gaz naturel représentent un intrant de production, donc une matière
première pour fabriquer de l'urée. L'usine d'IFFCO Canada représenterait 0,7 % des émissions
de gaz à effet de serre du Québec. Donc, c'est le chiffre que nous présentons dans notre étude
d'impact. Cette estimation-là est basée sur une production à 120 % de la capacité de production
925 de l'usine et un apport en électricité de 65 mégawatts, qui est maintenant confirmé et réalisable
pour notre projet d'usine.

930 Quand on se compare au reste de l'industrie, on comprend que des usines comme la
nôtre, si elles avaient à être construites en Amérique du Nord, consommeraient autour de 30
mégawatts pour des capacités similaires, ce qui représente une estimation d'environ 850 000
tonnes de gaz à effet de serre par année.

Dans notre étude d'impact, nous n'étions pas en mesure d'être certains que nous pourrions
utiliser le maximum d'hydroélectricité. Aujourd'hui, c'est confirmé, comme je vous l'ai dit, mais

935 nous avons soumis un scénario d'étude d'impact à 48 mégawatts, ce qui nous donne une
estimation de gaz à effet de serre d'environ 678 000 tonnes. Aujourd'hui, je le répète, nous
confirmons qu'un seul scénario est retenu, c'est 65 mégawatts d'électricité qui nous donnent un
taux d'émission de gaz à effet de serre de 575 000 tonnes.

940 Donc, la performance d'IFFCO Canada au sein de l'industrie? Bien, il est important de le
rappeler, dans le procédé de fabrication que j'ai montré tout à l'heure, on récupère 100 % du CO₂
qui est généré par la production d'ammoniac – ce n'est pas le cas de toutes les usines à travers
le monde –, donc ça nous permet de réduire notre bilan carbone. Nous allons maximiser l'usage
945 de l'hydroélectricité à la limite de ce qui est techniquement réalisable, avec 65 mégawatts, et
notre usine sera positionnée comme l'une des plus performantes au monde, sinon la plus
performante, en matière d'efficacité énergétique et d'empreinte carbone.

En termes de retombées socioéconomiques, on parle d'un grand projet d'investissement,
950 de 1 000 à 1 500 emplois en période de pointe lors de la construction, échelonnée sur plus de
trois ans; on crée plus de 250 emplois lors de la mise en exploitation, des emplois durables de
qualité, de nouvelles compétences pour la région, un nouveau savoir-faire, donc de la
diversification économique pour la région Centre-du-Québec, et le projet fera passer le Québec
d'importateur à exportateur, comme je l'ai dit plus tôt.

955 Dans le cadre de l'étude d'impact, nous avons également mené une étude détaillée sur le
risque. Pourquoi? Parce que le risque zéro n'existe pas. Donc, reconnaître qu'il y a des risques
permet de s'y préparer adéquatement. Les objectifs ont été bien sûr d'identifier les principaux
risques liés à la production d'urée et de proposer des mesures d'atténuation pour contrôler et
gérer de manière adéquate les risques liés à notre usine. La portée de l'étude sont les risques
960 externes, donc des phénomènes naturels comme des catastrophes naturelles, également les
risques technologiques.

Ce qui ressort? Il y a deux principaux risques liés à la fabrication d'engrais d'urée :
965 premièrement, les risques d'explosion qui sont liés au gaz naturel et l'hydrogène; en cas
d'accidents liés à une explosion, l'étude d'impact démontre clairement que le risque est limité à
l'enceinte de notre usine. Le risque le plus important, selon nous, est une fuite d'ammoniac, qui a
été identifié dans le cadre de l'étude d'impact. Il est important de rappeler également que notre
étude démontre clairement qu'il n'y a pas d'effet domino sur les usines avoisinantes, en cas de
scénario d'accident à notre usine.

970 Donc, comment gérons-nous l'ammoniac? Vous pourrez poser vos questions tout à l'heure
à nos spécialistes, car je ne le suis pas, mais en somme, premièrement, notre objectif, c'est de
réduire ce risque-là. Comment on fait ça? Bien, 100 % de l'ammoniac qui est utilisé pour la
production d'urée ne sera ni vendu ni transporté à l'extérieur de l'usine. Donc, la circulation est
975 limitée au minimum.

Deuxièmement, nous allons choisir l'équipement le plus performant; on parle des réservoirs les plus étanches qui existent, des réservoirs à intégrité totale. Donc, on parle d'un réservoir dans un autre réservoir, avec un risque de défaillance extrêmement faible, et des cuvettes de rétention seront conçues pour capter le produit en cas de fuites.

980

Troisièmement, nous allons gérer notre usine de la façon la plus sécuritaire, c'est-à-dire en maintenant les inventaires au minimum, en assurant une surveillance 24 heures sur 24, et en ayant notre propre brigade d'intervention dédiée à notre usine, en cas d'incidents.

985

Donc, finalement, de connaître le risque, c'est ce qui nous permet de le prévenir, de le gérer de manière adéquate, et de communiquer avec la population et les différentes instances responsables, en cas de scénarios d'accident, pour gérer de manière adéquate.

990

Je terminerai par nos engagements envers le développement durable, des engagements qui ont été entérinés par le Conseil d'administration d'IFFCO Canada. Vous pourrez les lire, bien entendu, sur notre site web, sur la brochure. Je ne vous les résumerai pas, là, dans l'ensemble, mais ce qui ressort de ça, c'est qu'IFFCO Canada s'engage à avoir un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Donc, c'est très important pour nous, on a bien compris que c'était important également pour la population régionale et du Québec.

995

Nous allons faire ce projet-là pour maximiser les retombées économiques régionales et pour le Québec, et notre objectif a toujours été de maintenir un dialogue constructif avec la communauté d'accueil, et nous voulons continuer dans cette voie-là, donc, en somme, les engagements d'IFFCO Canada envers le développement durable.

1000

Je vous remercie. Oui, et j'aimerais vous rappeler, c'est vrai – Lina me le dit –, parce que je pense qu'il va avoir une pause bientôt, vous pourrez prendre les écouteurs qui vous permettront de bien suivre la traduction simultanée durant la pause. Merci.

1005

LE PRÉSIDENT :

1010

Merci, Monsieur Pillarella. Je comprends aussi, pour les internautes et les gens présents, que vous déposerez la présentation PowerPoint selon les règles de dépôt de documents que nous avons indiquées.

J'invite aussi les internautes qui auraient des questions, je vais annoncer le registre ouvert maintenant, donc j'invite les internautes qui ont des questions à les adresser durant toute la partie de l'audience, jusqu'à mon discours final de la première partie de l'audience publique.

1015 Nous allons maintenant prendre une courte pause. Pour les gens qui auraient des questions à poser, vous êtes invités à vous inscrire au registre, à l'arrière de la salle. Nous reprenons dans 15 minutes, vers 20 h 19.

1020 **PAUSE**

LE PRÉSIDENT :

1025 Bien, je vous rappelle que le registre est ouvert, si vous avez des questions, libre à vous de vous y inscrire. Je vous rappelle également, pour ceux qui voudraient avoir des écouteurs pour comprendre un certain nombre de réponses qui pourraient être données en anglais, de se prévaloir de ce droit d'aller vous chercher une paire d'écouteurs à l'arrière. Et nous reprenons maintenant même.

1030 Donc, avant d'appeler une première personne inscrite au registre, j'aimerais demander au porte-parole du promoteur, à monsieur Pillarella, s'il y a des documents, s'il a des documents à déposer, de nouveaux documents à déposer aujourd'hui, à la commission.

1035 **M. SIMON PILLARELLA :**

Oui, en fait, nous avons déposé de nouveaux documents cet après-midi, est-ce que nous devons lire cette liste?

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, pour les citoyens, ça pourrait être bien que vous lisiez les documents que vous avez déposés.

1045 **M. SIMON PILLARELLA :**

1050 D'accord. Je peux y aller? Donc, tout d'abord, il y a une lettre d'Hydro-Québec confirmant le branchement à partir de la ligne de 230 kV, l'option numéro 2 de l'étude d'impact; également, une lettre d'Hydro-Québec confirmant le tarif L ainsi que la livraison d'un bloc de 70 mégawatts; une lettre de Gaz Métro confirmant qu'il ne sera pas nécessaire d'ajouter une deuxième conduite sous-fluviale; la région 2 de la figure 4.4, illustrant le milieu biologique de la zone d'étude suite à la réalisation des inventaires durant l'été 2013 sur le site d'IFFCO Canada; un texte décrivant les normes ISO 9001, 14001, 26000 et OHSAS 18001; une lettre amenant des précisions à la réponse de la question 157 de l'Addenda B; une mise à jour des tableaux 7.15 et 7.16 résumant les impacts et mesures d'atténuation pour les périodes de construction et de l'exploitation de

1055

1060 l'usine; une révision des figures 3.5, 3.6, 3.8 et 3.10 et des tableaux 3.3, 3.6, 7.4, suite à la confirmation d'augmentation de capacité électrique à 65 mégawatts. Cette modification a pour effet de réduire la consommation de gaz naturel à la chaudière auxiliaire, les émissions des contaminants et des gaz à effet de serre émises à la chaudière auxiliaire, la consommation d'eau, la consommation des produits de conditionnement, le taux d'évaporation aux tours de refroidissement.

1065 Également, la fiche d'information du répertoire toxicologique sur l'urée formaldéhyde concentrée; un rapport résumant les consultations additionnelles tenues par IFFCO Canada, suite au dépôt de l'Addenda A. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1070 Merci, Monsieur Pillarella. Je demande maintenant aux personnes-ressources s'il y a des documents que vous avez à déposer ou que vous avez déposés aujourd'hui, Monsieur Bourque?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1075 Oui. Dans le fond, on a déposé vendredi à la commission, là, six copies papier et des copies électroniques des documents que vous nous aviez demandés. Vous nous aviez demandé un document portant sur le fonctionnement du réseau de surveillance de la qualité de l'air, et incluant la description des stratégies d'échantillonnage, on a déposé à la commission l'entente, justement, concernant le programme de surveillance de la qualité de l'air dans la région de Bécancour.

1080 Et puis, vous nous avez demandé aussi un rapport sur la qualité de l'air dans la zone d'étude du projet depuis les cinq dernières années, on a déposé un rapport, qui est quand même disponible sur le site Internet du Ministère, qui donne la qualité de l'air à Bécancour entre 1995 et 2008, et un document qui contient les données brutes de la station de Bécancour, pour les particules fines 2.5, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et des particules totales.

LE PRÉSIDENT :

1090 Merci, Monsieur Bourque. Monsieur Désilets?

M. JEAN DÉSILETS :

1095 On n'a pas déposé de documents, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Madame Girard?

1100

Mme SOPHIE GIRARD :

Oui, on a déposé aujourd'hui un document concernant l'entente de conservation de la bande riveraine de 60 mètres de largeur, convenue lors des travaux d'agrandissement portuaire.

1105

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Bélanger?

1110

M. GASTON BÉLANGER :

Alors, on a déposé, en lieu et place du Plan d'urbanisme qui, je pense, ne nous a pas tellement... ce ne sera pas tellement utile, là, on a remplacé ça par une carte de zonage de la rivière Gentilly à la rivière Bécancour, qui couvre tout le secteur et qui vous montre où sont les résidences, et ce qu'un plan d'urbanisme ne vous montrerait pas.

1115

On vous a aussi déposé une carte de l'ensemble du territoire. Évidemment, si vous voulez les autres cartes, ce sont des cartes en noir et blanc, Plan d'urbanisme, ces trucs-là, ce n'est pas aussi facile à lire. Alors, on a déposé, autant électroniquement que par papier, si vous tenez absolument, demain, à avoir les autres documents, si vous pensez que ça peut vous être utile, on les déposera, on les a de toute façon.

1120

On vous a déposé aussi le Plan municipal de sécurité civile, version 8, mars 2013, qui est encore pour une neuvième révision, parce qu'il y a des changements qui s'en viennent. Vous savez que c'est une année d'élection, d'une part; d'autre part, on a eu des changements de personnel, mais c'est pas mal à date présentement.

1125

LE PRÉSIDENT :

Merci, nous prendrons connaissance de ce que vous avez déposé à notre demande, et nous vous reviendrons au besoin.

1130

Monsieur Racine?

1135

M. PIERRE RACINE :

On n'a aucun document de déposé.

LE PRÉSIDENT :

1140 Parfait. Et madame Cantin?

Mme PASCALE CANTIN :

1145 Non, nous n'avons pas de document à déposer.

LE PRÉSIDENT :

1150 Parfait. Nous pouvons maintenant commencer la période de questions. J'inviterais monsieur Jean-Philippe Cormier à se présenter à la table. Je rappelle les consignes sommairement : vous pouvez poser deux questions, on y va avec une première, on en débat, et on y va avec une deuxième après, pas les deux en séquence. Je vous demande d'être... des questions relativement brèves, claires, avec un préambule minimal, de façon à ce que nous puissions avoir des réponses aussi claires, efficaces, avec des préambules minimaux aussi.

1155 **M. JEAN-PHILIPPE CORMIER :**

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1160 Bonsoir, Monsieur.

M. JEAN-PHILIPPE CORMIER :

1165 Je voulais savoir, c'est avec l'usine de cogénération de TransCanada, surtout avec la vapeur qu'IFFCO aurait besoin d'utiliser, si c'était possible d'utiliser l'usine de cogénération pour produire l'électricité, surtout que présentement, elle est arrêté?

LE PRÉSIDENT :

1170 Parfait, merci. Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

1175 Me permettez-vous de donner une explication? Il n'a pas bien compris, Steve, la traduction, en fait.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, oui. Parfait, oui.

M. SIMON PILLARELLA :

1185 O.k. Donc, monsieur Steve Psutka répondra à la question.

LE PRÉSIDENT :

1190 Parfait.

Mr. STEVE PSUTKA :

1195 The first part of the question regarding use of steam from the cogen facility, next door to our property, we've had some initial discussions with TransCanada Energy, and we've expressed to them it's not the right pressure for what we require. We generate a lot of steam within our facility, because with the waste heat that's recovered, so we do not have a need for importing steam. We will producing some steam at a much higher pressure; what's available is not suitable for our use.

1200 The second part of the question regarding electricity from Cogen, yes, we use electricity and its source is not really important to us; our preference is to purchase it from one supplier, Hydro-Quebec, in which case we'll just have one contract instead of multiple contracts to manage.

1205 *Bon, la première partie de l'utilisation de la vapeur, nous avons eu des discussions initiales avec TransCanada Énergie et nous avons exprimé que ce n'est pas la bonne pression pour nos besoins. Nous générons beaucoup de vapeur dans nos installations avec la chaleur qui est recouverte, donc nous n'avons aucun besoin pour l'importation de la vapeur. Et nous produisons une vapeur à une pression plus élevée et ce qui est disponible n'est pas convenable à notre utilisation.*

1210 *La deuxième partie de la question, en ce qui a trait à de l'électricité de cogénération, nous utilisons l'électricité et sa source n'est pas très importante pour nous; notre préférence est de l'acheter ou de se la procurer d'un fournisseur, Hydro-Québec, et dans ce cas, nous n'aurons donc qu'un seul contrat plutôt que plusieurs contrats à gérer.*

1215 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Ça répond à votre question?

1220

M. JEAN-PHILIPPE CORMIER :

Très bien. J'aurais une deuxième question.

1225

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, je vous en prie.

1230

M. JEAN-PHILIPPE CORMIER :

Avec le prix du gaz qui fluctue beaucoup les deux dernières années, je voudrais savoir s'il y avait un partenariat pour un prix fixe, un peu comme le tarif L pour l'électricité, pour le prix du gaz, sachant que c'est la source principale et puis que c'est ça qui va faire que l'usine va être rentable?

1235

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pillarella?

1240

M. SIMON PILLARELLA :

Oui. Monsieur Gupta va répondre à la question. Monsieur Gupta?

1245

Mr. MANISH GUPTA :

I think the question was whether, like electricity, we will have a fixed price for natural gas. We have options available to fix the price of natural gas, many options available: we could fix it for a long term, we could fix it for a short term; we could have other hedging instruments like we could fix a maximum or a minimum. Our final gas strategy has not been finalized yet, we will have to do it in consultation with our shareholders and financial providers; we should be doing that soon, in any case, before we financially close the project.

1250

1255

Je pense que la question, comme l'électricité, vous avez un prix fixe pour le gaz naturel, je crois que c'était la question, nous avons des options disponibles pour fixer le prix du gaz naturel, plusieurs options : on pourrait le fixer à long terme, on pourrait le fixer à court terme, on peut avoir d'autres... donc, fixer un prix maximal, minimal. Notre stratégie finale n'a pas été finalisée. Nous devons le faire en consultation avec les actionnaires et les fournisseurs financiers, donc ça devrait se faire bientôt, de toute façon, avant de compléter ou de finir le produit de façon... le projet.

1260

LE PRÉSIDENT :

La question est peut-être plus précise : est-ce qu'il existe, avec Gaz Métro, un système de tarification privilégié, similaire au tarif L pour l'électricité?

1265

Mr. MANISH GUPTA :

For Gaz Metro would be transporting our gas in the Quebec area, and the transportation tariff of Gaz Metro would be as regulated and as provided to us by Gaz Metro. We don't have a debate or discussion on that. To our understanding, that's a regulated tariff. For the price of gas itself, Gaz Metro is not the concerned agency; we will have to procure gas from gas suppliers at one of the existing gas supply points. Gaz Metro will help us transport that gas, and take a tariff, an agreed tariff for that transportation.

1270

Pour Gaz Métro, ce serait Gaz Métro qui transporterait notre gaz dans le secteur du Québec et la partie transport de Gaz Métro, c'est transmis par... donc, on n'a pas eu de discussion à ce sujet. À notre compréhension, c'est un tarif réglementé. Pour le prix du gaz lui-même, Gaz Métro n'est pas une agence concernée; nous avons obtenu...

1275

INTERPRÈTE :

Je suis désolé, le son a coupé. Je n'ai plus de son. Problème technique, nous n'avons plus de son dans la cabine.

1280

LE PRÉSIDENT :

Ça répond?

1285

M. JEAN-PHILIPPE CORMIER :

Parfait, merci beaucoup.

1290

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre questionnement. J'invite monsieur Denis Leclerc.

1295

M. DENIS LECLERC :

Bonsoir.

1300

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

1305

M. DENIS LECLERC :

Alors, je suis Denis Leclerc, président d'Écotech Québec, la grappe des technologies propres. Monsieur le président, en janvier dernier, lors d'une mission économique en Inde avec le ministre Lisée et madame Zakaïb, j'ai eu l'occasion de rencontrer des dirigeants d'IFFCO, et même les dirigeants d'IFFCO Canada, et ils m'ont fait savoir qu'ils avaient l'intention d'utiliser des innovations afin de réduire leur empreinte carbone et leur empreinte environnementale.

1310

Alors, en juin dernier, le 12 juin dernier, en collaboration avec la Société de développement économique de la Mauricie et l'Université du Québec à Trois-Rivières, on a organisé une session avec 10 entreprises technologiques venant de la Mauricie et d'autres régions du Québec.

1315

Ma question est celle-ci : est-ce que le promoteur a poursuivi des discussions avec une ou plusieurs de ces PME technologiques, suite à l'activité à Trois-Rivières?

1320

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Pillarella?

1325

M. SIMON PILLARELLA :

Monsieur le président, j'aimerais que Steve réponde à cette question, car c'est lui qui a le lien avec ces compagnies-là.

1330

LE PRÉSIDENT :

Monsieur?

Mr. STEVE PSUTKA :

1335

Yes. Mr. President, before I answer direct, I was quite surprised at how much technical ability does exist in the region; it shouldn't have surprised, but it did. We have, as a result of that Ecotech seminar, in Trois-Rivières, we have spoken with probably three or four of the companies that presented to us and were in discussions with us, and in addition, there's other like companies that were not at this seminar that we have also spoken with on similar topics. So, yes, we have spoken with a number of them.

1340

1345 *Oui, Monsieur le président. Avant de répondre directement, j'étais très surpris à quel point il y a une capacité technique qui existe dans la région. Ça n'aurait pas dû me surprendre, mais ça m'a surpris. Nous avons, en tant que résultats des séminaires Écotech à Trois-Rivières, nous avons discuté avec trois ou quatre des entreprises qui présentent et qui sont en discussion avec nous et, en plus, il y a d'autres compagnies similaires qui n'étaient pas au séminaire et avec lesquelles nous avons discuté sur des sujets similaires. Donc oui, nous avons discuté avec différentes de ces compagnies.*

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Une question pour vous : est-ce qu'il y a eu des comptes rendus de ce séminaire qui ont été produits?

1355 **M. DENIS LECLERC :**

1360 Comptes rendus écrits comme tels, non. Il y a eu des reportages à la télévision et dans les journaux, mais je pourrais vous faire... pardon. Nous, on en a fait un à l'interne, alors, on peut le rendre disponible, si vous le jugez à propos.

LE PRÉSIDENT :

1365 Oui, ça serait apprécié de la commission. J'imagine, ça indique les entreprises qui faisaient partie de cette rencontre et les propos, les échanges.

M. DENIS LECLERC :

1370 Avec les domaines de spécialisation également, pour les aider à réduire leur empreinte.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Ce serait apprécié.

1375 **M. DENIS LECLERC :**

Ma deuxième question, je pense que monsieur a déjà répondu à ma deuxième. Je pense qu'il y a de l'intérêt à en savoir davantage pour les innovations du Québec.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

M. DENIS LECLERC :

1385

Merci.

M. SIMON PILLARELLA :

1390

Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

1395

Monsieur Pillarella, pardon?

M. SIMON PILLARELLA :

1400

En fait, cet après-midi, dans les nouveaux documents qu'on vous a soumis, il y a un communiqué de presse qui résume l'événement InnoPlus.

LE PRÉSIDENT :

1405

Parfait, merci. J'inviterais maintenant monsieur Jacques Rheault. Bonsoir, Monsieur, à nouveau.

M. JACQUES RHEAULT :

1410

Rebonsoir. Ma première question est celle-ci : comment peut-on prétendre autoriser une usine à s'implanter, qui est à la fois malodorante et toxique, alors que nous n'avons pas de législation sur l'ammoniac, qui est à la fois malodorant et toxique sur les pollutions olfactives?

LE PRÉSIDENT :

1415

Parfait. Donc, je vais diriger votre question vers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, sur la question de législation touchant l'ammoniac, question organoleptique.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1420

Oui. Au niveau de l'odeur, si on veut résumer? Oui, c'est ça. IFFCO doit respecter le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, on l'appelle le RAA, là, c'est un règlement qui donne des normes à respecter, autrement dit des maximums à ne pas dépasser.

1425 Concernant l'ammoniac, la norme à ne pas dépasser, c'est 350 microgrammes par mètre cube. C'est marqué dans l'étude d'impact, puis on le retrouve aussi dans le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

1430 Ce facteur-là, c'est un seuil d'odeur. Donc, à partir de là, la majorité de la population peut sentir quelque chose. Donc, la norme de 350 microgrammes à respecter est un seuil d'odeur. Donc, si c'est un seuil d'odeur, c'est le seuil le plus faible quasiment qu'on peut détecter. Donc, ça permet aussi de protéger contre les effets irritants et les effets au niveau de la fonction pulmonaire qui peuvent apparaître à des concentrations plus élevées que 350 microgrammes par mètre cube.

1435 **M. JACQUES RHEULT :**

Est-ce qu'il y a quelque chose sur les effets toxiques?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1440 C'est sûr que l'ammoniac, à certaines concentrations, est toxique. Au niveau...

M. JACQUES RHEULT :

1445 Mais dans la législation, est-ce qu'il y a quelque chose qui prévoit?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1450 Bien, nous, dans le fond, en ayant un critère, la norme de 350 microgrammes par mètre cube à ne pas dépasser, on a déjà un seuil à ne pas dépasser qui est un seuil d'odeur qui est beaucoup plus sévère que le seuil toxique. Le seuil toxique est beaucoup plus élevé, je n'ai pas le chiffre exact, là, mais j'ai le chiffre pour le seuil, là, pour la fonction pulmonaire et irritante au niveau de la santé, qui est à peu près à 243 microgrammes.

1455 **M. JACQUES RHEULT :**

Est-ce que je pourrais avoir le texte de loi ou règlement?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1460 Le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, le RAA, est disponible sur le site Internet du ministère, mais on pourra soit le déposer, en tout cas, mais c'est...

LE PRÉSIDENT :

1465

On pourra donner l'adresse web pour pouvoir y accéder.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1470

C'est ça. Il y a une annexe, qu'on appelle Annexe K, qui donne justement les normes à ne pas dépasser au niveau de différents contaminants, dont l'ammoniac qui est le NH_3 , si vous cherchez.

LE PRÉSIDENT :

1475

Et l'Annexe K, c'est vraiment, c'est une annexe, pour la colonne 1 de l'Annexe K, c'est une colonne sur la qualité de l'air et non pas des rejets, là, on s'entend?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1480

Non, c'est au niveau de la dispersion atmosphérique. C'est ça, c'est une concentration à ne pas dépasser au niveau de la zone industrielle ou à des résidences, justement, s'il y a des résidences, comme dans le cas présent, là, des résidences dans le Parc industriel.

LE PRÉSIDENT :

1485

Parfait. Et dans le... non, c'est bon. Donc, voilà. Vous avez une deuxième question?

M. JACQUES RHEAULT :

1490

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1495

Allez-y.

M. JACQUES RHEAULT :

1500

La deuxième est celle-ci : quelles seront les méthodes de simulation de réseau trophique de remplacement, biomanipulation, pouvant être employées pour traiter les symptômes d'eutrophisation comme les effluents des stations d'épuration? Exemple, une comparaison que je peux apporter concernant le lac Washington, où on a vu une augmentation des coûts d'augmentation des traitements de l'eau potable.

1505

LE PRÉSIDENT :

Et votre question, elle s'adresse au milieu récepteur de l'usage de l'urée ou à l'usine de production d'urée elle-même?

1510

M. JACQUES RHEAULT :

Bien, les deux.

1515

LE PRÉSIDENT :

Les deux.

1520

M. JACQUES RHEAULT :

Oui.

1525

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, monsieur Pillarella, est-ce qu'il y a – j'essaie de réorganiser la question. Est-ce qu'il y a des risques particuliers, contribution à l'eutrophisation du fleuve en lien, ou des ruisseaux, en lien avec votre usine, avant d'essayer de parler de l'urée comme telle?

1530

M. SIMON PILLARELLA :

Oui, Lina Lachapelle, qui est directrice de l'étude d'impact, pourra apporter des éléments de réponse.

1535

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Madame Lachapelle?

1540

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Alors, Monsieur le président, l'eutrophisation, il n'y aura pas de phénomène d'eutrophisation avec l'effluent d'IFFCO Canada. L'azote, qui est l'élément nutritif dans l'urée, ne contribue pas à l'eutrophisation. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'effets sur le milieu, par ailleurs. L'azote, ce qui va avoir plus effet de produire, c'est qu'il va aller capter l'oxygène, ce qui pourrait être, à certaines concentrations, si c'est trop élevé, l'azote dans l'eau, il y a certaines espèces aquatiques qui pourraient manquer d'oxygène. Donc, ce n'est pas le même phénomène que l'eutrophisation, qui amène à l'accroissement d'algues.

1545

Par ailleurs, il y a un objectif environnemental de rejets qui a été fixé par le ministère de l'Environnement, dont l'objectif... cet objectif-là vise la protection de la vie aquatique et de la qualité de l'eau, et le rejet en concentration d'azote totale va être inférieur, bien inférieur à l'objectif environnemental de rejets fixé par le ministère.

1550

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Je vais aller voir monsieur Bourque sur cette question : est-ce qu'il y a des concentrations d'azote qui sont prévues dans l'émissaire de l'usine, qui pourraient contribuer à un enrichissement du fleuve significatif ou causer des problèmes d'eutrophisation ou encore d'anoxie?

1555

M. JACQUES RHEAULT :

Si je peux ouvrir une parenthèse, je fais référence à la baie qu'il y a dans l'effluent, dans l'île, sur la rue Montesson, pas loin du site, là.

1560

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1565

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Bien, c'est ça, au ministère, au niveau des rejets en eau, là, un peu comme madame Lachapelle l'a expliqué, les objectifs environnementaux de rejets à respecter pour différents contaminants, nous, on a regardé vraiment les rejets qui ont été produits par IFFCO, au niveau de chacun des contaminants, et on a établi un seuil encore à ne pas dépasser, un peu au même titre que de l'air ambiant, là, il y a des seuils à ne pas dépasser par contaminant.

1570

Ces seuils-là sont établis par milieu récepteur, autrement dit, ce n'est pas un seuil qu'on établit, un peu comme l'air ambiant, là, c'est fixe, là; on regarde le milieu récepteur, on regarde la dilution, on regarde les contaminants qui sont déjà présents dans le milieu récepteur, et puis des fois, on a justement des marges de manoeuvre qui sont très faibles, parce que le contaminant est déjà présent dans le milieu récepteur.

1575

Dans ce cas-ci, on parle du rejet dans le fleuve, là. Les OER, les objectifs environnementaux de rejets, sont calculés en tenant compte justement des différents usages du milieu, que ce soit pour la faune ou pour la flore, ou tous les usages des milieux qu'on peut retrouver dans le fleuve Saint-Laurent. Donc, au niveau des concentrations, il y a des seuils à respecter, qui sont...

1580

1585

M. JACQUES RHEAULT :

Est-ce qu'on peut avoir les...

1590

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rheault, vous vous adressez à moi, s'il vous plaît.

1595

M. JACQUES RHEAULT :

Excusez, Monsieur le commissaire. Est-ce que je pourrais avoir éventuellement les documents en question?

1600

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Les documents sur les objectifs de rejets?

1605

M. JACQUES RHEAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1610

Oui, c'est dans l'annexe, je pense, du rapport de l'étude d'impact. Peut-être que vous pouvez préciser exactement où se situe la commande du ministère sur les objectifs, la définition du ministère sur les objectifs de rejets? Peut-être monsieur Bourque ou monsieur Pillarella, le premier qui le trouve?

1615

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Bien, c'est sûr que dans le sommaire, à l'Addenda... attendez, dans le sommaire, en tout cas, il y a un tableau qui donne justement quelle est la concentration qu'IFFCO va avoir, puis quels sont les critères, nous, qu'on demande de respecter. Par contre, c'est sûr que ça, c'est évolutif, là. Au niveau de l'ingénierie détaillée, il pourrait y avoir des changements, que ce soit au niveau du débit qui est rejeté, là, qui peut varier. À ce prix-là, nous, on recalcule les objectifs environnementaux de rejets, mais de façon générale, là, on a la liste des effluents avec la concentration que l'usine va faire, et on a aussi nos critères à nous qu'ils doivent respecter, puis vous allez voir, il y a quand même de l'espace entre les deux.

1625

Puis au niveau – peut-être juste rajouter quelque chose? C'est que, dans le fond, la spécialiste va être là demain, là, au niveau des objectifs environnementaux de rejets, mais on

1630 tient compte aussi du rejet que TransCanada a, parce qu'ils utilisent la même conduite. Donc, on prend même comme hypothèque que TransCanada marche à 100 % pour calculer les contaminants qu'il pourrait y avoir dans le rejet, pour s'assurer qu'au bout, là, dans le fleuve, on ait une concentration qui est bonne pour la faune et la flore.

LE PRÉSIDENT :

1635 Parfait. Monsieur Pillarella, est-ce que vous avez retrouvé le document? Je pense que c'est PR5.2, en réponse à une question, vers la fin.

Mme LINA LACHAPELLE :

1640 Dans l'Addenda A, je ne le retrouve pas facilement, mais dès que je l'ai, pour ne pas interrompre le cours...

LE PRÉSIDENT :

1645 Non, un peu plus tard. On pourra vous indiquer précisément dans l'étude où se situent les objectifs de rejets calculés par le ministère du Développement durable.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1650 Dans l'Addenda B, il y a le tableau 7.3.

LE PRÉSIDENT :

Addenda B?

1655 **M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Tableau 7.3.

1660 **LE PRÉSIDENT :**

Tableau 7.3, ça, c'est le tableau synthèse, mais il y un autre document auquel je pense qui est de cinq, six pages, là, que vous avez fourni à IFFCO.

1665 **M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

O.K., oui.

LE PRÉSIDENT :

1670

Donc, on pourra vous communiquer la...

Mme LINA LACHAPELLE :

1675

Oui, c'est le tableau 7.3, effectivement. La réponse 74, le tableau 7.3, révision 1 de l'Addenda A. Dans ce tableau-là, ce sont les objectifs environnementaux de rejets qui sont fixés par le ministère de l'Environnement, et les concentrations du projet, puis là, on peut comparer si la concentration respecte ou non le critère.

1680

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et on comprend, Monsieur Bourque, que les rejets pour l'azote total sont respectés, selon le ministère.

1685

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Oui, on parle d'azote ammoniacal dans ce cas-là, mais oui.

1690

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1695

Oui, peut-être préciser, en fonction justement de l'émissaire qui s'en va au fleuve, puis du contrôle des OER, comment se fait le monitoring, en quelque sorte, de l'émissaire. Est-ce qu'il y a des échantillonnages en continu, est-ce que c'est livré après ça au ministère qui l'analyse, puis qui corrige au besoin avec le promoteur? Comment ça fonctionne?

1700

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1705

C'est ça. C'est surtout à la phase du certificat d'autorisation, parce que suite à l'autorisation du gouvernement, qu'on appelle le Décret, là, il y a des certificats d'autorisation qui sont émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – je vais dire Environnement, là –, il y a des certificats d'autorisation qui sont émis par le ministère de l'Environnement à différentes étapes du projet, que ce soit au niveau de la construction, évidemment, au niveau de l'exploitation.

1710 Dans ces certificats d'autorisation là, on demande toujours un programme de surveillance
et de suivi. Le promoteur nous propose de quelle façon il va faire le suivi ou la surveillance de ces
rejets, avec des contaminants. Nous, on a déjà, évidemment, une idée sur ce qu'on va demander
comme suivi. Il y a des suivis qui vont se faire tout le temps, un inventaire de débit ou de pH du
rejet; il y en a d'autres qu'on peut demander un peu plus espacés, des matières en suspension,
par exemple, mais évidemment, il y en a d'autres qu'on va demander sur les contaminants.

1715 Tous les contaminants, dans le fond, qu'on donne des objectifs environnementaux de rejets
vont être analysés. Puis même, on a des tests aussi de toxicité qu'on demande, que le promoteur
doit faire, c'est comme plus biologique, là, les tests de... ils mettent des poissons puis ils
regardent s'il y a des effets. Mais bref, on a un suivi qu'on demande au promoteur, puis ça
1720 dépend, selon les contaminants, mais on a un suivi continu. Puis si on voit, mettons, qu'après
cinq, six ans, bon, s'il y a respect, on peut être moins sévère sur le suivi, mais au début, on est
sévère un peu sur le suivi qui doit être fait.

1725 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci, Monsieur Bourque.

LE PRÉSIDENT :

1730 Merci. À votre question, il y avait comme un deuxième volet qui serait l'urée en champs?

M. JACQUES RHEAULT :

C'est exact.

1735 **LE PRÉSIDENT :**

1740 Est-ce qu'elle peut causer une eutrophisation? Je vais adresser la question à madame
Cantin : est-ce que l'utilisation d'urée peut provoquer... Bon, je comprends de la réponse de
madame Lachapelle que l'eutrophisation est surtout provoquée par le phosphore, par les apports
de phosphore plus que par les apports d'azote, mais quels sont les problèmes
environnementaux, en fait, que peut avoir le milieu récepteur avec l'usage d'urée aquatique?

1745 **Mme PASCALE CANTIN :**

Oui. Bien, en fait, l'urée est utilisée en agriculture comme fertilisant. Les plantes ont besoin
de ces fertilisants-là, que ce soit l'azote ou le phosphore et ils peuvent être apportés par les
engrais de synthèse et aussi par les engrais organiques.

1750 L'application des engrais est gérée par le Règlement sur les exploitations agricoles, qui est
un règlement du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des
Parcs, qui dit que pour la plupart des fermes, là, qui sont soumises, qui doivent être, qui doivent
1755 produire un plan agroenvironnemental de fertilisation. Ce plan de fertilisation là comprend des
recommandations qui sont faites par un agronome, un professionnel de l'Ordre des agronomes
du Québec, et lui, il recommande des apports en fonction des cultures, et ces apports-là ne sont
pas faits au hasard, ils sont en fonction des besoins des cultures, qui sont déterminés, eux, par
des grilles de référence et différents travaux de recherche, là, pour déterminer les besoins.

1760 Donc, les agronomes, ils font des recommandations en fonction des besoins, et ils
recommandent également des mesures de protection de l'environnement. Ça peut être le
fractionnement des engrais pour apporter l'engrais au bon moment, ça peut être de l'application
en bande pour l'appliquer au bon endroit, et aussi le REA demande de respecter également des
bandes riveraines pour protéger les cours d'eau, des bandes riveraines dans lesquelles il n'y a
pas d'application qui est faite.

1765 Donc, c'est sûr que ça, ce n'est pas une science exacte, l'agronomie, c'est soumis aux
conditions climatiques, dont la météo, la température, et en fonction des différents aléas, on ne
peut pas déterminer la quantité toujours exacte qui va être apportée, mais ce n'est pas fait au
hasard, c'est fait en fonction des besoins des plantes.

1770 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Est-ce que l'urée qui est utilisée peut quand même avoir une conséquence, malgré
qu'on l'utilise de façon, je dirais, raisonnée, d'après le raisonnement que vous venez de faire, est-
1775 ce qu'il peut avoir un impact sur le milieu aquatique? Est-ce qu'il peut causer un enrichissement
qui pourrait modifier le milieu récepteur? Dans les pratiques que vous... ou au Québec, est-ce
que ça s'est vu ce problème-là?

1780 **M. JACQUES RHEULT :**

Sur les écosystèmes, surtout.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

Sur les écosystèmes?

Mme PASCALE CANTIN :

1795 Au niveau de l'azote, je pense que le principal problème au niveau de l'azote, ce serait plutôt sur la santé humaine, pour les quantités d'azote dans l'eau, mais je ne suis pas en mesure de répondre de façon précise.

LE PRÉSIDENT :

1800 Parfait. Est-ce que, Monsieur Bourque, vous auriez des choses complémentaires à donner sur la qualité des milieux naturels, l'effet de l'azote sur la qualité des milieux naturels, sur les problèmes que ça peut occasionner?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1805 Non, pas présentement. C'est sûr qu'on a sûrement des informations sur le site Internet étant donné qu'on a suivi les algues bleu-vert, puis tout la question d'eutrophisation puis de phosphore et d'azote, là, mais présentement, je n'en ai pas.

LE PRÉSIDENT :

1810 Parfait. Est-ce que, Monsieur Pillarella, dans vos experts, vous pouvez nous donner un renseignement sur l'usage de l'urée en champs, puis les conséquences sur les milieux aquatiques, les écosystèmes aquatiques?

M. SIMON PILLARELLA :

Oui, on a monsieur Vincent Cloutier qui peut apporter certains éléments de réponse.

LE PRÉSIDENT :

1820 Parfait, merci. Monsieur Cloutier?

M. VINCENT CLOUTIER :

1825 Merci, Monsieur le président. Donc, les phénomènes qui peuvent mener aux pertes d'azote dans l'environnement sont des phénomènes naturels qui se produisent sur tous les sols de la planète, à des degrés divers, et ils sont évidemment indépendants de la présence ou non d'une usine d'urée au Québec.

L'urée, lorsqu'elle est appliquée, donc, elle peut, elle doit se transformer en une forme utilisable par les plantes, donc les nitrates, et ces nitrates-là peuvent être lessivés dans les sources d'eau souterraine. Il y a des normes donc qui balisent les concentrations qui peuvent être permises.

1835

Il y a eu une étude qui a été réalisée par l'Institut national de santé publique en 2004, qui a été réalisée dans sept bassins versants à forte vocation agricole, et les taux de nitrate qui ont été observés dans les sources d'eau potable souterraine se sont toujours retrouvés en dessous des normes prescrites.

1840

LE PRÉSIDENT :

C'est bon? Vous avez terminé?

1845

M. VINCENT CLOUTIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1850

Oui. Je n'étais juste pas certain que vous cherchiez une information ou si vous aviez terminé. Donc, c'est pour les eaux souterraines, cette étude de l'INSPQ sur les questions de nitrates, et c'était en milieu agricole?

1855

M. VINCENT CLOUTIER :

Oui, tout à fait. Et elle a été réalisée dans sept bassins versants agricoles.

LE PRÉSIDENT :

1860

Parfait. Vous pourriez nous communiquer cette source d'information?

M. VINCENT CLOUTIER :

1865

Absolument, ce sera fait.

LE PRÉSIDENT :

1870

C'est un document qui est disponible sur Internet, j'imagine?

M. VINCENT CLOUTIER :

Tout à fait.

1875

LE PRÉSIDENT :

Parfait. C'est un document en français?

1880

M. VINCENT CLOUTIER :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

1885

Parfait. Monsieur Rheault, vous pouvez vous réinscrire. Merci pour vos questions.

M. JACQUES RHEAULT :

1890

Absolument, merci.

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant madame Caroline Beaudry Bonsoir, Madame.

1895

Mme CAROLINE BEAUDRY :

Bonsoir, Monsieur le président. Alors, écoutez, d'emblée, je vous dirai que mon coeur est à Bécancour parce que j'y réside, je suis citoyenne, en fait, de Bécancour, mais également à Trois-Rivières, parce que j'y travaille à titre de directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Trois-Rivière.

1900

Ma question va bien sûr porter au niveau des retombées économiques, parce que les gens d'IFFCO Canada nous ont dit que l'impact était évalué très fort. Alors, j'aimerais que ces gens nous en parlent davantage et, deuxième volet à ma question, qu'ils nous disent de quelle façon ils comptent maximiser l'achat de produits et services locaux, c'est-à-dire auprès des entreprises de la région, pour justement que ces retombées soient encore plus grandes.

1905

LE PRÉSIDENT :

1910

Parfait. Merci. La question est claire, Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

1915 Oui, je vais répondre à une partie de la question, l'autre partie, je vais laisser mes collègues m'aider sur la question.

1920 Tout d'abord, au niveau des retombées économiques, l'étude d'impact en fait bien sûr mention, mais pour simplifier, comme je l'ai présenté un peu plus tôt, on a des retombées économiques à deux niveaux dans un projet comme celui-là : tout d'abord, lors de la construction de l'usine, donc on parle d'un chantier majeur de 1 000 à 1 500 emplois durant la construction qui va être échelonnée sur trois ans. Bien sûr, une grande partie de cette main-d'oeuvre-là va provenir de la région du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

1925 Et au niveau du deuxième niveau d'impact économique, c'est lors de la mise en service de l'usine. Comme nous l'avons dit un peu plus tôt, il va y avoir une création d'emplois directs, autour de 250 emplois; on parle d'emplois de qualité, bien rémunérés, des emplois qui demandent un certain niveau d'expertise également, et on parle autour de 500 emplois indirects qui seraient créés avec un projet comme le nôtre.

1930 Pour ce qui est de la façon de maximiser les produits locaux, j'aimerais passer la parole à mon collègue, monsieur Steve Psutka.

Mr. STEVE PSUTKA :

1935 Yes. Simon is completely – I've got it on. Yes, Simon is completely correct, Mr. President. The two areas of benefit come during construction, where not only local labor is hired, because we have to, it has to, the plant has to be built with local labor, primarily trades people and other skilled labor, but the material, the general consumption material that will be required during construction, in all likelihood, is going to come local; it doesn't make sense to bring it in from outside.

1940 On the operation side, we talk more about hiring local labor to run the plant and maintain the plant. But things that we would probably see during the construction period are related to the camp that's going to be set up; there's many logistics that have to be fulfilled from the local community to keep the job running. It's a large number of people, and they have many demands for all types of services, whether it be catering services, rental services, what have you, the security of the facility during construction. And then we get into all the large areas like civil work, mechanical work, instrument and electrical work, and we anticipate that all or the majority will come from the local community.

1945 In fact, this is one thing that attracted us to the park, was the availability of construction services, and potential employees and contractors in the area.

1955 *Oui, Simon a entièrement raison, Monsieur le président. Les deux secteurs d'avantages viennent pendant une phase de construction où non seulement la main-d'oeuvre locale est embauchée, parce que ça doit être fait, ça doit être construit avec les gens locaux, les gens qui ont des compétences, mais le matériel, donc le matériel de consommation qui sera exigé pendant la phase de construction, en général, sera local aussi. Ça n'a pas de sens d'amener ça d'ailleurs.*

1960 *Mais côté opération, où on parle davantage de l'embauche locale pour diriger l'usine et l'entretenir, mais des choses qu'on verrait pendant la période de construction sont liées au camp qui sera établi; beaucoup de logistique qui doit être réalisé par la communauté locale pour s'assurer que c'est un travail continu. C'est un grand nombre de gens et il y a plusieurs demandes, d'exigences pour différents services, que ce soit des services de location, et cetera, et la sécurité des installations pendant la construction. Et nous avons, on rentre dans les grands secteurs tels que le travail civil, mécanique, l'instrumentation et électrique. Et nous anticipons que tout ou la majorité viendra de la communauté locale.*

1970 *Donc, c'est une chose qui nous a attirés au Parc, c'est la disponibilité des services de construction et des employés et contracteurs potentiels dans le secteur.*

LE PRÉSIDENT :

1975 Parfait. Allez-y, Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1980 Oui, peut-être indirectement profiter de votre question. Le promoteur prévoit des arrêts de production aux deux ans ou encore des arrêts complets aux 15 ans, pour ce qui est de réviser son procédé comme tel; est-ce qu'il a évalué combien de personnes ça exigerait, là, en termes d'entrepreneurs qui auraient à intervenir sur le site lors de ces opérations-là?

M. SIMON PILLARELLA :

1985 Encore une fois, monsieur Psutka va répondre à la question.

Mr. STEVE PSUTKA :

1990 Yes. The stoppages that we are referring to are called Plant Turnarounds, where there are periods of time when the facility needs to stop production – it's taken down – primarily to do maintenance work that cannot be done while the plant is running. Repairs that need to be done, in addition, there's many preventative maintenance items that need to be done: equipment that

1995 can't be inspected while the plant is running is done at this time. So it's mostly, they're referred to as maintenance turnarounds.

For our type of facility, they'll generally go for a duration of a week and a half to two weeks, maybe three weeks on the outside, and our intent is to adopt a every-two-year turnaround.

2000 *Oui. Les arrêts auxquels nous faisons référence, on appelle ça des périodes de temps où est-ce que l'installation doit arrêter la production; c'est démantelé, si on veut, pour le travail d'entretien qui ne peut pas être effectué pendant que l'usine est en fonction. Les réparations qui doivent être faites, de plus, les articles d'entretien préventif, tels que les équipements qu'on ne peut pas inspecter durant l'opération de l'usine. Donc, on fait référence à une période d'entretien.*

2005 *Donc, pour notre genre d'installation, la durée serait habituellement d'une semaine et demie à deux semaines, peut-être trois semaines au maximum. Et notre intention est d'adopter un roulement aux deux ans.*

2010 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2015 Bien, peut-être préciser la question : c'est que vous prévoyez 250 employés pour ce qui est de l'opération de l'usine, puis lors de vos interventions, vous allez faire venir des entrepreneurs qui vont intervenir sur le procédé. Donc, vous avez 250 personnes qui vont opérer le procédé, combien de personnes d'appoint croyez-vous recruter auprès des entrepreneurs régionaux pour intervenir pour ce qui de l'éventuel entretien de votre procédé?

Mr. STEVE PSUTKA :

2020 Yes, during the outage, we keep all our employees on site working, assisting with the work. We, in addition, will bring in... I've seen turnarounds as large as 1,000 additional employees. That of course depends on the amount of work and inspection that needs to be done. I think a more typical number would be in the 500 to 1,000 range.

2025 *Oui. Pendant la fermeture, si on veut, nous gardons tous nos employés sur le site, qui travaillent et qui assistent avec le travail. De plus, nous allons... j'ai vu des roulements d'environ 1 000 employés additionnels, ça dépend du montant de travail et de l'inspection nécessaire. Je crois qu'un chiffre type serait entre la gamme de 500 à 1 000.*

2030 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci.

2035 **VOIX D'UN PARTICIPANT :**

Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait avoir une traduction en français, s'il vous plaît?

2040 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez les écouteurs à l'arrière qui permettent de faire la traduction, vous pouvez aller en chercher, c'est gratuit, puis vous allez pouvoir avoir la traduction. Donc, vous pouvez y aller maintenant, déjà, en arrière, il y a quelqu'un qui peut vous offrir ces écouteurs. C'est bon?

2045 Madame Beaudry, ça répond à votre question?

Mme CAROLINE BEAUDRY :

2050 Oui, je vous remercie, Monsieur le Président. Je peux me permettre une deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

2055 Oui, allez-y.

Mme CAROLINE BEAUDRY :

2060 Trois-Rivières est une cité universitaire, on a la chance d'avoir des chercheurs de renom chez nous, quel est le lien que l'entreprise IFFCO entend... quel est le lien qu'il y aura entre l'UQTR, s'il y en a un évidemment, et IFFCO Canada dans les prochains mois, prochaines années?

LE PRÉSIDENT :

2065 Parfait. Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

2070 Oui, je vais répondre à cette question-là, Monsieur le président. Dans un premier temps, j'aimerais rappeler que nous avons déjà établi un lien avec l'UQTR lors de l'atelier dont monsieur Leclerc faisait référence plus tôt, atelier où nous avons voulu chercher à connaître les compétences de la région, autant au niveau des technologies propres, mais également du savoir de recherche qui existe à l'Université du Québec à Trois-Rivières, parce que nous croyons que, sur une vision à long terme, d'avoir une université dans la région, c'est un atout pour une entreprise comme la nôtre; il y a des défis auxquels on fait face, et ces défis-là peuvent être

2075

résolus ou améliorés avec des chercheurs de la région. Donc ça, c'est pour la première étape, le premier contact que nous avons eu.

2080 Nous voulons, bien entendu, continuer à développer ce contact-là, parce que nous aurons
besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée qui va répondre aux besoins d'opérations de notre
entreprise et, bien sûr, le fait d'avoir une université dans la région va être un plus. Nous devons
bien sûr discuter plus en détail de ce que l'Université peut apporter en termes de programmes qui
vont permettre d'avoir une main-d'oeuvre qualifiée pour répondre aux besoins, mais ça va être
2085 dans le cadre d'une approche concertée avec Emploi Québec et d'autres instituts
d'enseignement.

LE PRÉSIDENT :

2090 Parfait. Donc, vous voyez des relations pour la formation et pour la recherche.

M. SIMON PILLARELLA :

Pour la recherche également.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Mme CAROLINE BEAUDRY :

2100 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2105 Merci, Madame Beaudry. C'est bon, Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Oui.

2110 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant monsieur Pierre Boucher. Bonsoir, Monsieur Boucher.

2115

M. PIERRE BOUCHER :

2120 Bonsoir, Monsieur le président. Je suis vice-président d'une compagnie qui s'appelle
Excelpro Électrique, qui travaille dans le secteur industriel. Je suis ingénieur de formation et,
aujourd'hui, je parle également à titre de responsable des communications des manufacturiers et
exportateurs de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

2125 Alors, la question, elle s'est posée un peu tantôt, mais ça serait intéressant d'avoir d'autres
précisions, car nous regroupons environ 1 700 entreprises. Le nombre d'emplois créés
directement, on le sait; indirectement, c'est un petit peu... ça mériterait d'avoir des précisions, et
au niveau tertiaire, on devrait voir ces chiffres-là. Donc, au niveau primaire, on les connaît,
secondaire, un peu, mais tertiaire aussi, ça l'a un impact, à notre avis, assez important. Des fois,
ça peut représenter jusqu'à 10 fois le nombre d'emplois directs créés. Est-ce que c'est possible
2130 d'obtenir ces chiffres-là?

LE PRÉSIDENT :

2135 Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

2140 Oui. Il y a une analyse économique qui a été faite dans l'étude d'impact, je vais laisser le
soin à madame Lachapelle de présenter ceci.

Mme LINA LACHAPELLE :

2145 Oui. Alors, les retombées économiques, les effets ont été évalués au niveau direct et au
niveau indirect, aux niveaux secondaire et tertiaire, qu'on a agrégés sur les premiers effets et les
effets autres, qui sont les effets tertiaires. Cela se trouve aux tableaux 7.13 et 7.14 de l'étude
d'impact, le rapport principal, 7.13 est pour la construction, 7.14, c'est pour l'exploitation. En
période d'exploitation, il y a 250 emplois directs; donc, ça, c'est vraiment les employés de l'usine
d'IFFCO Canada, et il a été évalué qu'il y avait 503 emplois indirects qui étaient créés par les
2150 dépenses d'exploitation de l'usine.

LE PRÉSIDENT :

2155 Donc, ce 503, c'est précis?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2160 Ce 503 inclut le secondaire et le tertiaire.

Mme LINA LACHAPELLE :

2165 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Ça répond à votre question?

2170 **M. PIERRE BOUCHER :**

Oui, Monsieur, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2175 Parfait. Merci. Avez-vous une autre question?

M. PIERRE BOUCHER :

2180 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

2185 C'est bon? Merci. J'invite maintenant monsieur Dominique Bouchard. Bonsoir, Monsieur.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

2190 Bonsoir, Monsieur les commissaires. Dominique Bouchard, travailleur social, conseiller en développement social et en développement durable pour le Groupe ORVERT qui a lu sa requête tout à l'heure.

2195 Suite à la présentation du Groupe IFFCO, qui nous présentait, c'est les 10 engagements qu'ils prenaient pour que leur projet soit un projet de développement durable, j'aimerais savoir de la part d'IFFCO : leurs 10 engagements répondent à quel principe de la Loi québécoise du développement durable et quels sont leurs indicateurs de performance qui qualifient ces principes-là?

LE PRÉSIDENT :

2200

Parfait. Donc, Monsieur Pillarella, je vous invite à remettre la diapositive des 10 engagements, peut-être, ça nous permettrait de voir ça plus clair, puis peut-être nous faire le lien avec les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*, et en même temps, si vous avez défini déjà les critères de performance qui vous permettent de voir que vous avez atteint ces principes ou de quelle façon vous allez les satisfaire, de nous indiquer ces indicateurs de performance.

2205

M. SIMON PILLARELLA :

2210

Monsieur le président, est-ce que vous voulez que je lise ces engagements-là? Parce qu'ils sont synthétisés sur le PowerPoint, mais j'ai la... Je peux les présenter brièvement.

LE PRÉSIDENT :

2215

Vous pouvez les résumer.

M. SIMON PILLARELLA :

2220

Oui?

LE PRÉSIDENT :

2225

Vous pouvez les résumer rapidement, puis parler tout de suite des critères de performance et des liens avec les principes. Mais je ne sais pas, parce que, là, vous me dites quelque chose, vous avez peut-être deux pages de description par élément?

M. SIMON PILLARELLA :

2230

Non, non, non. En fait, c'est notre brochure, là, c'est quand même assez bref.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2235

M. SIMON PILLARELLA :

Puis en fait, dans le cadre de l'étude d'impact, il y a un chapitre qui s'appelle le Chapitre 10, qui fait le lien entre les principes de développement durable, selon la loi québécoise, et comment nous prévoyons y contribuer à travers notre projet.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, allez-y, passez-moi ça en revue, s'il vous plaît, passez-nous ça en revue.

2245 **M. SIMON PILLARELLA :**

O.K. Donc, peut-être Lina, comme elle a réalisé le chapitre 10, peut m'aider pour le...
Madame Lachapelle?

2250 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Oui. Alors, bien, pour répondre à la question, dans l'étude d'impact, c'est structuré vraiment selon les 16 principes. Je n'ai pas fait l'exercice de dire lequel et, au fur et à mesure, je vais plutôt reprendre à travers les 16 principes, brièvement, puis on va l'identifier ici, au tableau, si vous permettez.

2255 Alors, bien, tout d'abord, il y a un des principes qui est santé et qualité de vie, et ce qu'on a mentionné – là, tout d'abord, la santé, ça vise tout d'abord les employés de l'usine, au premier plan, et l'usine, IFFCO Canada s'est engagée à adopter un système de gestion qui serait conforme à la norme OHSAS 18001, je crois que c'est un des engagements, là, numéro 7. Ce système, c'est un système de gestion qui vise à s'assurer de bien identifier tous les dangers pour la sécurité et la santé dans l'usine, et de mettre en place des mesures pour éliminer ces dangers ou les réduire, les atténuer, et si ce n'est pas possible, à ce moment-là, de les contrôler, et toujours dans une perspective d'amélioration. Alors, ça, c'est le premier engagement d'IFFCO au niveau de la sécurité.

2265 Il y a également la brigade d'intervention : tous les employés, pas juste d'opérations, tous les employés, d'opérations et d'entretien, seront formés pour être premier répondant dans la brigade d'intervention et ils seront également membres du Comité, CMMI. Ça, ça fait le point pour santé et qualité de vie.

2270 Au niveau équité, c'est...

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Lachapelle, juste pour aller sur les indicateurs : comment vous évaluez, ou quels sont vos indicateurs de performance pour les éléments que vous venez de nous préciser?

2280

Mme LINA LACHAPELLE :

O.K. Les indicateurs de performance, ils vont être développés lorsque le système de gestion de l'usine va être développé, le système d'ISO 26000.

2285

LE PRÉSIDENT :

ISO 26000.

2290

Mme LINA LACHAPELLE :

ISO 26000, qui va venir... en fait, il y aura un seul système de gestion, mais il va répondre à tous les critères, qu'ils soient de la qualité 9000, 14000 de l'environnement, OHSAS 18000 de la santé et sécurité, ou 26000 au niveau de la responsabilité sociale d'entreprise, et à travers de ça, il y aura des indicateurs qui vont être définis pour pouvoir mesurer effectivement comment on s'y prend pour chacun des principes de développement durable.

2295

Dans le cadre de l'étude d'impact, il n'y a pas eu une mesure qui a été donnée, il y a plutôt eu une description qualitative de comment on voyait que le projet s'insérait par rapport aux principes de développement durable; il n'y a pas eu de mesures de faites.

2300

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, c'est quelque chose qui arriverait à une étape subséquente, dans votre...

2305

Mme LINA LACHAPELLE :

Tout à fait. Et ce n'est pas du ressort de l'étude d'impact, ça serait, à ce moment-là, à IFFCO Canada de développer ça. Dans l'étude, on a repris comment l'usine était construite. Quand je dis construite, là, comment elle est conçue, comment elle est perçue par rapport aux 16 principes de développement durable.

2310

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Bergeron?

2315

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Oui, effectivement, dans votre étude d'impact, vous faites référence à plusieurs normes, ISO, OHSAS, vous prenez toujours la formulation « en conformité avec les normes »; est-ce que

2320

vous vous engagez à les respecter, à vous faire auditer, à vous faire certifier au regard des normes dont vous faites mention?

Mr. MANISH GUPTA :

2325

Yes, Mr. Chairman, as Lina pointed out, these are the principles that we wish to adhere to, we've been adhering to in other plants that we've implemented across the world. We will put in systems that will not only help the others, but also help us to see how we are performing in these indicators. So wherever audit is a solution, we will have those audits periodically to help us and to help us evaluate our performance and to communicate our performance to the citizen and the government.

2330

Oui, Monsieur le président, comme Lina l'a souligné, ce sont les principes que nous souhaitons respecter et que nous respectons dans les autres usines que nous avons partout au monde. Nous allons implanter des systèmes non seulement qui vont aider les autres, mais nous aussi, et voir comment nous respectons ces indicateurs, donc nous performons dans ces indicateurs. Donc, il y aurait ces audits de façon périodique pour nous aider à évaluer notre performance et de communiquer notre performance aux citoyens et au gouvernement.

2335

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2340

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2345

Madame Lachapelle, on revient à vous. Vous pouvez poursuivre avec vos... peut-être juste pour les localiser, les principes, et puis je vais vous demander après, éventuellement, de nous déposer simplement un tableau qui verrait vos engagements par rapport aux principes, et qui pourrait cocher, en tout cas, à quel principe, quel engagement répond à quel principe, tout au moins.

2350

Mme LINA LACHAPELLE :

O.K. Alors, oui, on va faire un tableau qui va faire la correspondance entre les 16 principes et les 10 qui sont répertoriés ici. Alors, je vais essayer d'y aller rapidement, parce que...

2355

LE PRÉSIDENT :

Oui, parce que ça peut être long.

2360

Mme LINA LACHAPELLE :

2365 Oui. Prenons, attendez un petit peu, le deuxième c'est équité et solidarité sociales. Bien,
celui-ci, c'est qu'on a mentionné que l'entreprise IFFCO Canada provient du mouvement
coopératif, à la fois la Coop fédérée et l'entreprise mère IFFCO. Alors, les valeurs de l'entreprise
vont être animées du mouvement coopératif, sans toutefois que... l'entreprise ne sera pas une
coopérative. Alors, ça, c'est une distinction. Elle s'est engagée par ailleurs à développer un
2370 programme de responsabilité sociale, puis ça, ça en est un de ceux... c'est le numéro 6. Donc, le
programme de responsabilité sociale et aussi, évidemment, un programme d'équité à l'emploi,
mais comme la loi l'exige au Québec.

Il y a un autre élément qui est d'amorcer, et puis ça, ça l'a déjà été fait par IFFCO Canada,
le dialogue avec la société abénaquise, pour voir comment ils pouvaient être intégrés au projet,
2375 comment on pouvait soutenir, en fait, le développement socioéconomique de cette communauté-
là. Ça, ça fait le tour pour équité, solidarité.

Ensuite, protection de l'environnement, il y a plusieurs points : un des premiers que je
mettrais, ça serait le système de gestion de l'environnement ISO 14000, ça revient au point 7.
2380 Ensuite, il y a eu des efforts particuliers qui méritent d'être mentionnés : par exemple, le
traitement à l'acide des émissions d'ammoniac en provenance du granulateur. Je ne sais pas si...
ce n'est pas mentionné comme tel, mais ça fait vraiment partie de... c'est dans 3, en fait, c'est :
surpasser les normes de l'industrie en matière d'émissions. Dans ce cas-là, on a dépassé les
normes, car surpasser, ça veut dire qu'on va au-delà de la norme. Il n'y a pas de demande ou
2385 d'exigence de traiter les émissions d'ammoniac en provenance du granulateur, et ça l'a été
intégré. Ça l'a permis, par ailleurs, en faisant ça, l'industrie IFFCO s'est rendu compte qu'il y avait
un déchet, un déchet dangereux qui était généré, une solution d'épuration; on a transformé ça en
une opportunité, on a transformé la matière dangereuse en une matière, en ajoutant, en modifiant
le procédé, en ajoutant une unité de cristallisation pour produire le sulfate d'ammonium qui peut
2390 être vendu comme engrais de spécialité.

Ensuite de ça, il y a le fait de produire le produit FED, Fluide d'échappement diesel, bien,
au niveau de la protection de l'environnement, ça vient vraiment soutenir ce principe-là, puisque
l'utilisation de ce produit va venir réduire les émissions d'oxyde d'azote des véhicules qui
2395 fonctionnent au diesel; et ça vient également réduire un peu la consommation d'essence, ça l'a
cet effet-là.

Et ils se sont également engagés à choisir la meilleure technologie disponible pour réduire,
en fait pour augmenter la capacité électrique, et ça, cet engagement-là, bien, il a déjà été... en
2400 fait, il est réalisé, là, avec le 65 mégawatts. Mais il n'est pas tout à fait réalisé, parce que l'usine
n'est pas construite.

LE PRÉSIDENT :

2405 Ah, vous êtes rendue au principe numéro?

Mme LINA LACHAPELLE :

2410 C'est toujours protection de l'environnement, donc, c'est le...

LE PRÉSIDENT :

Quatrième?

2415 **Mme LINA LACHAPELLE :**

... le C, puis ça, ça serait le numéro 4.

LE PRÉSIDENT :

2420 Parfait.

Mme LINA LACHAPELLE :

2425 Élaborer un plan de réduction des émissions des gaz à effet de serre, c'est toujours dans protection de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

2430 Je pense que si on veut passer les 16, on en a pour...

Mme LINA LACHAPELLE :

2435 Oui, bien, c'est un...

M. SIMON PILLARELLA :

2440 C'est très long.

Mme LINA LACHAPELLE :

2445

C'est un petit peu long, parce qu'on a quand même développé pour chacun. Les plus importants, c'est celui : élaborer le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec l'engagement du 48 aux 65 mégawatts.

LE PRÉSIDENT :

2450

Et ça, vous le rentrez dans quel principe?

Mme LINA LACHAPELLE :

2455

Ça, ça rentre dans le principe, là, de protection de l'environnement. Il y en a un autre qui est très important, l'accès au savoir, aussi, ça va avec maintenir le dialogue constructif avec la communauté, puis établir le programme de responsabilité sociale, le 6, le 10 et le 5. On aura besoin de développer un savoir-faire dans la région pour pouvoir combler les besoins, là, du projet IFFCO Canada, puis ça va se faire en partenariat; il y aura un programme de formation de fait sur mesure, mais on devra également travailler avec les collègues d'enseignement. Ensuite...

2460

LE PRÉSIDENT :

2465

Sur les éléments essentiels.

Mme LINA LACHAPELLE :

C'est ce que j'essaie de voir très rapidement, là.

2470

LE PRÉSIDENT :

Je pense que vous allez nous produire un tableau d'équivalences qui va nous permettre de...

2475

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, le tableau va vraiment venir faire le lien et, à ce moment-là, peut-être qu'on pourrait revenir, si vous avez des questions complémentaires, avec le tableau?

2480

2485

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

Monsieur le commissaire, si vous permettez, je vais me permettre de poser la question, vu qu'il y a 16 principes, je voudrais peut-être mettre l'emphase sur un principe en particulier, pour peut-être fermer la discussion et...

2490

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, dites-moi lequel vous voulez sélectionner.

2495

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

Oui. Oui, je sélectionne, je fais la sélection pour dire comment qu'IFFCO... sur le principe d'internalisation des coûts de la production. Alors, je voudrais en savoir plus précisément ce soir, et le reste, ce sera par un tableau.

2500

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, on va comprendre, Madame Lachapelle, ou c'est-à-dire Monsieur... comme vous avez répondu, Madame Lachapelle, je m'adresse à vous, je comprends que vous allez produire, Monsieur Pillarella, ce tableau?

2505

M. SIMON PILLARELLA :

Effectivement.

2510

LE PRÉSIDENT :

Si vous pouvez le produire rapidement, ce n'est pas quelque chose de très complexe à faire, donc peut-être qu'on pourrait y revenir demain après-midi sur les choses très particulières?

2515

M. SIMON PILLARELLA :

Hum, hum.

2520

LE PRÉSIDENT :

Et puis, Madame Lachapelle, pour le principe d'internalisation des coûts, pour monsieur Bouchard, qui permettrait de synthétiser?

2525

M. SIMON PILLARELLA :

O.k. Donc, on fait référence aux pollueurs payeurs, je crois?

2530

LE PRÉSIDENT :

Oui. Internalisation des coûts, ce sont deux principes différents dans la loi.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

2535

C'est deux principes différents.

M. SIMON PILLARELLA :

2540

O.K. Je vais juste consulter dans l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que vous les avez interchangés dans l'étude d'impact, dans l'ordre.

2545

M. SIMON PILLARELLA :

2550

Parfait. Donc, on fait référence aux cycles de vie, dans ce principe-là. J'aimerais dire, Monsieur le président, qu'en fait, nous avons mandaté des experts indépendants pour réaliser une étude qui nous permet de comparer le scénario de production d'urée, au Québec, avec un scénario de référence. Cette étude-là, comme je l'ai dit, est réalisée par des experts indépendants, pourrait être déposée à la commission, si vous le souhaitez, demain, et les résultats de cette étude-là démontrent qu'en produisant au Québec, de l'urée, plutôt qu'un scénario de référence, c'est-à-dire de continuer à l'importer, on réduit de 29 % les émissions de gaz à effet de serre.

2555

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, cette étude tient compte du transport?

2560

M. SIMON PILLARELLA :

2565

Oui, c'est une étude qui tient compte, en fait, de l'extraction de la matière jusqu'à la livraison à l'entrepôt. C'est le cadre de notre étude d'impact, en fait, c'est-à-dire que, oui, on tient compte de la production, on tient compte du transport et de l'extraction. Et les principaux résultats de cette étude-là, pourquoi on en arrive à une réduction de 29 %, si je peux me permettre de

2570 synthétiser les résultats de l'étude, c'est parce que nous produisons avec une technologie qui maximise l'usage de l'électricité, donc nous utilisons moins de gaz naturel, donc moins d'émissions de gaz à effet de serre que les autres usines d'où viendrait le produit importé au Québec.

2575 Également, puisque nous utilisons de l'hydroélectricité, l'électricité utilisée a une empreinte écologique, carbone – pardon – plus faible que la plupart des autres sources électriques utilisées par d'autres usines similaires dans le monde, et nous avons un impact positif au niveau du transport, puisque nous livrons le produit plus près du marché plutôt que de l'importer du Moyen-Orient et de l'Europe de l'Est ou du Nord.

LE PRÉSIDENT :

2580 Parfait. Donc, oui, ce serait apprécié que vous déposiez cette étude auprès de la commission.

M. SIMON PILLARELLA :

2585 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2590 Si elle est déjà disponible, je comprends qu'elle est déjà disponible?

M. SIMON PILLARELLA :

2595 Non, elle est en train d'être complétée, mais demain, nous serions en mesure de pouvoir la déposer.

LE PRÉSIDENT :

2600 Parfait. Donc, ça nous permettra de voir cette réponse plus en détail, réponse à la question qui a été posée par monsieur Bouchard.

M. SIMON PILLARELLA :

2605 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2610

Et dans votre étude, je comprends par ailleurs que c'est une analyse de cycles de vie qui se résume, comme vous m'avez dit, au transport, aux échanges, aux gaz à effet de serre, qui ne tient pas compte de l'usage de l'urée ou des autres... du transport de vos produits vers vos clients.

2615

M. SIMON PILLARELLA :

2620

C'est un bilan carbone comparatif, si on veut. Donc, on a tenu compte des paramètres qui changeaient avec le produit. Nous avons considéré que l'utilisation, avec la venue d'une usine, ne changeait pas. Donc, c'est un paramètre qui est resté constant, mais nous tenons compte, par contre, du transport du produit dans l'analyse, oui.

LE PRÉSIDENT :

2625

Parfait. Merci. Monsieur Bouchard?

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

Merci, Monsieur le commissaire.

2630

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Madame Laurence Requilé, s'il vous plaît, du Parti vert du Québec. Madame Requilé.

2635

Mme LAURENCE REQUILÉ :

2640

Bonsoir. Bien, c'est ça, on était un petit peu dans le sujet, moi, j'aurais voulu revenir aux émissions de gaz à effet de serre, parce que tout à l'heure dans la présentation, vous parliez de 0,7 %.

LE PRÉSIDENT :

Mais regardez-moi, Madame, c'est bien.

2645

Mme LAURENCE REQUILÉ :

Excusez. Donc, c'est ça. Là, maintenant que vous avez un petit peu... vous êtes un petit peu rentré dans le sujet en disant que lors de l'étude d'impact, vous avez pris en considération le

2650 transport et tout ça, mais donc je voudrais avoir un peu plus de renseignements par rapport à ce
0,7 %. Moi, j'avais compris qu'il tenait en compte uniquement la production d'engrais. Donc, je
voudrais vraiment m'assurer que ce 0,7 % d'augmentation de GES, pour la province du Québec,
prenait vraiment en considération tout ce qui est transport, extraction et tout ça, soit du gaz, soit
de l'hydroélectricité et aussi ce qui se passe dans le sol une fois qu'on utilise l'engrais.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, la question est claire. Monsieur Pillarella?

2660 **M. SIMON PILLARELLA :**

Oui. Monsieur le président, dans le cadre de l'étude d'impact, ce qui nous est demandé
d'analyser, c'est les activités propres à notre usine, donc production d'engrais. C'est clairement
expliqué dans l'étude d'impact, à travers les différents documents et les addendas qui ont été
produits, que les émissions directes de notre usine représenteraient 0,7 % des émissions de gaz
à effet de serre, par rapport à l'année de référence 2010.

LE PRÉSIDENT :

2670 Parfait. Et est-ce que les ministères, Monsieur Bourque, est-ce que les données 2012 sont
disponibles, les émissions de gaz à effet de serre?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

2675 Bien, en tout cas, peut-être avant de répondre, je pourrais demander à mon spécialiste, là,
au niveau des gaz à effet de serre, monsieur Stéphane Nolet, ingénieur au Bureau des
changements climatiques, de répondre à ces questions sur les données précises.

LE PRÉSIDENT :

2680 Parce que c'est certain que demain, nous allons en reparler demain après-midi, mais je
vais, on va attendre – monsieur Nolet, vous avez dit?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

2685 Oui, Nolet. Stéphane Nolet.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Nolet, bonsoir.

2690

M. STÉPHANE NOLET :

Bonjour, Monsieur le président. Pour répondre à votre question, non, les données 2012 ne sont pas encore disponibles, des émissions du Québec.

2695

LE PRÉSIDENT :

Et 2011?

2700

M. STÉPHANE NOLET :

Non plus.

2705

LE PRÉSIDENT :

Donc, l'année la plus récente, c'est 2010.

2710

M. STÉPHANE NOLET :

C'est ça.

2715

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et les données sortent avec deux années de retard, et la prochaine émission va être, le prochain rapport va être quand?

2720

M. STÉPHANE NOLET :

On devrait avoir, quelque part en 2013, les émissions 2011.

2725

LE PRÉSIDENT :

Quelque part en 2013.

2730

M. STÉPHANE NOLET :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Parfait. Donc, dans votre étude, je comprends que c'est la production de gaz à effet de serre du procédé, et il n'inclut pas les émissions de gaz à effet de serre du transport?

2735

M. SIMON PILLARELLA :

Effectivement, la directive d'étude d'impact nous demande d'analyser les émissions directes de la production. Par contre, comme il y avait eu des préoccupations d'émissions par rapport à d'autres paramètres, nous avons voulu pousser cette analyse-là plus loin, d'où l'étude d'experts indépendants qui a été mandatée, et les paramètres analysés sont ceux mentionnés un peu plus tôt.

2740

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et dans cette étude que vous allez nous déposer demain, est-ce qu'il y a mention de l'émission totale de gaz à effet de serre, incluant le transport et le procédé?

2745

M. SIMON PILLARELLA :

Oui.

2750

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez nous dire, par rapport à 2010, au Québec, en quoi ça...?

2755

M. SIMON PILLARELLA :

En fait, je ne veux pas rentrer dans les détails de l'étude, si vous me permettez, parce que ça a été réalisé par des experts, c'est assez complexe, et demain, si vous le souhaitez, cet expert-là pourra être présent durant la soirée, par téléphone, pour répondre aux questions que vous auriez sur la réalisation de l'étude. Mais pour expliquer qu'est-ce qu'il y a dans cette étude-là? On a comparé un scénario de référence, c'est-à-dire il n'y a pas d'usine d'IFFCO Canada, donc on a un statu quo, on continue à importer l'urée d'où il vient aujourd'hui et la même dynamique de marché avec un scénario où l'usine d'urée d'IFFCO Canada est construite au Québec, et en opération en 2018, et nous obtenons une réduction de 29 % des gaz à effet de serre par rapport au scénario de référence, si l'usine n'existait pas.

2760

2765

2770

LE PRÉSIDENT :

2775 Parfait. Donc, nous reviendrons sur cette question de gaz à effet de serre demain, Madame, puis je pense que la réponse à votre question, elle est claire; dans l'étude d'impact, les émissions de gaz à effet de serre sont liées au procédé, ne sont pas liées aux gaz à effet de serre émis par le gaz naturel, la production de gaz naturel, par le transport ou par l'usage d'urée en champs. C'était votre question. Une deuxième question?

2780 **Mme LAURENCE REQUILÉ :**

2785 Merci. Bien, c'est ça, là, vous parlez du 29 % de réduction par rapport à si on fait l'importation d'engrais, mais avez-vous, bien, est-ce qu'IFFCO a réfléchi à : oui, mais si on utilise d'autres façons pour que le sol ait ses fertilisants de façon plus écologique ou naturelle? Donc, ma question, c'est : oui, c'est intéressant de savoir qu'il y a moins au moins 29 % par rapport au fait qu'on importerait ça d'Inde ou peu importe d'où, mais a-t-on réfléchi à une autre solution, plutôt que celle-là?

2790 **LE PRÉSIDENT :**

On peut imaginer la réponse, mais Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

2795 Bien, en fait, c'est... non. Nous, c'est certain qu'on est préoccupé aussi par ces questions-là. Il faut comprendre que l'urée, c'est l'engrais le plus utilisé aujourd'hui, au Québec. Par contre, pour ce qui est de la question de madame, peut-être qu'il y a des éléments de réponse qui peuvent être apportés par monsieur Vincent Cloutier de la Coop fédérée?

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Cloutier?

2805 **M. VINCENT CLOUTIER :**

Monsieur le président, lorsqu'un agronome réalise un plan agroenvironnemental de fertilisation, il valorisera de façon prioritaire les engrais organiques, donc les fumiers, les lisiers, composte, et cetera, qui sont disponibles, et il viendra compléter avec des fertilisants minéraux.

2810 Ceci étant dit, il y a effectivement des pertes d'éléments minéraux qui peuvent se produire. On parlait plus tôt du lessivage de nitrates, il peut aussi y avoir pertes d'azote dans l'air, sous forme de protoxyde d'azote, qui est un gaz à effet de serre.

2815 C'est un phénomène qui se produit sur tous les sols de la planète à des degrés divers. Et selon la littérature scientifique la plus récente, le potentiel de relâchement de ce gaz-là n'est pas lié au type de fertilisant; que l'azote soit amené par l'intermédiaire de l'urée, par l'intermédiaire du fumier de vache ou par l'intermédiaire du lisier de porc, ce n'est pas ça qui impactera le potentiel de relâchement de gaz à effet de serre.

2820 Les facteurs qui vont dicter l'ampleur de ce phénomène-là sont les conditions du sol et la quantité d'azote qui se trouve dans le sol. Donc, pour limiter ces pertes-là, parce qu'il est de l'intérêt des producteurs de limiter ces pertes-là, parce que lorsqu'il y a perte d'éléments fertilisants, il y a perte financière aussi.

2825 Donc, pour limiter ces pertes-là, il faut assurer, par exemple, un drainage adéquat du sol, parce que les pertes par dénitrification seront supérieures dans les sols qui sont gorgés d'eau, qui sont mal drainés, par exemple. Donc, avec le printemps qu'on a eu, il y avait risque qu'il y ait un potentiel de dénitrification un petit peu important.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2835 Oui. À moins que je fasse erreur, vous faites mention dans votre étude d'impact que vous investiriez en appui au développement de biofertilisants. Quelle forme prendrait votre engagement au regard du développement de biofertilisants?

2840 **LE PRÉSIDENT :**

Et j'ajouterais : qu'est-ce que vous entendez par biofertilisants?

M. SIMON PILLARELLA :

2845 Monsieur Gupta va répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

2850 Monsieur Gupta?

Mr. MANISH GUPTA :

2855 Thank you, Mr. Chairman. What we mentioned was what we do in India, and Vincent
 2860 confirms that that's the practice in Canada as well. As a fertiliser company, we promote alternate
 use of fertiliser, biofertiliser is one alternate fertiliser. We promote the use of alternate fertilisers; it
 could be biofertilisers which are bacteria, cultures developed that help fix the fertiliser elements
 from the soil into the plants, or it could be organic fertiliser such as cow manure or municipal
 waste or even farm-based green manure. But as a philosophy, what we're promote in India is a
 mix of inorganic and organic fertilisers, because we believe that to feed the millions that we have
 in India, we need higher yield from the lands; otherwise, we'll have to go in for deforestation and
 clear more food for the people we have, and the best way and the most productive and
 2865 sustainable, long term sustainable way, we believe, is a mix of organic and inorganic fertilisers.

So when we say we will promote the use of organic fertilisers, we intend to work closely
 with Coop fédérée, that's one of our shareholders, and a leading farming cooperative in Quebec,
 and provide all assistance, technical assistance from India, assistance that the plant could
 2870 provide, even percentage of the profit that we make, in helping develop these farming technics,
 and alternate fertilisers in Quebec.

*Merci, Monsieur le président. Ce que nous avons mentionné, c'est ce que nous faisons en
 Inde et nous confirmons que c'est la pratique au Canada aussi. En tant qu'entreprise d'engrais,
 2875 nous utilisons des biofertilisants. Nous faisons la promotion des engrais alternatifs. Donc, des
 éléments qui vont aider à fixer les éléments dans le... donc, ça peut être donc différents rejets
 verts, si on veut. Mais ce que nous faisons la promotion en Inde, c'est un mélange d'organiques
 et d'inorganiques, donc d'engrais organiques et inorganiques parce que nous croyons que pour
 nourrir les millions que nous avons en Inde, il nous faut plus de production de la terre, sinon il
 2880 faudrait faire une déforestation, si on veut. Et pour avoir plus de nourriture, la façon la plus
 durable à long terme, c'est un mélange d'engrais organiques et inorganiques.*

*Donc, lorsque nous disons que nous allons faire la promotion des engrais... donc, nous
 2885 allons travailler davantage avec la Coop fédérée et offrir toute l'assistance technique de l'Inde et
 l'assistance que l'usine peut offrir à aider à développer ces techniques d'utilisation de ces engrais
 alternatifs, si on veut, au Québec.*

LE PRÉSIDENT :

2890 Merci. Je vais aller vers madame Cantin. Sur la question des substituts à l'urée pour la
 production agricole, pouvez-vous nous – je pense que vous avez un collaborateur sur le
 biologique et peut-être vous êtes en mesure également, c'est vous la porte-parole, de résoudre
 cette question-là? Il y a bien sûr la possibilité d'usage de légumineuses qui permettent de
 refournir de l'azote au sol ou aux plantes; il y a toutes ces questions, lisier, fumier, il y a cette

2895 question de composte produit des usines municipales, éventuellement, suite à biométhanisation
pour enlever les surplus. Et, en même temps, il y a quand même une volonté gouvernementale,
je pense, d'atteindre une production de 50 000 hectares, ou quelque chose comme ça, en
agriculture biologique d'ici 2013. Peut-être que je peux être dans le champ, mais il me semble
2900 qu'il y a une volonté gouvernementale – c'est toute une image d'aller dans le champ pour parler
de...

Donc, peut-être nous éclairer sur ça, puis en même temps, une autre question : aux États-
Unis, est-ce que l'agriculture biologique a pris une ampleur importante sur les mégaentreprises,
les mégafermes et qu'est-ce qu'on fait pour approvisionner ces plantes en nitrates? Je ne sais
2905 pas si vous pouvez me guider dans ces deux questions?

Mme PASCALE CANTIN :

Je peux vous donner des éléments de réponse, c'est sûr que je vais avoir besoin de l'aide
2910 de mon collègue. Pour ce qui est des sources différentes qui peuvent être apportées, là, en
agriculture biologique, bon, il y a beaucoup de choses qui peuvent être utilisées en plus des
déjections animales ou des compostes : il y a les engrais verts, il y a effectivement les rotations
avec des légumineuses, il y a toutes sortes de matières résiduelles fertilisantes, matières
résiduelles organiques, là, qui peuvent être utilisées telles que des farines de plume d'os, de
2915 sang. Il y a différentes MRF qui vont provenir des municipalités aussi, là, que ce soit des
digestats, que ce soit des compostes, un digestat composté ou différentes variantes, là, que ça
provienne des municipalités, que ce soit des biosolides municipaux, que ce soit encore des
matières résiduelles d'entreprises agroalimentaires ou différentes entreprises. On peut utiliser des
tourteaux de soya, de la farine de crevettes, de crabes, de différentes sources qui proviennent
2920 du domaine de l'aquaculture. Des algues, il y a l'utilisation de mycorhize, c'est toutes des façons
qui sont utilisées en agriculture biologique.

Je parle en agriculture biologique, mais également en conventionnel, là. Ça ne veut pas
dire que les conventionnels n'utilisent pas ces sources-là. Et d'ailleurs, c'est appelé, selon moi,
2925 bien, selon la volonté du gouvernement aussi, à augmenter. Toute l'utilisation des matières
résiduelles fertilisantes, avec les objectifs de la politique de gestion des matières résiduelles, où
ils visent l'utilisation accrue de toutes les matières résiduelles d'origine organique. Ils visent, là,
des objectifs, d'ici 2020, là, de récupérer totalement tout ce qui est organique, étant donné que
c'est une ressource.

2930 Ceci étant dit, au niveau biologique, je n'ai pas de réponse à vos questions par rapport aux
mégaentreprises aux États-Unis, là, je ne sais pas si mon collègue aurait un apport
supplémentaire?

M. PIERROT FERLAND :

Pas de données.

2940

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas de données? Parfait. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2945

Oui, bien est-ce que vous pourriez nous confirmer l'objectif du MAPAQ concernant le nombre d'hectares en cultures, en biologique? Selon les informations qu'on aurait, vous seriez à 45 000 hectares, et que l'objectif du gouvernement ou du MAPAQ serait d'en arriver à atteindre 50 000 hectares de production biologique pour le Québec? À moins qu'on soit dans l'erreur, là, c'est à vous de corriger notre... c'est à vous de corriger notre perception de la chose.

2950

M. PIERROT FERLAND :

Non. Il faut regarder 45 000 hectares, il y a aussi des érablières là-dedans.

2955

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, il y a aussi des érablières.

2960

M. PIERROT FERLAND :

Qui occupent une bonne partie. Il faudrait voir quelle part des érablières est là-dedans, ça monte assez vite. Je n'ai pas les données exactes, mais je peux regarder puis avoir ça demain, exactement.

2965

LE PRÉSIDENT :

Merci. Rappelez-nous votre nom, s'il vous plaît?

2970

M. PIERROT FERLAND :

Pierrot Ferland.

2975

LE PRÉSIDENT :

2980 Parfait. Et puis, aux États-Unis, l'agriculture biologique semble avoir pris un virage assez substantiel, avez-vous une idée comment se fournissent en azote ces entreprises plus importantes? Pouvez-vous vérifier d'abord si mon énoncé est vrai et puis me...?

M. PIERROT FERLAND :

2985 Bon, je n'ai pas de données pour les États-Unis, c'est sûr qu'il y a des États plus avancés que d'autres, comme au Vermont, qui sont très, très, très probiologiques, mais il y a quand même des grandes entreprises qui marchent sur le conventionnel. Mais je n'ai pas plus de données que ça à vous donner.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et, Madame Cantin ou vous, Monsieur Ferland, il y a beaucoup de possibilités, est-ce que ça permet de réduire l'usage d'urée au Québec, si on fait ces virages et si on atteint les objectifs gouvernementaux?

2995

M. PIERROT FERLAND :

3000 Bon. Il y a quand même, on est quand même, si on regarde le nombre de producteurs biologiques qu'on a au Québec, c'est de l'ordre de 1 000 entreprises? 1 300 entreprises qu'on a sur peut-être 20 000 entreprises. Donc, il reste beaucoup de producteurs à faire la transition. Il y a du chemin à faire. Puis moi, je travaille en Mauricie, puis ce que j'observe, en Mauricie, chez les producteurs biologiques qui ont fait une transition, actuellement, on cherche des moyens d'augmenter l'azote, soit par des méthodes avec des trèfles, parce qu'en fait, en agriculture biologique, on manque d'azote. C'est un des facteurs à considérer. C'est sûr qu'on développe des moyens, des rotations avec des trèfles puis différentes légumineuses pour aller chercher de l'azote.

3005

LE PRÉSIDENT :

3010 Parfait. Donc, vous allez pouvoir nous déposer... Oui, Monsieur Bergeron, vous avez... ?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3015 Oui, bien vu qu'on donne des devoirs au MAPAQ, j'aurais peut-être quelques précisions à obtenir.

LE PRÉSIDENT :

3020

Allez-y, précisez.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3025

Bon. On calcule, brut, 400 000 tonnes pour ce qui est des besoins du Québec en matière de culture, pour ce qui est des besoins en urée; est-ce que ce serait intéressant que le MAPAQ nous produise un portrait des différentes cultures qui utilisent, qui sont les plus gros utilisateurs d'urée, puis de voir un peu dans quelle proportion les productions agricoles utilisent l'urée comme engrais? Est-ce que c'est possible d'avoir ce tableau-là, puis peut-être compléter l'information pour ce qui est des objectifs en matière d'agriculture biologique du MAPAQ, s'il vous plaît.

3030

LE PRÉSIDENT :

Madame Cantin? Merci, Monsieur Ferland.

3035

Mme PASCALE CANTIN :

3040

Oui. Au MAPAQ, on a évidemment des statistiques sur les superficies en culture au Québec; on utilise aussi des statistiques qui proviennent de l'APNC, l'Association des fabricants d'engrais, pour ce qui est des ventes d'engrais, mais on n'est pas capable de corréliser quelle superficie utilise quel type d'engrais, là. On est capable, on détient, on fait des bilans, des plans agronomiques, des plans de surface sur l'utilisation des engrais par rapport aux besoins, mais on n'est pas capable de spécifier par rapport à quel type d'engrais. L'urée en particulier, là, ce n'est pas possible pour nous de spécifier cette information-là.

3045

M. DENIS BERGERON, commissaire :

O.K. Je comprends que vous ne pouvez pas me faire un tableau, dire : bon, le maïs tant d'urée, le maraîcher tant d'urée, puis en arriver, d'une façon décroissante, à savoir exactement quelle sorte de culture utilise l'urée, c'est ça?

3050

Mme PASCALE CANTIN :

3055

C'est ça. On est en mesure de vous faire un tableau dans lequel on dit : bon, bien, on sait quels sont les besoins par rapport à un besoin moyen, là, par rapport aux cultures, mais on n'est pas capable de dire par quel moyen il est comblé. On sait quelle quantité de déjections animales est apportée, on sait, on estime la quantité d'engrais minéral qui est apportée, on estime aussi les apports en azote qui proviennent des résidus de culture, de la matière organique, mais on n'est pas en mesure de déterminer de quelle source d'engrais de synthèse ça provient.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3060

Mais vous comprenez un peu l'idée quand même de la question de la commission, revenez-nous avec l'information, puis, au besoin, bien, on précisera. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3065

C'est bon. Madame Requilé, merci, votre question a fait un peu de chemin.

Mme LAURENCE REQUILÉ :

3070

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3075

Merci. Monsieur Marc Brullemans, du Comité Vigilance gaz de schiste.

M. MARC BRULLEMANS :

Bonsoir, Monsieur le président.

3080

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

M. MARC BRULLEMANS :

3085

Selon Michel Prud'homme, de l'International Fertiliser Industry Association, dans un document présenté à la conférence de Doha, en 2012, il prévoyait un surplus dans l'offre et la demande d'urée de l'ordre de 20 mégatonnes. Pour l'année 2016, ce surplus correspond, grosso modo, à environ 11 % de la demande pour l'urée, pour l'année 2016; quelle est la situation aujourd'hui, en septembre 2013, concernant l'offre et la demande, et pourquoi les manufacturiers, les fabricants comptent-ils produire de l'urée en excès?

3090

LE PRÉSIDENT :

3095

La question est claire. Monsieur... votre nom est caché, et vous savez, ma mémoire des noms – Monsieur Pillarella?

3100

M. SIMON PILLARELLA :

Pillarella. Mais je vais laisser monsieur Gupta répondre à la question.

3105

Mr. MANISH GUPTA :

Thank you, Mr. Chairman. First, the IFA, International Fertiliser Industry Association, that was referred to by the honorable citizen, predicting 20 million tonnes surplus in 2016.

3110

Well, IFA statistics take into account the possibility of plants coming around the world that could satisfy the demand for urea, and for example, I'm not sure what the Doha document says, but most of these analyses zoom about seven to eight plants coming up in India. I can tell you that those plants, that's an overestimation; those plants are not going to come on.

3115

What typically happens is any plant that is announced is factored into by IFA in assessing the demand supply scenario. As the projects proceed further, a number of these projects do not materialize for one reason or the other. In India, for example, there's a shortage of raw material. In Middle East, for example, sometimes linkages are not achieved.

3120

So there are reasons and there are justifiable reasons why some of these projects don't come up. And therefore, we, in our analysis, have no doubt in our mind that there is enough demand for urea to justify another plant, here, in North America, not just one, many more plants in North America. Today, North America itself imports 6 to 8 million tonnes of urea from overseas. So we do not have any doubt in our mind there is enough demand to sustain this plant.

3125

Merci, Monsieur le président. D'abord, donc l'association qui est fait référence par le monsieur, qui prévoit un surplus de 20 millions de tonnes en 2016.

3130

Eh bien, d'abord, les statistiques prennent en considération la possibilité des usines partout au monde qui pourraient satisfaire à la demande pour l'urée et, par exemple, je ne suis pas certain de ce que dit votre document, mais la majorité de ces analyses présument, font le résumé de sept ou huit usines en Inde. Mais je peux vous dire que ces usines, c'est une surestimation. Ces usines ne se présenteront pas.

3135

Alors, ce qui se produit habituellement, c'est qu'une usine qui est annoncée... et le facteur dans l'évaluation de la demande de la fourniture. Donc, plusieurs de ces projets ne se matérialisent pas pour une raison ou pour une autre. En Inde, par exemple, où un manque de matériel brut; au Moyen-Orient, par exemple, parfois certains objectifs ne sont pas atteints. Donc, il y a des raisons justifiables, si on veut, pour la non-réalisation de ces projets.

3140

Alors, nous, dans notre analyse, nous n'avons aucun doute qu'il y a suffisamment de demandes pour l'urée pour justifier une autre usine ici en Amérique du Nord; non seulement une, mais plusieurs usines en Amérique du Nord. Aujourd'hui, l'Amérique du Nord fait l'importation de 6 à 8 millions de tonnes d'urée d'outremer. Donc, nous n'avons aucun doute qu'il y a suffisamment de demandes pour soutenir cette usine.

3145

M. MARC BRULLEMANS :

Parfait. Une deuxième question?

3150

LE PRÉSIDENT :

Bien, je voudrais continuer un peu sur cette question-là.

3155

Monsieur Pillarella, dans un certain communiqué de presse que nous avons lu, ou article de presse que nous avons lu, vous faites état du problème du temps; le principal ennemi dans votre projet, c'est le temps. Et vous disiez qu'il semblait y avoir, enfin de ma lecture de ces articles, il semblait y avoir d'autres projets de construction d'usines d'engrais dans le monde qui sont comme en compétition ou qui sont en développement, peut-être au même stade que vous. Pourriez-vous nous dresser un portrait de ce qui est en perspective, là, ce qui fait partie de la mire de vos projets ou de vos concurrents?

3160

M. SIMON PILLARELLA :

3165

Oui. Encore une fois, je pense que monsieur Gupta, avec sa connaissance du marché, peut donner des éléments de réponse. Ce à quoi on faisait référence, c'est à l'Amérique du Nord, parce que, bon, l'usine projetée est en Amérique du Nord. On n'a pas jamais fait référence à d'autres régions, mais comme monsieur Gupta l'a dit, il y a un déficit de 6 à 8 millions de tonnes qui doivent être importées aujourd'hui, juste aux États-Unis. Donc, on faisait référence à des projets soit canadiens ou nord-américains. Peut-être que monsieur Gupta peut donner une idée du portrait d'où ces projets-là vont probablement voir le jour. C'est ça.

3170

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Gupta?

3175

Mr. MANISH GUPTA :

3180

When we mentioned the time, when we mention the time is extremely important for us, it's because, as Mr. Chairman, you've noticed that a number of announcements for projects have been made in North America, and of course, some of these projects will come out, some won't,

but certainly the projects that come up the earliest will have the first mover advantage, will benefit the most. And therefore, our emphasis is on time, we want to be the first or amongst the first to come up.

3185 In terms of competition, North America, with the market for natural gas is a big prospective area where new plants are going to come up, and therefore, these plants are going to be prospective competitors. There are plants likely to come up in Middle East, where natural gas is available, and available in abundance; some projects are likely to come up in North Africa. Other than that, there may be a couple of projects in other parts of the world, but not significant capacity regions, but, yes, North America, North Africa and Middle East are likely to have significant additions in future.

3190 *Lorsque nous avons mentionné l'échéancier, que le temps est très important pour nous, c'est parce que comme, Monsieur le président, vous avez remarqué, plusieurs annonces ont été faites pour des projets en Amérique du Nord et certains de ces projets seront réalisés et d'autres, non. Mais certainement, les projets qui sont réalisés le plus tôt auront un avantage et en profiteront au maximum. Donc, évidemment, nous voulons être parmi les premiers.*

3200 *En termes de concurrence, l'Amérique du Nord, avec le marché pour le gaz naturel qui est un secteur potentiel, et donc ces usines sont des concurrents possibles. Il y a peut-être des usines au Moyen-Orient où est-ce que le gaz naturel est disponible en abondance. Certains projets pourraient se présenter en Afrique du Nord, autrement il y a peut-être d'autres projets ailleurs au monde, mais qui n'ont pas une capacité importante. Donc l'Amérique du Nord, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient pourraient avoir des usines importantes.*

3205 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Votre deuxième question, Monsieur?

3210 **M. MARC BRULLEMANS :**

3215 Oui. Dans le document PR3.2A2, lequel inclut des fiches toxicologiques pour les produits utilisés pour le traitement des eaux, des eaux usées de l'entreprise, on retrouve des produits comme le Foamtrol AF1660, le Polyfloc AE1115, qui sont des distillats de pétrole. On retrouve aussi, dans la liste, des produits pour le traitement des chaudières, comme ceux qui apparaissent aux pages 33, 63 et 81 – je vous fais grâce des noms, mais il est intéressant de noter que selon les fiches toxicologiques présentées, ces produits ne possèdent aucune molécule identifiée, aucun ingrédient; est-ce qu'il s'agit de sel, d'hydrocarbure, de chaîne d'ADN? Rien ne l'indique. Pourquoi IFFCO Canada compte-t-il utiliser de tels produits pour traiter ses effluents, lesquels se retrouveront éventuellement au fleuve?

3220

LE PRÉSIDENT :

3225 Parfait. Donc, je n'ai pas les détails de ces produits, mais je pense que la question doit être comprise par monsieur Pillarella.

M. SIMON PILLARELLA :

3230 Oui. Madame Lachapelle va amener des éléments de réponse à la question.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Lachapelle, à vous?

3235 **Mme LINA LACHAPELLE :**

3240 Oui. Alors, dans l'usine, il y a une utilisation qui est faite de l'eau au niveau de la chaudière, pour produire de la vapeur, et principalement aussi comme eau de refroidissement. L'eau de refroidissement est utilisée en circuit fermé, et il peut y avoir une accumulation de minéraux dans l'eau, et on veut s'assurer de traiter l'eau pour inhiber la corrosion, et aussi éviter qu'il y ait des accroissements de bactéries, formation d'algues dans la tuyauterie. C'est les principales raisons pour lesquelles on ajoute des produits chimiques, que ce soit dans une usine comme IFFCO Canada ou dans une autre usine, là, qui a une chaudière et des tours de refroidissement.

3245 Le choix des produits, je n'ai pas non plus la liste par coeur, mais ils sont effectivement inclus dans l'étude d'impact. Il a fallu être assez précis, parce que le ministère de l'Environnement, lorsqu'il donne des objectifs environnementaux de rejets, il veut savoir quels sont les produits chimiques qui sont utilisés, même ceux qui sont utilisés pour le traitement de l'eau.

3250 Alors, la stratégie qui a été faite, qui a été prise pour pouvoir définir ces produits-là, c'est de travailler avec une entreprise qui fournit déjà des produits similaires à des usines dans le Parc industriel et qui a déjà fait autoriser les produits par le ministère de l'Environnement. Donc, ça, ça l'assurait 1) que les produits étaient connus au sein du ministère de l'Environnement et 2) les produits ont été choisis en fonction de leur faible toxicité, parce qu'on avait des données de toxicité sur chacun des produits, et en évaluant au pire cas, en comparant les données de toxicité et les concentrations attendues dans l'effluent, on évalue qu'on est bien en deçà de la toxicité aiguë. Et pour la toxicité chronique, ça va être validé par un test, comme monsieur Bourque l'a mentionné, il y aura des bioessais qui seront faits. Donc, c'est principalement ça, les éléments de réponse pour la question.

3260

LE PRÉSIDENT :

3265

Parfait. Monsieur Bourque, avez-vous des choses à ajouter sur ces produits particuliers, en particulier ceux qui n'avaient aucune mention de composte.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

3270

Oui, bien je peux confirmer un peu ce que madame Lachapelle dit, en disant que ces produits-là, dans le fond, sont connus chez nous, au ministère. La spécialiste, évidemment, des objectifs environnementaux de rejets sera disponible avec nous demain. Ce que je n'ai pas ajouté tantôt au niveau des objectifs environnementaux de rejets, c'est qu'il n'y a pas seulement au niveau de la concentration qu'il y a des normes, mais aussi au niveau de la charge, pour empêcher justement que les gens puissent diluer un effluent. Mais demain, on pourra venir plus en détail, là, au niveau des produits, si nécessaire.

3275

LE PRÉSIDENT :

3280

Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3285

Oui, en lien, entre autres, avec les produits qui seront utilisés pour traiter les tours de refroidissement, est-ce que vous pourriez nous donner une échelle des volumes qui seraient utilisés et qui seraient entreposés, éventuellement, s'il vous plaît?

Mme LINA LACHAPELLE :

3290

Oui, je peux répondre à ça maintenant, l'information se retrouve au tableau 3.3 de l'étude d'impact, tableau qui a été révisé suite à l'augmentation de capacité électrique, parce que comme on augmente la capacité électrique, on réduit la consommation de gaz naturel, puis si je réduis la consommation de gaz naturel, c'est parce que je fais moins de vapeur. Si je fais moins de vapeur, j'ai moins besoin d'eau, ça fait que j'ai moins besoin de produits chimiques. Ça se répercute en cascade comme ça, et puis laissez-moi juste un instant, là, de flipper la page au bon endroit.

3295

3300

Donc, tableau 7.3, Produits de conditionnement chimiques, pardon, le 3.3, Produits de conditionnement chimiques, tours de refroidissement et chaudières, on aura quantité maximale entreposée : 40 tonnes; consommation annuelle 720 tonnes et les produits sont entreposés dans des bacs-citernes, là, communément appelés des totes, à peu près un mètre par un mètre par un mètre, là, de volume. Il y en a qui peuvent être aussi en barils, mais la plupart, ça va être en totes.

3305 Puis il y a également, il y a ce produit-là, et il y a également de la soude caustique et de
l'acide sulfurique qui est nécessaire à l'unité de déminéralisation. Des volumes moins importants
entreposés, 15 mètres cubes... pardon, soude caustique : deux fois 30 mètres cubes;
3310 consommée 720 tonnes, et l'acide sulfurique, il y aura deux, quatre, six... six petits réservoirs de
30 à 45 mètres cubes à différents endroits dans l'usine, là où on en a besoin, pour une
consommation d'à peu près 4 000 tonnes par année. Donc, les chiffres sont donnés par type de
produits.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3315 Mais je pense qu'on vous avait demandé de préciser d'ailleurs la ventilation des produits
chimiques, puis vous l'avez déposée au tableau 3.3, c'est ce que je comprends?

Mme LINA LACHAPELLE :

3320 Oui. Je n'ai pas, ce qu'on a fait, c'est qu'on a repris le tableau 3.3, et on a revu, en fonction
de la baisse de produits chimiques qui est amenée par la baisse de consommation d'eau à
l'usine, je n'ai pas le détail... attendez un peu, est-ce qu'on a le détail, Robert, de chacun des
produits?

M. ROBERT AUGER :

3325 Bien, on a les quantités annuelles utilisées dans l'Annexe A2.

Mme LINA LACHAPELLE :

3330 Oui. Oui, c'est vrai. Dans l'Annexe A2, on a la quantité, les tonnes par année de chacun
des produits.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3335 O.K.

Mme LINA LACHAPELLE :

3340 Oui, c'est disponible. Mais ce tableau-là, lui, il n'a pas été révisé à la baisse, mais si on le
prend comme pire cas, les chiffres sont tout à fait valides, là.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Puis il y a certains produits qui sont considérés comme dangereux?

3345 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Il faudrait que je regarde, là, je crois qu'il y en a certains que, oui, mais il faudrait que je valide, vous dire...

3350 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

S'il vous plaît, puis peut-être, préciser aussi les mesures d'entreposage puis de gestion, là, que vous allez prendre pour les entreposer éventuellement sur le site.

3355 **Mme LINA LACHAPELLE :**

O.K. La majorité de ces produits-là, une des caractéristiques, il y aura un peu de corrosion, donc c'est le... bien, pas de la corrosion, mais ça peut être corrosif, pardon.

3360 Puis au niveau de la toxicité, c'est au niveau de la toxicité aquatique, mais là, les données sont fournies dans chacune des fiches et ont été reprises, regroupées sous forme d'un tableau pour chacun des produits, avec les dosages, les quantités attendues, la concentration attendue à l'effluent, et la limite de toxicité inférieure, on a toujours pris.

3365 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

O.K. Mais moi, mon intérêt, c'est surtout de savoir, là, les volumes que vous allez entreposer sur place, puis les mesures de mitigation que vous allez mettre en place en fonction de la dangerosité du produit.

3370 **Mme LINA LACHAPELLE :**

O.K. Oui, je pourrai revenir là-dessus demain.

3375 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

S'il vous plaît.

3380 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Merci.

3385 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur.

M. MARC BRULLEMANS :

Merci.

3390

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Robert Tremblay. Monsieur Tremblay, est-ce vous qui marchez, ? Non.

M. ROBERT TREMBLAY :

3395

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3400

Oui, c'est vous? Parfait. Ça ne passe pas direct, faut faire le tour.

M. ROBERT TREMBLAY :

3405

Monsieur le président, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

3410

M. ROBERT TREMBLAY :

3415

Moi, j'aurais une question à poser : je voudrais savoir si Hydro-Québec a garanti les 65 mégawatts à l'année quand ils vont opérer. Car, moi, je travaillais dans une usine, on avait 85 mégawatts, et l'hiver, s'il faisait des bons froids, on était obligé de baisser notre charge de moitié. S'ils sont pris pour baisser leur charge, je voudrais savoir quelle sera leur méthode; est-ce qu'ils vont réduire? Est-ce qu'ils vont vouloir compenser par de l'électricité, s'il y a baisse? Allez-vous réduire votre production ou changer la méthode, de venir à ce qu'on disait tantôt?

3420

Donc, j'aimerais, vu, en plus, que la centrale nucléaire est fermée, je ne pense pas qu'on regagne, en tout cas, à mon idée, là, ça serait une question que j'aimerais savoir s'ils ont une garantie comme de quoi qu'ils vont avoir les 65 mégawatts à l'année. Sinon, bien, soit qu'ils baissent la production. Est-ce qu'ils vont baisser la production ou est-ce qu'ils vont opérer autrement? C'est une question que j'aimerais bien savoir.

3425

LE PRÉSIDENT :

La question est claire. Monsieur Pillarella?

3430

M. SIMON PILLARELLA :

Oui, je renverrais la question à Steve Pustka, s'il vous plaît.

3435

Mr. STEVE PSUTKA :

There will be two parts to the electricity that we purchase: prior to the full load at production, we will apply and ask for power for construction; it will be at much, much lower levels. During production, we will be requiring uninterruptible supply. We do not have good ability in running the plant to alter the electrical draw that we need when we're in operation; therefore, that's why we will be requiring an uninterruptible supply.

3440

Il y aura deux parties à l'électricité que nous achetons : avant la charge complète à la production, nous allons appliquer et faire la demande d'énergie pour la construction; ce sera à un niveau plus bas. Beaucoup plus bas. Pendant la production, nous nécessiterons une fourniture sans cesse, donc continue. Nous n'avons pas la possibilité de changer l'électricité nécessaire en opération. Donc, c'est pour ça que nous allons exiger d'avoir une fourniture, si on veut, non interrompue. Un approvisionnement continu.

3445

LE PRÉSIDENT :

3450

Parfait. Donc, dans le contrat que vous allez signer avec Hydro-Québec, il y a cette garantie d'approvisionnement, c'est ça?

3455

Mr. STEVE PSUTKA :

Yes. When we come to a point where we enter into a contract with Hydro-Quebec, it will be for the full amount we need, and we will be a very stable consumer of power, and it will be guaranteed.

3460

Oui. Lorsque nous allons attendre le point qu'on est en contrat avec Hydro-Québec, ce sera pour le montant nécessaire et nous serons un consommateur très stable d'énergie et ce sera garanti.

3465

LE PRÉSIDENT :

3470 Merci. Je vais aller vers le ministère des Ressources naturelles. Monsieur Désilets, sur la question de TransCanada Énergie, est-ce que TransCanada Énergie, n'est-il pas prévu que TransCanada Énergie devra être opérationnelle pour répondre aux pointes hivernales dans un avenir pas lointain?

3475 **M. JEAN DÉSILETS :**

 Monsieur le président, concernant la centrale TransCanada Énergie, Hydro-Québec, ce qu'elle fait à chaque année, dans son exercice de planification à long terme, moyen terme et court terme, elle regarde de quel équipement elle va avoir besoin pour produire l'électricité pour
3480 l'année qui s'en vient.

 TransCanada Énergie est un équipement qui ne lui appartient pas, ça ne fait pas partie de son parc, c'est un fournisseur clé en main, si on veut. Alors, à chaque année, elle doit se prononcer pour l'année qui s'en vient auprès de la Régie de l'énergie, elle doit faire la demande pour dire : l'année prochaine, étant donné les besoins que j'ai, que je prévois même avec les
3485 pointes, étant donné mes surplus d'énergie que je prévois pour l'année prochaine... elle a fait la demande justement pour fermer encore TransCanada Énergie pour l'année 2014, comme elle l'a fait année par année pour ces dernières années.

 Donc, à cause de ses surplus, même avec les besoins de pointes, au risque de me répéter un petit peu, Hydro-Québec Distribution considère qu'elle n'aura pas besoin, à coup sûr, de TransCanada Énergie et elle s'est fait autoriser par la Régie de l'énergie de ne pas prendre d'électricité de TCE l'année prochaine.
3490

3495 **LE PRÉSIDENT :**

 L'année prochaine aussi.

M. JEAN DÉSILETS :

3500 2014, et c'est fait comme ça d'une année à l'autre, depuis déjà quelques années. Elle est obligée, Hydro-Québec Distribution doit faire la demande auprès de la Régie de l'énergie, et on sait que la Régie de l'énergie veut une démonstration que c'est la solution la moins chère pour le citoyen québécois, pour le consommateur, de fermer plutôt que de garder ouvert TransCanada
3505 Énergie.

LE PRÉSIDENT :

3510

C'est bon pour l'instant. Ça vous répond?

M. ROBERT TREMBLAY :

3515

Ça répond à ma question.

LE PRÉSIDENT :

3520

Merci.

M. ROBERT TREMBLAY :

Merci beaucoup.

3525

LE PRÉSIDENT :

Nous allons prendre un cinq, sept minutes de pause, c'est très court, ne sortez pas de la salle, s'il vous plaît, le temps de se dégourdir les jambes, permettre à la sténo de s'aérer un peu l'esprit, et on revient tout de suite.

3530

PAUSE

3535

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Jean-Maxime Lemerise d'Équiterre.

M. JEAN-MAXIME LEMERISE :

3540

Est-ce que, Madame Olivier, vous aviez quelque chose pour moi?

M. JEAN-MAXIME LEMERISE :

3545

Mes questions ont été répondues pour ce soir, je vais attendre demain pour l'information. Je laisse ma place à quelqu'un d'autre.

3550

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lemerise, merci. Donc, monsieur Lemerise laisse la place, cède sa place à d'autres. Sa question ayant été répondue ce soir, il viendra demain.

3555

J'appelle monsieur Mathieu Cyrenne. J'en profite pendant que vous vous assoyez pour vous rappeler que nous siégerons demain après-midi, à compter de 13 h 30. Donc, vous êtes tous invités à venir assister, soit les web auditeurs ou les gens dans la salle, pour la poursuite de l'audience publique. Ce soir, nous essaierons de... j'ai six noms de personnes qui avaient des questions, je vais essayer, dans l'heure qu'il nous reste, d'essayer de les entendre, d'entendre leurs questions le plus précis possible. Allez-y, Monsieur Cyrenne.

3560

M. MATHIEU CYRENNE :

Oui, bonsoir, Monsieur le président.

3565

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

3570

M. MATHIEU CYRENNE :

Je suis ici ce soir à titre de citoyen de la ville de Bécancour, et aussi à titre d'entrepreneur de la région pour une firme de génie-conseil, Maxi-Concept, située à Bécancour. Pour avoir grandi à proximité d'un parc industriel, on s'attend à voir venir s'implanter les nouvelles entreprises du type D'IFFCO Canada; par contre, aussi, à titre d'entrepreneur, on s'attend à avoir des retombées économiques directes pour les petites entreprises de la région.

3575

Ma question est : avez-vous mis en oeuvre des mécanismes pour favoriser l'intégration des entreprises locales, exemple, la fragmentation des lots, ou autres mécanismes de ce genre?

3580

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Pillarella?

3585

M. SIMON PILLARELLA :

Oui, je vais laisser notre P.-D.G. répondre à cette question.

3590

Mr. MANISH GUPTA :

Mr. Chairman, if you permit me, I'll start by adding to one of my previous answers, when you asked me about competing countries: one of the country I missed was China.

3595

So, now coming to this question, we are reassured that there will be a lot of benefit and lot of business for local entrepreneurs and local businesses. We have done this in many places in the world, and we've seen the local contributions in the projects, our set up is based on local contributions and local content. Successful projects have significant local contents.

3600

What we intend to do from now onwards is that since Quebec has not seen a urea ammonia plant earlier, we want to have an information session for the local businesses and local entrepreneurs on what kind of skills and businesses and services are required for a plant like this.

3605

Now, we have already, to the extent that we know we've already forwarded and facilitated discussions between the likely technology suppliers and the possible local entrepreneurs. After this kind of a session, we will further that and we will facilitate an interaction between local businesses, entrepreneurs and our final selected technology supplier.

3610

So through these steps and any other steps that may arise in our discussions with the citizens and the entrepreneurs, we are quite sure that there will be a big significant local component of this project.

3615

Monsieur le président, si vous me permettez, je vais commencer... ajouter à une de mes réponses, si on veut, enchérir sur une de mes réponses où vous avez demandé une question au sujet des pays concurrents; l'un de ces pays c'est la Chine.

3620

Revenant à cette question, nous sommes certains qu'il y a beaucoup d'avantages et de travail pour les entrepreneurs et les entreprises locales. Nous avons fait ça dans plusieurs endroits partout au monde, et nous avons vu la contribution locale. Nos projets sont établis selon les contributions locales et complètement locales et le succès des projets, des contenus locaux.

3625

Et donc, ce qu'on s'attend de faire, dorénavant, c'est que puisque le Québec n'avait pas déjà vu ce genre d'usine, nous voulons avoir une session d'information pour les entreprises locales, les entrepreneurs locaux sur les compétences et les services des entreprises nécessaires pour ce genre d'usine.

3630

Alors, nous avons déjà, au point que nous avons déjà facilité les discussions avec les fournisseurs de services et de technologie possibles et après cette session, nous allons faciliter une interaction entre les entrepreneurs et entreprises locales et nos fournisseurs de technologie sélectionnés.

Par ces étapes et les autres étapes qui pourraient être soulevées pendant les discussions avec les citoyens, et cetera, nous allons montrer qu'il y aura une composante importante locale dans cet aspect.

3635

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Ça répond à votre question?

3640

M. MATHIEU CYRENNE :

Oui. J'aurais une deuxième question aussi.

LE PRÉSIDENT :

3645

Allez-y, je vous en prie.

M. MATHIEU CYRENNE :

3650

On voit sur les plans d'implantation de l'usine qu'il reste beaucoup d'espace de disponible; avez-vous, dans vos projets, des agrandissements? Vous parlez de 1,3, 1,6 million de tonnes par année, avez-vous déjà dans l'horizon d'augmenter vos capacités?

LE PRÉSIDENT :

3655

Parfait. Donc, dans vos rêves les plus ambitieux.

M. SIMON PILLARELLA :

3660

Bien, je vous dirais que déjà, réaliser le projet, ça va être déjà un objectif d'atteint, là, on n'est pas rendu à cette étape-là, mais c'est sûr que quand on dessine des plans, il faut toujours laisser un espace éventuel, mais bon, faut déjà réaliser ce projet-là avant de penser à ça, là.

LE PRÉSIDENT :

3665

Parfait. Mais est-ce que dans vos rêves les plus fous, j'imagine que vous envisagez ces productions?

Mr. STEVE PSUTKA :

3670

Yes, I'll take that question. The short answer is yes, but of course, when we were looking for sites to locate a facility this size, we always looked for the long, long future, beyond when the

3675 first plant is built. We have no current plans to improve production or double production, all we did initially was build in the ability to allow that decision, if we needed it in the future, if it was warranted. If not, for us, it serves as additional space that serves as buffer zone to anything that is outside our property.

3680 *Oui, je vais répondre à cette question. La réponse courte c'est oui, mais bien sûr, lorsqu'on cherchait des sites pour ce genre d'usine, on recherchait toujours à long terme, au-delà de la première usine, de la première construction. Nous n'avons pas de plan, encore, d'améliorer ou de doubler la production. Tout ce qu'on a fait, du début, c'est de se laisser le choix de prendre cette décision, si on en a besoin à l'avenir. S'il y a un besoin. Sinon, pour nous, ça va être un espace additionnel, ça va être une zone tampon pour les autres, pour les terrains avoisinants.*

3685 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron?

3690 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Oui. Bien, évidemment, lorsqu'on a pris connaissance de l'étude d'impact, on a visualisé le terrain et, éventuellement, les bâtiments qui vont y être aménagés, et effectivement, on voit qu'il y a une possibilité pour qu'on puisse doubler les bâtiments, peut-être pas nécessairement la production, mais doubler les bâtiments qui sont sur le site que vous proposez.

3695 La question, c'est que si vous envisagez éventuellement un agrandissement, est-ce que vos infrastructures de services, on parle électricité, gaz, le transport ferroviaire, est-ce que vous allez devoir envisager de doubler aussi vos alimentations en matière première ou simplement, là, les infrastructures que vous prévoyez actuellement pourront éventuellement répondre à une expansion?

3700 **Mr. STEVE PSUTKA :**

3705 In general, we will need to double what will be required for raw materials. So the natural gas consumption values that we talk about in our study will need to be doubled, as will water consumption, electricity consumption, and many of the others as well.

3710 Now, it won't require exactly double the size of what we need, as most of the support facilities will be able to accommodate an addition of a second plant. An example I can give is the conveyor to the jetty would remain the same. What we're planning to install initially will suit if we make the decision to double capacity in the future.

3715 *En général, on devra doubler la demande en matière première, donc le gaz naturel, la consommation, le gaz naturel, les valeurs dont on parle dans notre étude d'impact vont devoir être doublées. C'est la même chose pour la consommation d'eau, la consommation d'électricité et d'autres ressources.*

3720 *Ça ne va pas exiger exactement le double de la grandeur de ce que ça nous prend, parce que la plupart des infrastructures pourront accommoder une addition d'une deuxième usine. Un exemple que je peux vous donner, c'est le convoyeur qui va jusqu'à la jetée. Ça va rester pareil. Ce qu'on compte installer au début, ça va être convenable si on décide de doubler notre capacité à l'avenir.*

3725 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3730 Ça va? Merci.

M. MATHIEU CYRENNE :

Oui, merci.

3735 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Merci beaucoup, Monsieur. Monsieur Jean Landry. Bonsoir, Monsieur.

3740 **M. JEAN LANDRY :**

3745 Bonsoir, Monsieur le commissaire. Je m'appelle Jean Landry, je suis producteur agricole de la région de Bécancour. J'ai deux questions, la première, c'est : le prix des engrais a beaucoup augmenté au cours des dernières années; est-ce que la construction de l'usine va avoir un impact sur les prix? Et, moi, en tant que producteur agricole, est-ce que je vais être avantagé par justement la construction d'une usine dans la région?

LE PRÉSIDENT :

3750 Qu'est-ce que vous produisez?

M. JEAN LANDRY :

3755

Céréales.

LE PRÉSIDENT :

3760

Des céréales.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Est-ce que vous utilisez actuellement de l'urée?

3765

M. JEAN LANDRY :

Oui.

3770

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Sans indiscretion, quelle quantité?

M. JEAN LANDRY :

3775

Ah, je suis un tout petit producteur, j'ai 260 acres en culture, c'est des quantités quand même... ça se réduit à des dizaines de tonnes, là, ce n'est pas une production à grande échelle, là, c'est vraiment familial.

3780

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Mais ça nous donne un ordre de grandeur, c'est ça qui est important. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3785

Merci. Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

3790

Oui, merci. Monsieur le président, en fait, au Québec, au Canada, on a un accord de distribution exclusif du produit par la Coop fédérée, donc je vais les laisser répondre à cette question.

3795

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Cloutier.

3800

M. VINCENT CLOUTIER :

Merci, Monsieur le président. L'urée est l'engrais le plus utilisé et le plus communément consommé donc à travers la planète. Il s'en produit et il s'en consomme 160 millions de tonnes annuellement. Donc, c'est un produit qui est très commun et son prix s'établit au point d'équilibre entre l'offre et la demande; c'est vrai à l'échelle mondiale, c'est vrai à l'échelle nord-américaine, et c'est vrai au Québec aussi.

3805

Est-ce que la présence éventuelle de notre usine viendra impacter ces grands équilibres-là? Nous ne l'anticipons pas ou, en tout cas, l'impact sera plutôt négligeable.

3810

Ceci étant dit, sur la question de l'avantage pour les producteurs agricoles du Québec, comme vous savez, nous sommes une coop, et on espère que ce projet-là s'avérera rentable, éventuellement, et pour une coopérative, meilleure rentabilité signifie meilleur potentiel de versement de ristournes à ses membres.

3815

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez estimé un peu les ristournes que ça pourrait donner sur une échelle de 5-10 ans, 15 ans, je ne sais pas?

3820

M. VINCENT CLOUTIER :

Monsieur le président, il est très difficile de répondre à cette question-là. Le versement d'une ristourne, à la fin d'une année financière, est une décision qui revient aux administrateurs d'une coop, et si je prends l'exemple de la Coop fédérée, donc on est actif dans les moulées, les produits de protection des cultures, dans le secteur des énergies, dans le secteur du porc, et cetera, donc on a un ensemble d'activités qui ont un impact sur nos résultats commerciaux. Et les activités de commercialisation et de distribution d'urée prennent une place dans cet ensemble-là, et il m'est très difficile de tirer des conclusions là-dessus.

3825

3830

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et j'imagine que vous avez actuellement des ristournes.

3835

M. VINCENT CLOUTIER :

Au cours des cinq dernières années, la Coop fédérée et les coops qui sont affiliées à son réseau ont versé un total de 185 millions de ristournes.

3840

LE PRÉSIDENT :

Puis vous avez combien de membres?

3845

M. VINCENT CLOUTIER :

En tout et partout, ultimement, il y a 100 000 membres qui sont rattachés au réseau de la Coop fédérée.

3850

LE PRÉSIDENT :

Merci. Oui, Monsieur Bergeron?

3855

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Oui, juste pour bien comprendre la chaîne de production, distribution, on comprend que le 400 000 tonnes qui vise principalement le marché du Québec, bien, ça va être vous comme Coopérative fédérée qui va éventuellement prendre en charge le 400 000 tonnes, qui va le distribuer? On parle aussi, dans l'étude d'impact, d'un développement de marché vers l'Ontario, l'Ouest canadien et les États-Unis; est-ce que ça va être toujours la Coopérative fédérée qui va être en avant pour ce qui est de la vente de ces produits-là, pour les marchés qu'on vise, au niveau du développement?

3860

M. VINCENT CLOUTIER :

3865

Tout d'abord, Monsieur le commissaire, si je peux me permettre, le 400 000 tonnes auquel vous faites référence sont des données de Statistiques Canada qui ne réfèrent pas à la quantité d'urée utilisée au Québec; c'est la quantité d'urée qui entre sur le territoire, essentiellement par la voie maritime, et il y en a une partie qui se retrouve donc dans d'autres provinces.

3870

Il s'utilise, bon an mal an, au Québec, l'équivalent de 80-90 000 tonnes d'urée en agriculture et, grosso modo, le double dans le secteur industriel, parce que l'urée est utilisée notamment pour la conception de colle dans la fabrication de panneaux, et cetera.

3875

3880 La Coop fédérée, à travers son réseau, présentement, commercialise environ 200 000 tonnes d'urée, et avec le nouveau projet, ultimement, on en commercialisera 500 000 tonnes par année. Et, effectivement, il y aura de nouveaux partenariats qui seront établis pour commercialiser une portion de cette urée-là en Ontario et dans des États du nord-est des États-Unis.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3885 Et c'est la Coopérative fédérée qui va, disons, essayer d'occuper le marché, en quelque sorte, même pour le nord-est des États-Unis?

M. VINCENT CLOUTIER :

3890 Pour ce 500 000 tonnes là, oui, tout à fait. Ce sera sous notre responsabilité.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3895 Merci. Vous l'avez abordé, je m'excuse, je vais faire du pouce sur la question de l'utilisation de l'urée pour les résines de synthèse, vous faites – je m'adresse au promoteur – vous faites mention qu'il y a une production de 1,3 million à 1,6 million tonnes d'urée, puis vous mentionnez aussi qu'il y a une partie qui va servir justement pour les usines, les résines synthétiques; c'est quoi la proportion du 1,6 million qui va être produit, qui va aller sur le marché des résines de synthèse? Ce n'est pas précisé dans votre étude d'impact.

3900 **M. SIMON PILLARELLA :**

Monsieur Gupta peut peut-être amener des éléments de réponse.

3905 **Mr. MANISH GUPTA :**

Mr. Chairman, these are done based on an assumption that we only do 500,000 tonnes sold to Coop; everything else will be used for the agricultural market. However, as the project progresses, if we find the lucrative industrial market closer to the plant, compared to an agricultural market much farther, we might move for better economics to the industrial market. But the dynamics and the figures that we've calculated are all for agricultural market; we have not assumed any portion for industrial market in the quantity that goes out of the Coop network for sale.

3915 *Monsieur le président, nos études sont faites sur la présomption, sur les 500 000 vendues à la Coop. Les autres pourraient être utilisées pour le marché de l'agriculture. Toutefois, alors que le projet progresse, si nous trouvons un marché lucratif plus près de l'usine, comparativement*

avec un marché d'agriculture, si on veut, plus loin, on pourrait, pour des raisons économiques, investir dans ce marché. Mais la dynamique et les chiffres que nous avons calculés sont pour le marché de l'agriculture et pas pour une portion industrielle, donc la partie qui va à la Coopération.

3920

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Donc, pour vous, les résines de synthèse sont un marché en développement, à développer, en quelque sorte. Vous n'avez pas de pourcentage prédéfini que vous ciblez pour l'utilisation de l'urée pour les résines de synthèse; c'est un marché que vous voulez développer, en quelque sorte.

3925

Mr. MANISH GUPTA :

That's right.

3930

C'est vrai, oui. En effet.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Merci.

3935

LE PRÉSIDENT :

Deuxième question, Monsieur?

3940

M. JEAN LANDRY :

Deuxième question : dans leur politique de développement durable, est-ce qu'ils ont envisagé de faire... d'être commanditaires ou d'être partenaires pour la promotion des produits agricoles ou de l'agriculture en général? Ça pourrait être autant local, provincial ou même national. Pour le local, j'ai deux exemples, vite comme ça : le marché Godefroy ou l'École d'agriculture de Nicolet; est-ce que c'est dans leur mentalité d'aider ces organismes-là?

3945

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pillarella?

3950

M. SIMON PILLARELLA :

Oui. Monsieur le président, je pense que c'est des idées intéressantes. On est aujourd'hui à un stade projet, donc on n'a pas encore développé de programmes de commandites, mais c'est

3955

3960 certain qu'une entreprise aussi importante que la nôtre, qui vient s'installer dans une région nouvelle, va être réceptive à différents projets, à un stade ultérieur, bien sûr, et c'est certain que si on peut faire un lien avec l'agriculture, ça peut être des projets intéressants.

LE PRÉSIDENT :

3965 Parfait. Et vous dites, dans votre étude d'impact, que vous allez avoir un programme de responsabilité sociale d'entreprise et je me demandais si dans votre programme vous aviez déjà envisagé un programme de volontariat des employés?

M. SIMON PILLARELLA :

3970 Monsieur Gupta va répondre.

Mr. MANISH GUPTA :

3975 Mr. Chairman, I can perhaps give a little background and answer for IFFCO India, and what kind of work we do on the social space, and I'm sure Coop fédérée would do the same here.

3980 We are the largest farmers cooperative in India, and we are an established fertiliser manufacturer, we've been manufacturing fertilisers since mid-'70s, and therefore, now we have the space and the finances to actually contribute towards the social development programs.

3985 We have significant social development portfolio in our business, and most of it is revolving around farmers; in fact, all of it revolves around farmers, because we have a cooperative society of farmers. So we undertake programs such as soil rejuvenation program, balance fertilisation programs, sustainable livelihoods programs; we have health programs for farmers; we have a capacity development programs to help them develop small businesses.

3990 By law, in India, for cooperative societies and on our own relation, we do a lot of activities that help to more than build the farming community in India. Our idea of social responsibility for a project like this here is that our partner is a leading cooperative society here that has similar principles and ideas, and we are going to, IFFCO Canada is going to contribute to and participate in programs that Coop fédérée would run towards social development. Perhaps we may not have the right infrastructure to do it ourselves, because here we will be a manufacturing company, unlike being a full-service cooperative in India, but we'll certainly contribute through our partners in this activity.

3995 *Monsieur le président, je pourrais peut-être donner un peu l'historique avec IFFCO en Inde et le genre de travail que nous faisons et l'aspect social et je suis certain que la Coop fédérée ferait la même ici.*

4000 *Nous avons la coopérative la plus importante des agriculteurs en Inde et nous sommes un fabricant d'engrais établi depuis longtemps, depuis les années 70. Et maintenant, nous avons l'espace et les finances pour contribuer envers ces programmes de développement sociaux.*

4005 *Et nous avons un portefeuille de développement social assez important dans notre portefeuille et la majorité autour de ça tourne autour des agriculteurs parce que nous sommes une société coopérative d'agriculteurs. Donc, nous avons des programmes tels que programme de régénération du sol, donc développement durable, si on veut, des programmes d'aide pour les agriculteurs, développement de capacités pour les aider à développer des petites entreprises.*

4010 *Selon la loi en Inde, les sociétés doivent avoir beaucoup, donc, d'activités pour bâtir, si on veut, la communauté et culture en Inde, donc notre idée de responsabilité sociale pour ce genre de projet ici. Ici, notre partenaire est une coopérative ici avec des principes et des idées similaires et nous allons, IFFCO Canada va contribuer et participer à des programmes que la Coop fédérée aurait pour le développement social. Nous n'avons peut-être pas l'infrastructure adéquate pour le faire nous-mêmes parce que nous sommes fabricants, si on veut, plutôt qu'une coopérative pleine service en Inde, mais nous allons contribuer aux initiatives de nos partenaires.*

4015 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

4020 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

4025 Merci, Monsieur. J'appelle maintenant madame Joyce Renaud, s'il vous plaît. Madame Joyce Renaud du Comité de vigilance, gaz de schiste.

Mme JOYCE RENAUD :

4030 Bonsoir, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame Renaud.

4035 **Mme JOYCE RENAUD :**

Bon. J'ai deux jeux de documents, il faut que je me retrouve. Bon, pour la première question : selon le tableau des matières premières, tableau 3.3 du document PR3.1, on trouve environ un milliard de mètres cubes de gaz naturel par année, correspondant environ au 5^e de la consommation totale de gaz au Québec. Si on suppose qu'un puits typique de gaz non

4040 conventionnel de schiste produit au cours de sa vie 3 millions de mètres cubes, c'est-à-dire que
c'est au minimum le forage et la fracturation d'au moins 300 nouveaux puits qui seront
nécessaires pour alimenter l'usine, à chaque année.

4045 Dans un de ces scénarios les plus probables étudiés par l'ÉES sur le gaz de schiste, c'est
de 1 000 à 5 000 puits qui pourraient être forés dans les basses terres du Saint-Laurent, et cela
permettrait d'alimenter au mieux 10 ans, en gaz, l'usine d'IFFCO.

4050 Les demandes d'IFFCO en gaz sont telles que l'on peut raisonnablement se demander
pourquoi ne pas s'installer dans une région véritablement productrice de gaz naturel?
Logiquement, on pourrait s'y attendre.

LE PRÉSIDENT :

4055 Parfait. Donc, qu'est-ce qui... pourquoi... Bon, vous avez entendu la question. Je vous
laisse, Monsieur Pillarella.

M. SIMON PILLARELLA :

4060 Bien, je veux juste être sûr que je comprends la question. Donc, pourquoi on vient s'établir
au Québec alors qu'il n'y a pas de production de gaz au Québec, c'est ce que je comprends
bien?

LE PRÉSIDENT :

4065 Exact, plutôt que d'aller dans des pays où les régions productrices de gaz naturel
conventionnel.

M. SIMON PILLARELLA :

4070 D'accord. Donc, bien, nous, on pense que le Québec est un très bon endroit pour accueillir
une usine comme la nôtre, je vais vous énumérer les raisons qui, je pense, justifient ce choix-là :
tout d'abord, on l'a expliqué un peu plus tôt, un parc industriel de classe mondiale, apte à
accueillir le genre d'industries auquel nous faisons partie. Donc, ça, c'était la première raison, on
l'a présentée : les infrastructures, la zone tampon, les installations portuaires.

4075 Deuxièmement, une région qui a un passé industriel, une main-d'oeuvre disponible, c'est
important pour nous également; c'était important pour nous aussi d'avoir un partenaire solide au
Québec, c'est-à-dire la Coop fédérée, parce qu'IFFCO est un producteur, il ne faut pas l'oublier.
4080 Donc, d'avoir à partager le risque avec un partenaire de distribution était une donnée importante,
de partager les valeurs avec une entreprise qui était coopérative également était un élément

important, et il y avait une réelle volonté du gouvernement du Québec de diversifier la région également, d'offrir à IFFCO la possibilité de venir établir son entreprise ici, parce que ce projet-là était très convoité par d'autres régions, ailleurs dans le monde, également.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, vous avez la raison pour laquelle ils sont venus s'installer ici. Peut-être, je pourrais retourner du côté du MRN, pour une petite question complémentaire. Juste avant, Monsieur Pillarella, vous dites, vous êtes approvisionné par une seule compagnie de gaz; c'est
4090 quelle compagnie qui vous approvisionne dans le cadre de votre projet?

M. SIMON PILLARELLA :

Pour l'instant, il n'y a pas de contrat, il n'y a rien, là. Donc, il faut comprendre que le gaz,
4095 par exemple, au Québec, il y a un distributeur qui s'appelle Gaz Métro. C'est le distributeur exclusif, mais le gaz qui arrive au Québec provient de différentes sources, là, que ce soit l'Ouest canadien ou les États-Unis, il y a différents points de transfert où ce gaz-là est acheminé dans le réseau.

4100 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est Gaz Métro qui vous fournirait.

M. SIMON PILLARELLA :

Au Québec, mais le gaz doit être transporté d'une autre source jusqu'à l'entrée de la
4105 province de Québec, où là, Gaz Métro s'occupe de la distribution.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Et est-ce qu'on peut savoir, au ministère des Ressources naturelles, il y a
4110 une proportion de gaz de schiste qui fait partie de la livraison de gaz de Gaz Métro, à tous les Québécois? Je veux dire, quel ordre de grandeur?

4115 **M. JEAN DÉSILETS :**

Monsieur Sirois va répondre à la question, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4120 Monsieur Sirois, bonsoir.

M. RICHARD SIROIS :

4125 Bonsoir, Monsieur le président. C'est une question qui est posée de façon de plus en plus fréquente, présentement. Je vais tenter de vous donner une réponse assez brève, puis vous me direz si vous êtes satisfait de cette réponse-là.

LE PRÉSIDENT :

4130 Je n'y manquerai pas.

M. RICHARD SIROIS :

4135 La décision 2012 175 de la Régie de l'énergie a approuvé le plan d'approvisionnement 2014-2015 de Gaz Métro, ceci incluant la stratégie de déplacement de la structure d'approvisionnement d'Empress à Dawn. Dawn, ça, c'est un point au sud-ouest de l'Ontario. C'est un point, un carrefour d'échanges qui est dit liquide; il y a des achats, des ventes, des échanges de gaz naturel qui ont cours en grande quantité à cet endroit-là, puis il s'agit d'un important site d'entreposage de gaz naturel au Canada, et même en Amérique du Nord.

4140 Le carrefour de Dawn, il est connecté à plusieurs gazoducs américains et canadiens aussi, et comme il y a plusieurs projets de construction de gazoducs pour amener du gaz de schiste américain au Canada présentement, puis l'émergence de cette industrie-là aux États-Unis, c'est sûr qu'il y en a du gaz de schiste dans le gaz naturel qui est présentement consommé au Québec. Quelle proportion? C'est ça, la question. Il n'y a personne vraiment qui le sait, on peut dire... Je vais juste vous lire le texte que j'avais préparé :

4150 Le gaz naturel qui provient des shales gazéifières, puis ça ne provient pas exclusivement des États-Unis, comme Marcellus, il y des formations comme Horn River puis Montney en Alberta qui sont présentement collectées au réseau de collecte – excusez-moi le lapsus – intraalbertain qui, après ça, est transporté, ce gaz naturel là, vers les marchés de consommation, par le réseau de TCPL, TransCanada PipeLines limitée.

4155 Il n'y a pas de distinction qui est faite entre le gaz naturel qui provient des schistes ou qui provient de sources conventionnelles; le gaz naturel, quand il est purifié, c'est du gaz naturel prêt à la consommation. Il y a des spécifications qui sont propres pour le transport et sa consommation. Il n'y a pas de distinction qui est faite, là, je vais vous dire, pour la provenance de ce gaz-là.

4160 Gaz Métro doit s'assurer d'un approvisionnement sécuritaire et fiable de gaz naturel, puis ça, au meilleur coût possible. Puis année après année, Gaz Métro va devant la Régie, puis la

Régie accepte ou non le plan d'approvisionnement, et tout ce qui sous-tend, là, les causes tarifaires qui lui sont présentées.

4165

C'est plutôt les forces du marché continental du gaz naturel qui appliquent des pressions sur son déplacement et sa provenance. Ce n'est pas Gaz Métro qui décide de prendre du gaz de schiste ou du gaz conventionnel. C'est les forces du marché qui mettent du gaz dans les tuyaux. Puis il ne faut pas oublier que le réseau de transport de gaz naturel, en Amérique du Nord, il est complètement intégré. La molécule de gaz naturel qui est consommée au Québec, on ne peut pas savoir sa provenance exacte, l'extraction, de quel puits que ça vient; on ne peut pas le savoir, ça, avec le nombre d'échanges qu'il y a.

4170

Donc, pour revenir à la question du début, la proportion de gaz de schiste qui est incluse dans la consommation présentement? Bien, c'est très difficile à dire, puis même Gaz Métro s'est fait questionner lors d'audiences devant la Régie, et elle n'est pas capable de répondre à cette question-là non plus, puisque sa responsabilité, c'est de pouvoir s'approvisionner de façon fiable et sécuritaire, au meilleur coût possible pour ses clients.

4175

LE PRÉSIDENT :

4180

Parfait. Monsieur Bourque, avez-vous des choses à rajouter sur ça, au ministère? Ça va?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

4185

Non. Je peux parler de l'étude d'impact stratégique, mais...

LE PRÉSIDENT :

4190

Parfait. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Puis on comprend que le promoteur n'a pas d'autre choix que de s'entendre avec le distributeur, parce que c'est réglementé.

4195

M. RICHARD SIROIS :

Gaz Métro a le droit exclusif de distribution ici, dans la région.

4200

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4205 Donc, si le promoteur voudrait prendre une entente particulière avec un exploitant ou un puits de gaz qui est en périphérie de Bécancour, ça ne serait pas possible pour lui.

M. RICHARD SIROIS :

4210 Il faudrait qu'il soit distribué par Gaz Métro, mais là, on parle de gaz de schiste sur le territoire québécois?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4215 On parle d'un autre distributeur qui pourrait offrir du gaz localement au promoteur.

M. RICHARD SIROIS :

4220 Non. Gaz Métro a le droit exclusif de distribution sur le territoire où est-ce qu'on parle.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Merci.

4225 **LE PRÉSIDENT :**

4230 Parfait. Peut-être que je vais en profiter pour mentionner qu'à partir de demain jusqu'en octobre, il y a la consultation publique sur les Enjeux énergétiques du Québec, avec comme sous-titre de la Réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec. Donc, c'est du 4 septembre au 9 octobre, vous pouvez participer, trouver l'information en ligne pour les internautes ou les personnes qui seraient intéressées à y participer; c'est notre avenir énergétique qui en sera débattu.

4235 Votre deuxième question, Madame?

Mme JOYCE RENAUD :

4240 Suite à ce que monsieur Sirois a mentionné, j'aurais une autre petite question par rapport à ça : est-ce que c'est considéré comme la deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

Posez-la, je vais voir.

Mme JOYCE RENAUD :

4245

O.K. Est-ce que ça veut dire qu'on peut s'attendre, avec ça, l'arrivée réelle, concrète de TransCanada PipeLines à travers le territoire du Québec?

M. RICHARD SIROIS :

4250

Je ne comprends pas le sens de la question de madame.

Mme JOYCE RENAUD :

4255

Je crois, Monsieur le président, je crois que monsieur a mentionné le nom de TransCanada PipeLines.

LE PRÉSIDENT :

4260

Qui est le pipeline qui transporte, la compagnie qui transporte le pétrole de l'Alberta vers...?

M. RICHARD SIROIS :

4265

Le gaz naturel.

LE PRÉSIDENT :

... le gaz naturel, excusez-moi, qui transporte du gaz naturel.

M. RICHARD SIROIS :

4270

Bien, j'inviterais peut-être la dame à préciser sa question, parce que TransCanada est présente au Québec via TransQuébec et Maritime Pipeline; ils sont propriétaires à 50 %. Ça, c'est un réseau de transport de gaz naturel qui part de la frontière, si on veut, ontarienne, transporte du gaz naturel jusque dans la région ici, et ensuite de ça, c'est Gaz Métro qui a le rôle de distribuer ce gaz naturel là dans toutes les régions du Québec, sauf une petite partie en Outaouais qui est Gazifère.

4275

LE PRÉSIDENT :

4280

Parfait. Donc, on a déjà du gaz naturel de l'Alberta qui s'en vient par pipeline jusqu'en Ontario, qui est pris, à la frontière du Québec, en charge par un autre pipeline qui achemine ça vers les maritimes.

4285

M. RICHARD SIROIS :

Tout à fait.

4290

Mme JOYCE RENAUD :

Mais il s'agit d'un nouveau projet, si j'ai bien compris? L'oléoduc Énergie Est sur lequel beaucoup de propriétaires sont en train de signer des droits de passage sur leurs terres, et qui doit aboutir chez... c'est-tu Irving au Nouveau-Brunswick?

4295

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais là, on parle de gaz naturel, on parle de gazoduc. On ne parle pas d'oléoduc.

4300

M. RICHARD SIROIS :

Oui, c'est complètement un autre projet.

4305

Mme JOYCE RENAUD :

D'accord.

4310

LE PRÉSIDENT :

Mais vous pourrez voir dans votre mémoire, éventuellement.

Mme JOYCE RENAUD :

D'accord. Deuxième question?

4315

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

4320

Mme JOYCE RENAUD :

O.K. Dans le Courrier du Sud du 27 mars 2013, on peut lire :

« Il y a un besoin pour doubler la production alimentaire à travers le pays, et c'est à ce besoin-là qu'on veut répondre, a répondu le vice-président du Développement des affaires pour

4325 *IFFCO Canada, Simon Pillarella. On n'est pas contre l'agriculture biologique, mais cette pratique-
là n'est pas suffisante pour répondre au besoin mondial. »*

4330 Sur quelle base monsieur Pillarella peut-il dire une telle chose, alors que la triste conclusion
du rapport *Global Food – Waste Not, Want Not*, publiée le 10 janvier 2013, par l'Institution of
Mechanical Engineers, une organisation britannique – indique qu'entre 30 et 50 % des 4 milliards
de tonnes d'aliments produites chaque année, sur la planète, soit entre 1,2 et 2 milliards de
tonnes, ne finissent jamais dans une assiette? On y lit aussi :

4335 « *Du fait de mauvaises pratiques de marketing et du comportement des consommateurs –
dont je fais partie – jusqu'à 30 % des cultures de légumes du Royaume-Uni ne sont jamais
récoltées. »*

4340 Ma question : avons-nous réellement besoin d'une plus grande quantité d'urée fertilisante
ou d'une meilleure gestion mondiale de l'alimentation, pour les riches comme pour les pauvres?

LE PRÉSIDENT :

4345 Vous avez l'art d'une question/commentaire. Je vais laisser réagir monsieur Pillarella sur
cette question particulière, sur la satisfaction des besoins. Il est vrai que la mauvaise
consommation ou la mauvaise gestion des aliments amène des pertes très importantes. Peut-
être, Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

4350 Oui, je vais, en fait, je vais... les propos auxquels vous faites référence, ce n'était pas
doublé au Canada, là, mais c'était au niveau mondial.

Mme JOYCE RENAUD :

4355 Mondial.

M. SIMON PILLARELLA :

4360 Oui, vous avez dit au pays, en fait. Donc, je voulais juste rectifier ça. Moi, je faisais allusion,
à l'époque, au fait que le bio représente de 2 à 3 % des dépenses alimentaires au Québec. Après
ça, la question, je n'arrive pas bien à cerner ce à quoi on a à répondre là-dessus? Je ne sais pas
si on peut spécifier la question?

4365

LE PRÉSIDENT :

4370 Non, la question était qu'il y a effectivement beaucoup de pertes, et c'était une question-commentaire, oui. Donc, voilà. Je pense que vous ne pourrez pas avoir une réponse beaucoup plus claire sur cette question commentaire.

Mme JOYCE RENAUD :

4375 D'accord. Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

4380 Mais j'imagine, dans votre mémoire, vous allez revenir avec ces questions.

Mme JOYCE RENAUD :

Oui. Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

4385 Merci. J'invite monsieur Donald Martel, député. Bonsoir, Monsieur Martel.

M. DONALD MARTEL :

4390 Bonsoir, tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

4395 Alors, vous êtes député de?

M. DONALD MARTEL :

Nicolet, Bécancour.

LE PRÉSIDENT :

4400 Merci.

4405

M. DONALD MARTEL :

4410 Bienvenue, bienvenue à Bécancour, territoire accueillant, mais exigeant. J'ai deux questions, surtout, qui ressortent du volet économique.

4415 La première question, je suis obligé de faire un petit préambule par rapport à la centrale nucléaire de Gentilly qui a fermé. Vous savez que pendant des années, le territoire Gentilly a vécu avec la centrale nucléaire, on s'est bien accommodé de ça; même si d'autres critiquaient beaucoup le nucléaire, nous, on a fait avec. Et quand ça a fermé, la centrale, on reste avec une perte d'emplois, on perd 800 emplois; ça crée un impact terrible au niveau du territoire. Donc, la première question, j'y vais un peu en amont de votre projet : moi, j'aimerais savoir si, compte tenu
4420 que le projet débiterait dans deux, trois ans, si vous prévoyez des mesures de formation pour favoriser une clientèle de travailleurs plus locale, pour que les gens du territoire puissent se préparer à aller chercher la formation nécessaire pour faire en sorte que la création d'emplois sera maximisée pour le territoire ici.

LE PRÉSIDENT :

4425 Allez-y, Monsieur Pillarella.

M. SIMON PILLARELLA :

4430 Oui. Donc, Monsieur le président, effectivement, la formation est un volet important de notre projet, on en a parlé un peu plus tôt. Ça, c'est un volet qui va prendre de plus en plus d'importance au fur et à mesure qu'on avance, parce qu'effectivement, il faut planifier les besoins en main-d'oeuvre; une usine comme ça, ça se planifie des années à l'avance.

4435 Alors, on a déjà établi des contacts avec Emploi Québec à ce sujet-là, et notre objectif, c'est de travailler en collaboration avec les instances locales pour donner la chance, bien entendu, à la communauté de connaître quels seront les besoins en main-d'oeuvre, là, de notre future usine, et nous nous sommes engagés, une fois que l'usine sera en service, à donner priorité à l'embauche locale pour les régions Centre-du-Québec et Mauricie, à compétences égales, parce qu'on parle de compétences. Dans une usine comme celle-ci, c'est des gens
4440 qualifiés dont on a besoin, donc bien entendu, on s'attend à ce que les compétences existent, mais c'est notre devoir de travailler avec la communauté pour arriver à développer ces compétences-là.

LE PRÉSIDENT :

4445 Parfait. Ça vous répond?

M. DONALD MARTEL :

4450 Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

4455 Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4460 Je m'excuse, je profiterais de votre question pour peut-être une question complémentaire : dans vos consultations préalables, on parlait beaucoup de collaboration, on vous invitait à collaborer avec l'Institut de formation industrielle, vous parlez aussi de compagnonnage pour ce qui est de la formation de vos employés; comment allez-vous homologuer tout ça pour qu'on puisse vraiment certifier la compétence des personnes que vous allez recruter puis que vous allez former?

4465 **M. SIMON PILLARELLA :**

Steve a une meilleure connaissance technique des besoins, donc va m'aider à répondre.

Mr. STEVE PSUTKA :

4470 The intent we have for hiring people locally was something we looked at when we were looking to find an area to select our site. We found a very large industrial population in an area that we knew we could draw on to fulfil all our hiring needs, all the employees that we're going to need.

4475 Now, we're considered similar to... we're a petrochemical facility, which we see other facilities in the area. So the skills and types of workers that we require will be very similar to a number of other companies that currently operate in the Park.

4480 What we did not find was expertise related to fertiliser production. This is where we will have to develop the strongest training program to develop that skill in the locals for them to work in our facility.

4485 *L'intention que nous avons pour l'embauche des gens locaux, de façon locale, c'est quelque chose que nous avons étudié lorsque nous cherchions un site pour notre usine. Nous avons trouvé une population industrielle très importante dans le secteur sur lequel on savait qu'on pouvait puiser, si on veut, pour combler nos besoins d'embauche. Tous les employés qu'on aurait de besoin.*

4490 *Et donc, nous sommes une installation pétrochimique que nous... pour les autres installations dans le secteur. Donc, les compétences et le genre de travailleurs qu'il nous faut sont similaires à plusieurs autres entreprises qui opèrent actuellement dans le parc.*

4495 *Et ce que nous n'avons pas trouvé, c'est une expertise en ce qui a trait à la production d'un engrais. C'est là que nous devons développer les programmes de formation très rigoureux pour développer cette compétence dans la population locale, afin qu'ils puissent travailler dans nos installations.*

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4500 Merci.

LE PRÉSIDENT :

4505 Parfait. Votre deuxième question, Monsieur?

M. DONALD MARTEL :

4510 Toujours dans les retombées économiques. Tantôt, on apprenait que le deuxième tuyau fluvial, il ne serait peut-être pas nécessaire, mais dans votre approvisionnement, est-ce qu'il serait possible de prendre une part d'approvisionnement en provenance un petit peu plus de la Rive-Sud? Vous savez, dans le territoire, tout le territoire, la région Nicolet, Bécancour, il y a une grande partie du territoire qui n'est pas desservie par le gaz naturel. Donc, si la provenance de votre gaz venait d'un petit peu plus de la partie sud, on pourrait en profiter peut-être pour desservir des communautés comme Sainte-Eulalie, Saint-Wenceslas, Saint-Léonard-d'Aston, 4515 Saint-Célestin, Saint-Grégoire, jusqu'au Parc industriel; est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez envisager, ça?

LE PRÉSIDENT :

4520 Monsieur Pillarella?

M. SIMON PILLARELLA :

4525 Oui, Monsieur le Président, je ne suis pas certain qu'on ait un contrôle sur d'où viendra le gaz. Je sais que le Parc industriel, je pense, a deux alimentations, je pense, une sud, une nord; à savoir d'où viendrait... c'est une question, je pense, à poser plutôt au distributeur qu'à nous. Je n'ai pas la réponse.

4530

LE PRÉSIDENT :

Madame Girard, c'est ça, le gaz peut venir de deux... le gaz est approvisionné sur votre aire de deux sources?

4535

Mme SOPHIE GIRARD :

Oui, on a deux arrivées pour le gaz, mais nous non plus, on n'est pas... on est dépendant de Gaz Métro, là, on n'est pas... on ne peut pas rien contrôler sur les arrivées.

4540

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

4545

M. SIMON PILLARELLA :

Peut-être monsieur Psutka avait certains éléments à apporter, oui.

4550

LE PRÉSIDENT :

Parfait, allez-y.

4555

Mr. STEVE PSUTKA :

There's only one point that we'll be able to draw our natural gas from, and right now, it's very conveniently located near our facility, also the point where TransCanada Energy pulls their natural gas from. There is basically only one path that it can follow, and it's the larger line that comes from the north shore to the south shore; there is only one path. And earlier, we mentioned that the existing line underneath the river will be all that's required to meet the needs of our facility.

4560

Il y a seulement un point qu'on pourrait avoir notre provision de gaz naturel et actuellement, c'est très bien, c'est près de notre installation et au point où TransCanada Énergie tire leur gaz naturel. Il y a essentiellement un chemin qu'il peut suivre, et c'est le gazoduc plus large qui vient de la côte nord vers la côte sud. Il n'y a qu'un trajet. Et plus tôt, nous avons mentionné que le gazoduc existant sous la rivière sera tout ce qui sera nécessaire pour répondre aux besoins de nos installations.

4565

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Ça répond à votre question?

4570

M. DONALD MARTEL :

Oui, merci.

4575

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. J'appelle maintenant monsieur Yves Hamelin. Je pense que c'est d'Arkema Canada, c'est ça?

4580

M. YVES HAMELIN :

En plein ça.

LE PRÉSIDENT :

4585

Parfait.

M. YVES HAMELIN :

4590

Oui. Alors, bonsoir. Deux casquettes, ce soir : Arkema Canada, en tant que président et directeur d'usine, donc dans le Parc depuis 25, ans, producteur de peroxyde d'hydrogène, donc futur voisin industriel, et évidemment, il y aura, de la part des industries du Parc, au nom du CEOP, Comité d'entreprises et organismes du Parc, un mémoire qui sera déposé, favorable, évidemment, à la venue d'IFFCO.

4595

Mais aussi administrateur, manufacturier Mauricie, Centre-du-Québec, et on est mandaté par le CA également pour présenter un mémoire qui sera, évidemment, favorable.

LE PRÉSIDENT :

4600

Parfait. Donc, vous avez avisé déjà madame Harvey de ces dépôts.

M. YVES HAMELIN :

4605

Tout à fait. Tout à fait. Je reviens sur l'aspect sécuritaire du site ou du risque ammoniac, qui est un risque qui a été manifesté ouvertement et avec beaucoup de transparence des gens d'IFFCO, et dans la documentation, qui est évidemment très volumineuse, dont j'ai pris connaissance. Je pense qu'il y a un élément de vulgarisation, ou du moins de précision, qui est important pour bien expliquer ce risque-là et je vais poser des questions pour que les gens puissent y répondre.

4610

LE PRÉSIDENT :

Vous avez le droit à deux.

4615

M. YVES HAMELIN :

Il y aura deux questions. La capacité de stockage de deux fois 10 000 tonnes, en termes de capacité de stockage, est différente de la capacité moyenne qui sera disponible sur le site ou qui sera utilisée et j'aimerais ça que cette précision-là soit manifestée.

4620

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Pillarella, donc vos réservoirs ont des capacités de 10 000 tonnes?

4625

M. YVES HAMELIN :

Entre la capacité de stockage et ce qui sera généralement présent sur site.

4630

M. SIMON PILLARELLA :

Si je comprends bien la question, c'est de savoir pourquoi c'est comme ça?

M. YVES HAMELIN :

4635

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ou pourquoi, je comprends la question, c'est quel volume, à quel pourcentage vont être utilisés ces réservoirs.

4640

M. SIMON PILLARELLA :

Les réservoirs? O.K. Steve va pouvoir donner des explications sur comment ça fonctionne.

4645

Mr. STEVE PSUTKA :

Yes. Anhydrous ammonia is a product that we have to produce in order to make urea. Our intent is to consume all of the anhydrous ammonia in the production of urea. We still require the ability to store anhydrous ammonia on-site, primarily for the instance when the urea plant goes down, and we don't take the ammonia plant down. So it will be an intermediate storage on-site.

4650

4655 Now, our intent is also to keep the levels in these tanks at minimum. Under normal operation, the inventory of anhydrous ammonia will be at low levels. It's for the upset conditions in urea when we would build up inventory, and then we would consume that ammonia again once the facility is up running proper.

4660 *L'ammoniac anhydre est un produit que nous devons produire afin de créer l'urée. Et donc, notre intention est de consommer tout le gaz ammoniac dans la production de l'urée. Donc, il nous faut quand même la capacité de stocker le gaz d'ammoniac sur le site et particulièrement pour l'essence, lorsqu'il y a un arrêt de l'usine et on n'aurait pas l'usine d'ammoniac. Donc, ce serait un stockage intermédiaire sur le site.*

4665 *Et l'intention aussi est de conserver les niveaux dans ces réservoirs, au minimum. Sous une opération normale, l'inventaire d'ammoniac sera à des niveaux bas. C'est pour les conditions difficiles pour l'urée lorsqu'on aura plus d'inventaires et donc, on utiliserait cet ammonia lorsque les installations seront en opération plus loin.*

4670 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Bergeron, ça va?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4675 Oui, ça va.

LE PRÉSIDENT :

4680 Parfait. Ça répond à votre question?

M. YVES HAMELIN :

4685 Oui. Et deuxième volet de la question : en quoi la gestion de deux réservoirs, dans, je dirais, la gestion sécuritaire, est une décision qui a été prise, parce qu'évidemment, ça aurait pu être un plus gros réservoir et pourquoi deux réservoirs?

M. SIMON PILLARELLA :

4690 Encore une fois, Steve, s'il vous plaît?

Mr. STEVE PSUTKA :

4695 The issue on one tank versus two tanks, we made that decision very early on. In our view,
having two tanks is a risk mitigation measure to reduce the risks that are caused by one larger
4700 tank. In the event of an incident, the damage of one tank, obviously is a smaller volume. It
produces by modeling a smaller footprint than one tank with a larger volume would. So it's a
mitigation measure to reduce the risk or reduce the footprint of the release scenarios that are
modelled in our SEIA.

4705 *La question d'un réservoir contrairement à deux, nous avons pris cette décision très tôt.
Selon notre point de vue, avoir deux réservoirs est une mesure de mitigation du risque pour
réduire le risque causé par un réservoir plus large. Dans l'événement d'un incident, la possibilité
d'un incident, les dommages à un réservoir est un volume plus petit. Il produit, dans la
modélisation, une plus petite empreinte qu'un réservoir avec un volume plus large. Donc, c'est
une mesure de mitigation pour réduire le risque ou l'empreinte du scénario de relâche, si on veut,
de fuite qui sont modélisés dans notre SEIA.*

4710 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Pas de deuxième question?

4715 **M. YVES HAMELIN :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

4720 C'est bon, c'est complété?

M. YVES HAMELIN :

4725 Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

Il y a un complément d'information?

4730 **Mr. MANISH GUPTA :**

If I may just add, Mr. Chairman, the other reason why we decided to go for two tanks: we
need to constantly inspect these tanks for safety and for operational purposes. So during the time,

4735 so two tanks help us in taking one tank for inspection while the other tank is still available for our
needs. So that's the other reason we have two tanks. One tank, again that's a risk mitigation
4740 measure, we want to inspect frequently and therefore two tanks.

*L'autre raison pourquoi nous avons décidé sur deux réservoirs, c'est parce qu'il faut
4740 inspecter ces réservoirs de façon régulière pour les questions de sécurité et d'opérations. Alors,
pendant le temps... deux réservoirs nous aident à vider un réservoir pour l'inspection tandis que
l'autre est toujours disponible pour nos besoins. C'est la raison pour laquelle, une des raisons
pour lesquelles nous avons deux réservoirs. Encore une fois, c'est une mesure de mitigation du
4745 risque.*

M. YVES HAMELIN :

Merci.

4750 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4755 Oui. Juste un point de précision, justement en rapport avec les informations qui sont
contenues dans l'étude d'impact pour ce qui est des deux réservoirs, vous dites :

*« Le réservoir de réception d'ammoniac localisé à l'unité de fabrication d'urée est plus
4760 rapproché des unités de procédés plus dangereuses au niveau des incendies ou des explosions.
Ces réservoirs pressurisés seraient probablement en mesure de résister aux surpressions en cas
d'explosion à l'unité de fabrication d'ammoniac. »*

4765 On se pose la question : pourquoi l'emploi du conditionnel? Ils résistent ou ils ne résistent
pas, les réservoirs? C'est dans le PR3.1, page 835.

M. SIMON PILLARELLA :

4770 Bien, j'aimerais peut-être le faire lire à Steve aussi, en anglais, il pourrait peut-être... ce
serait plus facile, avez-vous la page exacte?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4775 Page 835. PR3.1, page 835.

LE PRÉSIDENT :

Pendant que vous parlez, je vais appeler la prochaine personne. Monsieur Raymond Desbordes.

4780

M. RAYMOND DESBORDES :

Bonsoir.

4785

LE PRÉSIDENT :

On va attendre deux secondes d'avoir la réponse.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

4790

La page 835, ici, là.

LE PRÉSIDENT :

4795

Page 835.

Mr. STEVE PSUTKA :

4800

So if I understand that question correct, Mr. President, it's on the word probably conditional?

Donc, si j'ai compris la question, Monsieur le commissaire, c'est sur le mot « probablement » au conditionnel?

4805

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mr. STEVE PSUTKA :

4810

It's probably an oversight. That piece of equipment, which will store ammonia, will have all the levels of safety that it needs to have right from its design through to the operation of that tank. I think the intent, the way it was worded in the report, was to indicate that it's right in one of the units where higher pressure is prevalent, but these tanks are designed for the function that they're going to be serving, with the factors of safety that they need to have. I think it's an oversight on our part that we've used the word probably.

4815

4820 *C'est probablement... donc c'est un morceau de matériel d'équipement qui stockera l'ammoniac, aura tous les niveaux de sécurité nécessaires dès sa conception à l'opération de ce réservoir. Je crois que l'intention, la façon, la formulation en anglais dans le rapport était d'indiquer que c'est à l'intérieur d'une des unités où est-ce qu'il y a une pression plus élevée qui est présente, mais ces réservoirs sont conçus pour la fonction dont ils serviront avec les facteurs de sécurité nécessaires. Je crois que c'est un... nous avons mal utilisé le mot « probablement ».*

4825 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4830 Monsieur Desbordes.

M. RAYMOND DESBORDES :

4835 Oui, Monsieur le président, la réponse a probablement été donnée en bonne partie, je voulais quand même remettre l'emphase sur l'importance de faire l'étude comparée, donc telle qu'a proposé IFFCO, entre avoir une usine ici et une usine ailleurs dans le monde, puisque les GES sont des gaz, c'est dans le nom, donc qui se transportent autour de la planète. Et donc, ça veut dire qu'ils soient produits ici ou ailleurs, à un moment donné, on va avoir les répercussions, et étant donné les chiffres qui ont été présentés avec 95 % d'utilisation d'usine, ce qui, dans
4840 l'industrie, veut dire qu'on est, aujourd'hui, probablement en manque de produits. Donc, il y aura le scénario de savoir des usines vont être construites ailleurs dans le monde, proches ou pas proches, cette étude est assez intéressante, je pense, et devrait être considérée. Donc, c'est important de bien l'avoir dans l'ajout, comme ça a été dit dans le document.

4845 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, nous allons l'avoir demain.

4850 **M. RAYMOND DESBORDES :**

Donc, c'est dans les rapports. En fait, la question a été répondue.

LE PRÉSIDENT :

4855 Ah, parfait. Donc, on risque de vous revoir demain.

M. RAYMOND DESBORDES :

4860

Malheureusement, non, j'ai d'autres occupations professionnelles.

LE PRÉSIDENT :

4865

Parfait. Vous allez déposer un mémoire peut-être?

M. RAYMOND DESBORDES :

4870

Je ne suis pas certain, non.

LE PRÉSIDENT :

Vous verrez.

M. RAYMOND DESBORDES :

4875

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

4880

Merci, bonne soirée.

M. SIMON PILLARELLA :

4885

Monsieur le président, comme il risque d'y avoir plusieurs questions sur l'étude que nous voulons déposer, est-ce que vous souhaitez que l'expert soit disponible demain pour répondre aux questions de la commission ou...? Ce serait en soirée, sa disponibilité.

LE PRÉSIDENT :

4890

Pour l'instant, nous ne savons pas si nous siégerons en soirée. Nous savons que nous siégerons demain après-midi, tout dépendra des questions de la salle et des questions de la commission. C'est une décision que nous allons prendre probablement vers la pause, demain après-midi. Donc, je pourrai vous répondre dans la pause, demain après-midi.

4895

Il est certain également, ça dépend de l'heure à laquelle vous allez déposer votre rapport. Il nous reste quelques heures pour lire avant demain après-midi. Donc, ça dépend de l'heure que l'étude rentrera. Sinon, vous savez – et j'avise autant les internautes que les gens dans la salle, que la commission peut toujours adresser des questions et va toujours adresser des questions

4900 au promoteur, même après l'audience publique, et que les réponses seront mises sur le site web et dans les centres de documentation du Bureau d'audiences publiques, installés à Bécancour, à Québec et à Montréal.

M. SIMON PILLARELLA :

4905 Pour accommoder la commission, nous pouvons peut-être trouver une solution de rechange pour avoir quelqu'un d'autre qui présenterait, mais ça ne serait pas la personne qui était en charge de réaliser l'étude.

LE PRÉSIDENT :

4910 Ça pourrait être bien, mais ça serait demain après-midi, si on avait des questions sur ça.

M. SIMON PILLARELLA :

4915 Demain après-midi?

LE PRÉSIDENT :

4920 Qu'il faudrait qu'il soit disponible, je ne peux pas vous donner une plage.

M. SIMON PILLARELLA :

Mais en après-midi.

LE PRÉSIDENT :

4925 On a déjà la plage du ministère, mais on verra le développement d'ici demain après-midi.

M. SIMON PILLARELLA :

4930 D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4935 Merci. Il ne me reste qu'un seul nom sur ma liste pour ce soir, et nous allons ajourner après jusqu'à demain. Monsieur Jacques Rheault.

4940

M. JACQUES RHEULT :

Monsieur le président.

4945

LE PRÉSIDENT :

Rebonsoir, Monsieur Rheult.

4950

M. JACQUES RHEULT :

La question est de savoir : est-ce qu'IFFCO ou le ministère de l'Environnement a une étude prouvant hors de tout doute sur les effets toxiques, sur la santé des humains, sur les nitrates NO_3 et sur l'ammonium NH_2 , qui sont très toxiques, et sur les composantes azotées?

4955

LE PRÉSIDENT :

Bon, on va adresser la question au ministère du Développement durable, Monsieur Bourque?

4960

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Présentement, je n'aurais pas les données pour dire à quel niveau il y aurait la toxicité. On sait, évidemment, qu'à une certaine concentration l'ammoniac est toxique, mais je n'aurais pas les données exactes ici.

4965

LE PRÉSIDENT :

Pour les nitrates?

4970

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Non plus, je n'aurais pas les...

4975

LE PRÉSIDENT :

Le ministère a déjà étudié ces questions quand même sur la santé ou il faudrait demander à l'Institut national de santé publique ou ministère Santé et Services sociaux?

4980

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

4985 Peut-être que, oui, au niveau de la santé, au niveau de la toxicologie d'un produit, il y a toujours des concentrations, on appelle ça des DL50, là, des concentrations où il y a 50 % d'une population qui peut avoir des effets, là, mais il faudrait que je vérifie dans les chiffres, là.

M. JACQUES RHEAULT :

4990 Mais la question est de savoir, Monsieur le président, s'il y a eu une étude d'impact de faite là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

4995 S'il y a eu une étude d'impact qui a été faite sur la santé des nitrates? Mais vous comprenez que...

M. JACQUES RHEAULT :

5000 La santé des humains sur les nitrates NO_3 et sur l'ammonium NH_2 .

LE PRÉSIDENT :

Mais vous comprenez que c'est lié aux concentrations.

M. JACQUES RHEAULT :

5005 Exact.

LE PRÉSIDENT :

5010 Donc, ces études sur les concentrations ont dû être produites ou il doit y avoir des fiches techniques qui permettent d'avoir une idée de la toxicité et de l'effet de toxicité. Donc, je vais me retourner vers le promoteur : est-ce qu'il y a des études qui ont regardé ça de votre côté, et que vous avez en mains et qui permettraient d'éclairer monsieur Rheault dans son analyse?

M. SIMON PILLARELLA :

5020 Peut-être madame Lachapelle a certains éléments de réponse.

LE PRÉSIDENT :

Madame Lachapelle?

5025

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Alors, je ne peux pas citer d'études. En fait, il y a plusieurs études qui rapportent des données sur la toxicité de l'ammoniac pour les humains. Dans l'étude d'impact, ce qu'on a fait, c'est qu'on a plutôt utilisé des valeurs guides qui sont fournies, notamment par le... au Canada et au Québec, on utilise les valeurs ERPG, Emergency Response Planning Guidelines Value, donc qui sont des valeurs pour différents produits chimiques, pour différents niveaux d'intervention.

5030

Il y a une autre valeur qui est donnée par le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, qui est une valeur pour protéger la santé humaine, mais qui est aussi plus sévère que ça, c'est-à-dire qu'on veut éviter même des perceptions d'odeur, puis on est deux fois sous le seuil d'odeur avec le Règlement sur la qualité de l'atmosphère. Ça fait que ça, c'est une autre donnée documentée.

5035

Il y a également des valeurs d'exposition en milieu de travail qui sont données pour une durée de 8 heures : quelle est la concentration qu'un individu peut avoir dans son environnement de travail, pendant 8 heures, sans avoir la nécessité de se protéger? Et il y a des valeurs également – ça, c'est des valeurs par la CSST – il y a également des valeurs, toujours pour en milieu de travail, pour la santé en milieu de travail, des valeurs qu'on appelle IDLH, là, qui sont dangers immédiats pour la vie, sur 30 minutes, qui sont disponibles.

5040

5045

Et il y a également des valeurs au niveau de la qualité de l'eau, qui sont là pour protéger l'usage de l'eau, autant pour la vie aquatique que pour la consommation. Là, il y a des valeurs qui sont données pour les nitrites, les nitrates et les nitrates totaux, l'azote ammoniacal total, c'est disponible. Toutes ces valeurs-là sont documentées, et pourraient être fournies dans un tableau, si vous le désirez.

5050

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, compte tenu de l'heure et de la question de monsieur Rheault, ça serait apprécié que vous les mettiez dans un tableau, qu'on voit la situation. La commission a retenu aussi les services du ministère de la Santé et Services sociaux sur questions écrites. Donc, je compte, la commission compte réfléchir sur une demande auprès du ministère de la Santé et Services sociaux pour voir s'ils ont une étude sur l'impact sur la santé des nitrates...

5055

M. JACQUES RHEAULT :

Des humains sur les nitrates.

5060

LE PRÉSIDENT :

5065 ... sur les humains, oui, sur la santé humaine, oui. Donc, on aura des éléments de réponse avec les critères et normes, et on aura des éléments de réponse sur des volumes et peut-être des concentrations plus élevées que celles que vous trouvez dans l'étude d'impact, par le ministère de la Santé et Services sociaux, c'est à vérifier.

5070 Vous avez une deuxième question?

M. JACQUES RHEAULT :

5075 Bien, ça fait suite à la première : est-ce qu'il y a une législation au Québec, IFFCO semble avoir une documentation, à ce que je sache, sur le contrôle de la qualité de l'air, sur les personnes qui travaillent sur le site de production et sur les fermes d'élevage, pour une journée de travail, sur l'acide nitrique, le nitrate d'ammonium et l'urée?

LE PRÉSIDENT :

5080 Il faut dire que le nitrate d'ammonium, dans leur usine, c'est du sulfate d'ammonium qu'ils produisent plus que du nitrate d'ammonium, je ne me trompe pas? Oui, peut-être, je vais les laisser répondre à votre question, elle est claire. Madame Lachapelle?

5085 **Mme LINA LACHAPELLE :**

5090 Oui. Alors, il n'y a pas de limite d'exposition pour l'urée ou le sulfate d'ammonium, dans notre cas, l'urée est une matière non dangereuse. Alors, il n'y a pas de limite d'exposition. Il y aurait une limite reliée aux poussières, par exemple, ça serait comme n'importe quelle autre matière particulaire. Il y a des limites qui sont fournies par la réglementation québécoise, là, sur un niveau d'exposition, mais ce n'est pas en lien avec le type de poussières, c'est toutes poussières confondues. Ça fait que ça, c'est pour l'urée, pour le nitrate, qui est plutôt du sulfate d'ammonium, et je ne sais pas s'il y en avait un troisième, là, je m'excuse, je n'ai pas...

5095 **M. SIMON PILLARELLA :**

L'acide nitrique.

5100 **Mme LINA LACHAPELLE :**

L'acide nitrique n'est pas utilisé et n'est pas non plus produit dans l'usine. Alors, ne sera pas produit dans l'usine.

LE PRÉSIDENT :

5105

Parfait. Et quand vous dites, ce n'est pas une matière dangereuse, c'est en vertu du règlement ou de la définition des matières dangereuses, chez nous?

Mme LINA LACHAPELLE :

5110

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

5115

Au Québec.

Mme LINA LACHAPELLE :

5120

Ce n'est pas considéré comme une matière dangereuse au SIMDUT ni au TMD, là, Transport des marchandises dangereuses, règlements provincial et fédéral.

LE PRÉSIDENT :

5125

Parfait.

M. JACQUES RHEAULT :

5130

Monsieur le président, pour terminer, est-ce qu'au niveau du gouvernement du Québec, est-ce qu'il y a ce genre d'étude ou une évaluation quelconque qui a été faite là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

Sur?

5135

M. JACQUES RHEAULT :

5140

Bien, sur la question, sur le contrôle de l'air, sur les personnes qui travaillent sur les sites de production et sur les fermes d'élevage, pour une journée de travail, sur les acides nitriques, le nitrate d'ammonium et l'urée, est-ce qu'il y a des études là-dessus, il y a tu quelque chose au niveau du Ministère, quelque chose?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bourque?

5145

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Bon, il n'y a pas d'étude spécifique. Ce que je peux rajouter, c'est que, comme disait tantôt madame Lachapelle, là, on a fait une demande, nous, à notre service, au niveau des évaluations, des critères de la qualité de l'air ambiant pour l'urée, ils nous disaient que :

5150

« Dans la littérature, on ne rapporte pas d'effets toxicologiques spécifiques à l'urée autre que les effets liés à l'exposition aux particules. »

Donc, c'est vraiment les poussières.

5155

LE PRÉSIDENT :

Qui vous disait ça? Excusez-moi, qui vous disait ça?

5160

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

C'est quelqu'un qui travaille chez nous, à la Direction du suivi de l'état l'environnement qui travaille sur l'établissement des critères de qualité de l'air. Alors, on avait une demande pour les critères de qualité de l'air pour l'urée, si on devait en tenir compte, puis évidemment, ils nous ont dit que c'était juste au niveau des particules qu'il devait y avoir un effet. Donc, il n'y pas un critère pour l'urée, mais on se ramène à un critère pour les particules.

5165

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Ça, c'est un avis qui a été demandé écrit?

5170

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Oui, un avis écrit que j'ai reçu, moi, d'une personne qui travaille chez nous.

5175

LE PRÉSIDENT :

Ça fait partie des avis de recevabilité ou c'était indépendant de ça?

5180

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

C'était un peu pour la préparation de l'étude d'impact, pour savoir justement si le promoteur IFFCO devait modéliser une concentration pour l'urée, on s'est dit : on rentre ça dans la question des particules.

5185

LE PRÉSIDENT :

Vous pourriez nous déposer cet écrit?

5190 **M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Oui, je pourrais vous déposer la note.

LE PRÉSIDENT :

5195 Parfait.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

5200 Concernant tantôt, là, il y avait une question : est-ce qu'il y a une norme pour la santé pour l'ammoniac, là?

LE PRÉSIDENT :

5205 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

5210 J'avais posé la question aussi, mais c'est un courriel, mais en tout cas, à des gens chez nous : est-ce qu'il y avait de la concentration? Parce qu'on a dit tantôt que, à 350 microgrammes par mètre cube, c'est l'odeur, à des concentrations plus élevées, on avait des concentrations plus au niveau irritant pour les yeux, et les voies respiratoires...

M. JACQUES RHEAULT :

5215 Et même, dans certains cas, je rajouterais le cancer de la vessie aussi.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

5220 Ah, peut-être à des concentrations... des effets chroniques qu'on pourrait dire, là, quand c'est souvent, quand l'exposition est là. On avait un chiffre, c'était 3 200 microgrammes par mètre cube, mais sur une heure. Nous, on a une concentration de 350 microgrammes par mètre cube, mais sur quatre minutes. C'est peut-être un peu complexe, là, en termes techniques, là, mais cette concentration-là de 3 200 microgrammes par mètre cube, sur une heure, là, si on regarde la contribution ou l'émission qu'IFFCO pourrait faire, on avait une contribution de l'usine de 367
5225 microgrammes, qu'on doit ramener sur une heure, ça fait 193. On prend toujours une

5230 concentration initiale, qui était de 100, qu'on ramène encore sur une heure, qui donne 50 microgrammes, tout ça pour dire que pour une concentration d'une heure, on arrive à 243 microgrammes par mètre cube, pour que l'ammoniac ait un effet sur l'irritation des yeux et des voies respiratoires, contrairement au seuil qui était de 3 200.

M. JACQUES RHEULT :

5235 Mais sur les chiffres que vous mentionnez, est-ce que ça fait partie d'une étude ou ça fait partie de l'étude d'IFFCO?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

5240 Ça, c'est une recommandation... bien, en tout cas, c'est une question que j'ai posée à un spécialiste chez nous, qui venait d'une recommandation de la Californie, c'est le Acute REL, REL, là, mais je pourrais peut-être fouiller pour avoir exactement la norme établie.

LE PRÉSIDENT :

5245 La référence, et peut-être déposer ce document pour nous éclairer, pour éclairer monsieur Rheault.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

5250 Oui.

LE PRÉSIDENT :

5255 Parfait. Merci, Monsieur Rheault.

M. JACQUES RHEULT :

Merci.

5260 **LE PRÉSIDENT :**

5265 Écoutez, il est 23 h 04, il reste encore quand même beaucoup de personnes dans la salle. Je vous remercie pour votre participation, la commission va donc ajourner et nous reprendrons nos travaux demain, à 13 h 30.

Bonsoir aux internautes, bonsoir tout le monde.

AJOURNEMENT

5270

* * * * *

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

5275

ET J'AI SIGNÉ :

5280

Yolande Teasdale, s.o.

5285